

L. FRY

LE JUIF, NOTRE MAITRE

LE RETOUR DES FLOTS VERS L'ORIENT

Éditions R.I.S.S., 8, Avenue Portalis, PARIS, 1931

*Puis, il me ramena vers la porte de la maison.
Et je vis des eaux qui sortaient de dessous le seuil de la porte vers l'Orient...
Et il me dit : Ces eaux qui sortent vers les monceaux de sable de l'Orient
et qui descendent dans la plaine du désert, entreront dans la mer.
Ezéch. XLVII, 1, 8.*

PREFACE

On a fréquemment observé que notre civilisation suit le cours du soleil de l'Orient vers l'Occident : de la Grèce à Rome ; de la Scandinavie et de l'Allemagne à l'Angleterre, la France et l'Espagne ; d'Europe en Amérique. Elle est attirée vers l'Ouest par la fraîcheur du sol où elle pourra bâtir de plus nobles cités, créer des mœurs plus parfaites, débarrassées qu'elles seront des entraves du passé. On peut dire que l'Occident représente l'indépendance de la pensée, la liberté de la parole et le gouvernement représentatif : tous ces principes sont contenus dans la conception occidentale du progrès.

Au-dessous de ce grand courant occidental de notre civilisation, il y a des courants inférieurs qui, eux, se dirigent vers l'Orient. Ils sont entraînés par un esprit qui regarde en arrière vers l'Est, vers ce passé de tyrannie et d'esclavage, de volupté et de misère, et cet esprit les porte à supprimer la culture occidentale, car il est rétrograde tout en prétendant bien souvent s'attribuer le nom de « Progrès », et ses voies conduisent à l'erreur. Mais les courants qu'il gouverne sont larges, profonds et leurs effets, violents.

Les pages qui suivent ont pour objet de jeter la lumière sur ces courants inférieurs orientaux qui ont ruiné les Etats occidentaux. On y a commenté en détail les problèmes politiques que la plupart des gouvernements préfèrent ignorer ; on y a appelé une attention spéciale sur une lutte souterraine qui se poursuit – et qui a peut-être une plus grande portée que les soi-disant périls encourus par la civilisation occidentale, tels que le Péril Jaune ou le Péril Noir -, où chaque mouvement est non seulement observé et enregistré par les gouvernants, mais encore par l'ensemble des gouvernés.

En résumé, on a essayé de mettre en fort relief la structure interne d'un système qui a produit et fomenté encore les inimitiés de races et qui, de plus, a été jusqu'à ruiner certaines civilisations et à renverser des gouvernements nationaux.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I - LA DÉCLARATION BALFOUR

La guerre mondiale était entrée dans sa quatrième année, et, vers la fin de 1917, rien ne faisait prévoir une issue prochaine. La complexité des événements et leur diversité toujours croissante avec le temps, accentuaient, au contraire, son caractère universel. Tous les pays belligérants - aussi bien l'Amérique, l'Allemagne, la Russie, la Grèce, la France, l'Italie que l'Angleterre - avaient leurs intérêts politiques, économiques et ethniques engagés dans ce conflit mondial. Toutes ces nations semblaient prises dans l'engrenage et toutes sentaient le même pressant besoin de délivrance.

On avait cru, avant 1917, que si les Alliés continuaient à tenir le front occidental, le « rouleau compresseur » russe viendrait écraser les puissances centrales par la seule force du nombre. Mais le « rouleau compresseur » avait éclaté ; il y avait eu une révolution, et vers la fin de juillet, les troupes russes s'étaient retirées de la Bessarabie et de la Moldavie, entre le Dniester et le Pruth, laissant le front oriental dégarni. Si cette perte fut en quelque sorte compensée par le fait que l'Amérique, en dépit de la répugnance de son président, s'était enfin jointe aux alliés, on n'était pas sûr que ses forces arriveraient à temps et en nombre suffisant pour être de réelle utilité.

Du train où allait la guerre, toutes les méthodes habituelles pour arriver à une entente quelconque étaient hors de question, on ne pouvait faire appel à une puissance non belligérante comme médiatrice ; le pape avait lancé, le 1^{er} août, une proposition de paix qui fut considérée par les Alliés comme inspirée par l'Allemagne, et, partant, inacceptable.

Les hommes d'État de l'alliance avaient cherché quelque principe sur lequel on eût pu s'appuyer pour proposer une paix honorable au cas où il eût été impossible d'infliger à l'ennemi quelque défaite écrasante. On avait mis en avant le principe des nationalités qui reconnaît aux petits Etats le droit de former leur propre gouvernement, et il avait été généralement accepté. C'est pourquoi, d'après le Président Wilson, le but de l'Amérique entrant en guerre était « de délivrer de l'autocratie tous les peuples du monde », « d'assurer dans le monde le règne de la démocratie », etc. Mais l'application de ce principe présentait des difficultés. On se résignait à la pensée de voir l'Allemagne et l'Autriche morcelées en Pologne, TchécoSlovaquie, Hongrie, YougoSlavie, etc., comme il arriva dans la suite ; mais l'exemple de la Russie et la perspective de voir appliquer le même principe à l'Angleterre, - à ce moment troublée par des agitateurs irlandais, - et aux autres pays alliés faisaient redouter à beaucoup le complet démembrement de l'Europe.

Néanmoins l'idée avait acquis une grande popularité dans les villes où la réaction contre l'excès d'organisation avait créé un désir intense de liberté.

Telle était en résumé la situation lorsque le gouvernement britannique lança une note favorisant la création d'un foyer national pour les Juifs : cette note parut sous forme de lettre adressée à Lord Walter Rothschild, et signée par le secrétaire du Ministère des Affaires étrangères, Sir (plus tard Lord) Arthur Balfour. La voici :

Ministère des Affaires étrangères

2 Novembre 1917

Cher Lord Rothschild,

J'ai grand plaisir à vous transmettre, de la part du gouvernement de Sa Majesté, la suivante déclaration de sympathie pour les aspirations sionistes juives, soumise au Conseil qui l'a approuvée :

Le gouvernement de Sa Majesté voit d'un œil favorable l'établissement d'un foyer national pour le peuple juif en Palestine, et fera tous ses efforts pour faciliter l'accomplissement de ce projet ; il reste bien entendu que rien ne sera fait pouvant porter préjudice aux droits civils et religieux de la population non juive habitant la Palestine, non plus qu'aux droits et à la situation politique dont jouissent les Juifs dans tout autre pays

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien porter cette déclaration à la connaissance de la Fédération Sioniste.

Sincèrement vôtre,

Arthur James BALFOUR.

C'est ainsi qu'après des siècles de dispersion, les Juifs, «le Peuple choisi», devaient être installés dans une patrie. C'était là de la justice poétique : ne semblait-il pas que dix-neuf siècles d'erreur exigeassent une réparation ?

Six semaines plus tard, les journaux étaient pleins de l'entrée triomphale du Général Allenby à Jérusalem, et de la conquête de la Terre Sainte par l'armée britannique qui comprenait des éléments juifs : les esprits religieux virent là comme un sceau d'approbation posé par la Providence sur la Déclaration Balfour. Les sceptiques, d'autre part, faisaient remarquer froidement que l'armée d'Allenby avait flâné inactive en Palestine pendant les quatre derniers mois ; que Jérusalem n'offrait aucune résistance et qu'une semaine aurait dû suffire à la mise en scène de son entrée. Sans doute son armée comptait-elle quelques Juifs à l'Intendance, comme il y en a dans toutes les armées, mais l'honneur de la conquête revenait presque totalement aux Arabes dont le nombre dépassait cent mille hommes et à qui l'Angleterre avait promis l'autonomie en 1915. La Déclaration Balfour était une violation directe de cette promesse. Mais n'y a-t-il pas des incroyables devant tous les miracles ?

Plus de dix ans se sont écoulés et, regardant en arrière, on a envie de poser quelques questions : Pour quelle raison le Cabinet britannique, qui avait une guerre sur les bras, se décida-t-il à mettre en réserve un foyer national pour les Juifs ? Avait-il tout d'abord proposé pareil foyer dans le Proche-Orient aux Arméniens, et serait-ce sur leur refus qu'il se serait tourné vers les Juifs ? Devait-on faire de ce foyer un asile d'infirmités et d'orphelins, un centre religieux ou un genre de «Liberia» comme la «Liberia africaine» fondée en 1822 pour les nègres libérés ? Ou s'attendait-on à voir tous les Juifs du monde retourner en Palestine ? Cette dernière idée, quoique excellente, serait à peine réalisable.

En lisant la déclaration de près, on s'aperçoit clairement que seuls certains juifs (le groupe sioniste) et non pas tous les Juifs, désiraient un «foyer national» : il est possible qu'ils aient intimé ce désir à quelque membre du Cabinet.

Un soir, Sir Arthur dînait à la campagne, chez Lord Rothschild, et comme il admirait sa superbe demeure, Lord Rothschild le prit au mot et s'écria tristement en dérobant une larme : «Certains de mes amis n'ont pas de foyer (tout au moins pas de foyer national) où poser leur tête». Sir Arthur ému dit qu'il exposerait la chose à Sa Majesté et à ses collègues, et qu'il était sûr qu'ils manifesteraient leur sympathie aux amis de Lord Rothschild en détresse. En effet, la déclaration de sympathie suivit de quelques jours.

Ceux à qui cette explication paraît suffisante n'ont pas besoin d'en lire plus long ; quant à ceux qui préfèrent aller jusqu'au fond des choses pour les étudier de plus près en écartant les erreurs populaires, il leur faudra acquérir, comme base essentielle, une idée générale de l'histoire et du caractère du peuple juif ainsi que de ses institutions. Le plus long chemin finira peut-être par être en réalité le plus court.

CHAPITRE II - LA COMMUNAUTÉ JUIVE - SON ESPRIT ET SON ORGANISATION

Dans l'étude du peuple juif, une attention spéciale doit être apportée à la Communauté juive. Depuis vingt siècles, cet ordre social tout particulier imprime son sceau indélébile sur chacun de ses membres, à travers le monde entier ; n'étant gêné d'aucune part, il administre ses affaires d'après ses propres lois arbitraires, et souvent au mépris et au préjudice du gouvernement du pays.

Dès le règne d'Auguste, l'autorité des chefs juifs, qu'ils tenaient des dix commandements donnés à Moïse (*Exode* xx), s'était - aux mains d'un sacerdoce instruit mais sans scrupule¹ - largement étendue (*Comparer* Matt. XXIII 14-36) sur un peuple ignorant et superstitieux. A cette époque, alors que deux sectes rivales, celles des Pharisiens (*Litt.* «les séparés») et des Sadducéens², étaient aux prises, certains clubs politiques³ se formèrent, dissimulant sous un masque religieux les buts rapaces d'une coterie (*Cf.* Graetz, *Histoire des Juifs*, IV, 85).

Ces clubs ne tardèrent pas à tirer parti des malheurs de leur patrie. Quelques années plus tard, durant le siège de Jérusalem par Vespasien, ils gagnèrent, en trahissant la cause juive, la faveur du conquérant⁴ et, dans la suite, le gouver-

¹ L'Evangile lui-même (voir Matt., XV, 2) porte témoignage de ces corruptions de la Loi Divine de Moïse par les additions humaines des rabbins.

² De Sadoc, forme grecque de Zadoc (*litt.* le juste), le fondateur de la secte.

³ Connus sous le nom de *haburah*, de *habor* «joint ensemble».

⁴ Vespasien nomma le chef de la *haburah*, Rabbi Jean Ben Zakkai, gouverneur de Jamnia. Jost, *History of the Jews*, I, 210.

nement impérial leur confia l'administration de la Palestine¹. De plus, après le sac de Jérusalem, la destruction du Temple et la mort des chefs patriotes, la masse du peuple se trouva, aussi bien au point de vue civil qu'au point de vue religieux, sous l'entière dépendance de ces soi-disant sociétés de savants, seules détentrices des secrets du sacerdoce et des copies des textes sacrés. Ces nouveaux gouverneurs, à force d'interprétations, d'altérations, d'augmentations des règles et des rites contenus dans ces textes, et au moyen d'un système d'espionnage et de meurtre², établirent sur la vie quotidienne de leurs coreligionnaires un contrôle des plus étroits. S'étant par là même rendue maîtresse du peuple juif, à travers l'autorité romaine, cette coterie ne tarda pas à placer ses propres lois au-dessus des dix commandements et à former un gouvernement exerçant sur ses sujets un empire absolu³. Ce gouvernement prit désormais le nom de Kahal (Littéralement "communauté" ou "république").

Bien loin de détruire le Kahal, la dispersion des Juifs qui eut lieu en 135 A. D. servit à le raffermir sur de nouvelles bases qu'il a conservées depuis lors. Partout où s'installaient des émigrants juifs⁴, ils fondaient des communautés à part sous la direction des fraternités, et suivaient les préceptes du Talmud⁵. Toute communauté juive avait son représentant, son rabbin, sa Synagogue, c'était un Kahal en miniature. Les différents buts de ces communautés se trouvaient toujours en relation étroite avec ceux du siège central dont leur existence dépendait.

En fait, si la coterie ou caste gouvernementale avait commencé par écraser sa propre race⁶, elle s'apercevait bien à l'heure actuelle qu'en l'attirant dans son organisation, elle pourrait exploiter les gentils sur une échelle infiniment plus importante⁷. Le nombre de fraternités s'accrut par l'adjonction des corporations, toutes celles qui comprenaient des Juifs étant représentées. Pour affermir leur contrôle et dans l'intérêt des Juifs en général, les gouvernants développèrent et perfectionnèrent ce système d'espionnage où ils excellent encore de nos jours.

Ils envoyèrent donc des agents⁸ pour veiller sur les affaires juives dans les postes de police, distribuant à l'occasion des gratifications aux employés. D'autres agents furent postés à la porte des magasins, des hôtels, des maisons d'affaires, des tribunaux et jusque dans les demeures particulières des fonctionnaires d'Etat. Chacun de ces agents bien dressés avait un champ d'action spécial : la police, l'exportation, l'importation, l'échange, les approvisionnements de l'Etat, les procès, etc.

L'agent désigné pour les tribunaux était obligé de se tenir au courant des procédures, il devait être en contact avec le magistrat, les plaignants, et quand la chose était possible⁹, il fixait à ces derniers la somme à payer pour obtenir un jugement favorable. Ce marché, une fois conclu, l'agent faisait le nécessaire et réussissait souvent à obtenir une décision contraire à la justice. En tout cas, le premier devoir de l'agent était de relever toutes les erreurs ou irrégularités commises par la cour, comme aussi tous les scandales exposés au cours du procès : ces faits étaient soigneusement rapportés et enregistrés dans les archives du Kahal, pour servir d'armes contre tous ceux qui s'y trouvaient compris et qui plus tard pourraient avoir envie d'agir contrairement aux intérêts juifs. C'est ainsi que l'Ordre tirait sa force des trois sources suivantes : informations prises d'avance sur les conditions du commerce, pots de vin et chantage.

Il est très facile de comprendre comment les Juifs, partout où ils sont en nombre suffisant, concentrent le commerce entre leurs mains, car si d'une part le Juif est individuellement l'esclave du Kahal, sa soumission est du moins récompensée par le soutien qu'il en reçoit dans sa lutte avec des compétiteurs non-juifs. Il peut compter sur le secours immédiat de sa fraternité et de l'organisation tout entière s'il est nécessaire, ce qui lui assure la victoire sur tout gentil isolé.

L'enseignement donné dans la synagogue incitait les fidèles à l'exploitation complète du prochain (les gentils) pourvu qu'on eût soin de ne pas pousser l'hostilité au point de mettre en danger toute la communauté. Cette doctrine, populaire dès l'origine, fut, à une certaine époque, incorporée sous sa forme la plus concrète dans un livre du Talmud, le *Schulchan Aruk*. Quelques citations suffiront à en montrer le caractère¹⁰.

«Quand un Juif tient un Gentil dans ses griffes, un autre Juif peut aller à ce même Gentil, lui prêter de l'argent et le tromper à son tour, en sorte que le Gentil soit ruiné. Car (d'après notre loi) la propriété d'un Gentil n'appartient à personne, et le premier Juif venu a plein droit de s'en saisir» (Loc cit., Loi 24).

«Lorsqu'un Juif traite une affaire avec un Gentil, et qu'un autre Juif survient et trompe le Gentil d'une manière quelconque, soit sur le poids ou sur le prix, les deux Juifs doivent se partager les profits que Jehovah leur envoie ainsi» (*Schulchan Aruk*, Loi 27).

«Bien que le Juif ne soit pas formellement obligé de tuer un Gentil avec lequel il vit en paix, il n'a cependant jamais

¹ Brafmann, *Fraternités juives* (Vilna, 1868), § 18.

² Les clubs étaient des fraternités secrètes, tous les membres prêtaient serment sous peine d'exclusion ou de mort. Jost, op. cit.

³ «Chaque jour, chaque heure du jour, chacun des actes de chacune des heures avait son emploi réglementé d'après des textes contournés de l'Écriture ou d'après les sentences des Sages habilement combinées avec leurs réminiscences nationales du passé ou leurs espérances particulières de l'avenir : l'origine divine de la loi, les privilèges du peuple choisi de Dieu, la restauration de la cité sainte, la venue du Messie». Milman, *History of the Jews* (Everyman Library, 1923), p. 165.

⁴ Presque toutes les provinces de l'Empire romain avaient au moins une colonie de Juifs, à la fin du II^e siècle. A. D.

⁵ *Talmud Torah*, litt. : «étude de la loi», nom donné à l'ensemble des œuvres rabbiniques.

⁶ Ceux qui étaient appelés avec mépris «*am-ha-aretz*», litt. «les gens de la glèbe», qui ne pouvaient pas être témoins, etc., voir *Talmud Pessashim*, 98. Il leur fallait «se soumettre à la *haburah* ou périr». *Talmud Tainot*, 23.

⁷ «La haine des *am-ha-aretz* pour les classes cultivées était si grande que si nous, patriciens, n'avions pas obtenu pour eux quelques avantages matériels, ils nous auraient tués». *Talmud Pessashim*, 49.

⁸ Nommés *facteurs* ; Brafmann, *Livre du Kahal*, ch. I.

⁹ Suivant le caractère du procès, des juges, etc.

¹⁰ Le *Schulchan Aruk* est un manuel de lois juives tirées du *Talmud* et compilées par le Rabbin Joseph Caro (1488-1575).

la permission de sauver la vie d'un gentil» (Ibid, Loi 50).

«C'est toujours un acte méritoire que de s'emparer des biens d'un Gentil» (Ibid. Loi 25).

«Les mariages qui se font entre les Gentils n'ont aucune force de contrat, c'est-à-dire que leur cohabitation est exactement comme l'accouplement des chevaux, par conséquent leurs enfants ne sont pas considérés comme ayant aucun lien de parenté avec leurs père et mère» (Ibid. Loi 88).

Au sujet de l'esprit dans lequel on enseignait que tous les non-juifs étaient des animaux (*Gohim*, litt. "animaux") propres à être dépouillés de leurs biens au bénéfice de la juiverie, esprit qui unissait la communauté dans un seul but commun et dans une commune haine ; au sujet du *Schulchan Aruk* qui transmettait ce but et cette haine de génération en génération, les «leaders» juifs du demi-siècle dernier ont écrit :

«Le *Schulchan Aruk* n'est pas le livre que nous avons choisi pour guide, mais que le développement de l'histoire nous a imposé pour guide, bon gré mal gré ; parce que ce livre, tel qu'il est dans sa forme actuelle, avec ses divisions si baroques, était celui qui convenait le mieux à l'esprit de notre peuple, à sa situation, à ses besoins, au temps où il l'accepta comme faisant loi pour lui et ses descendants. Si nous proclamions que ce n'est pas notre loi, nous proclamerions un mensonge ; c'est notre loi conçue dans la seule forme usitée au Moyen-Age, tout comme le Talmud est notre loi exprimée dans la forme employée aux derniers jours de l'antiquité, et comme la Bible est notre loi écrite dans la forme en cours alors que les Juifs vivaient encore, comme tout autre peuple, dans leur patrie. Ces trois livres ne sont que trois bornes de démarcation sur la route d'un seul développement : celui de l'esprit de la nation juive»¹.

Toute communauté juive vivant au milieu d'une population de Gentils dont elle faisait sa proie ne réussissait qu'à deux conditions : la soumission absolue de ses membres et le secret de ses procédés. Le Kahal cachait extérieurement ses activités sous un masque de religion et déclarait publiquement : «Les Juifs sont comme leurs voisins, des sujets loyaux ; mais pour eux, la foi est la vie même ; et ils sont sans cesse préoccupés de l'observance de leur rituel». Mais étant donné que dans toute organisation secrète, il se glisse des traîtres et des renégats, en dépit des pénalités encourues, ceci n'était pas un écran suffisant, et le Kahal était obligé de s'envelopper de mystère et de mysticisme², même vis-à-vis de ses adeptes. La multiplicité des lois rituelles, le volumineux code civil, les instructions secrètes des fraternités, l'emploi conservé des formes désuètes, tout concourait à créer une confusion telle qu'il était impossible à un non Juif mis en face des documents, de distinguer ce qui était fondamental de ce qui n'était que prolixité du rituel ou hors d'œuvre³.

Le plan général du Kahal mis en œuvre depuis le II^e siècle A.D., est toujours en vigueur. On pourrait en esquisser comme il suit les traits principaux :

a) Le Conseil des Anciens ou *Gerousia*⁴ avait à sa tête un patriarche ou exilarque. Les fonctions du Conseil étaient purement représentatives : il représentait les Juifs dans les relations officielles avec les gouvernements étrangers, leur servant de porte-parole lorsqu'ils voulaient soulever l'opinion publique en leur faveur, mais il n'avait aucune responsabilité directe dans le gouvernement secret dont il servait à cacher l'existence. Etant composé des principaux membres des fraternités, il avait le droit de discuter en séances secrètes les questions d'intérêt général dont il laissait la solution pratique aux fraternités.

b) Le tribunal ou *beth-din*⁵.

c) Les fraternités.

Le beth-din tranchait tous les procès et différends qui s'élevaient entre Juifs, ou entre les membres des fraternités et le Kahal lui-même. Il existait dans toutes les localités où il y avait des Juifs, pourvoyant à leurs besoins commerciaux et ayant droit de juger en dernier ressort les affaires civiles et religieuses. Seul, il était compétent pour interpréter les lois spirituelles du Talmud. Pour illustrer le caractère de ce tribunal, nous donnerons le paragraphe suivant du code⁶ talmudique :

«Nul Juif ne peut faire appel en justice à un autre tribunal qu'au tribunal juif. Ceci est formel alors même que les lois du pays seraient d'accord avec les lois juives sur la question litigieuse ou que les deux parties consentiraient à soumettre leurs différends au tribunal civil. Quiconque contreviendrait à cette injonction serait déclaré hors la loi⁷, sa faute équivalant à un mépris et à une violation de la loi de Moïse.

«Le beth-din juge les cas touchant les emprunts, les dettes, les mariages, les testaments, les dons, les dommages et intérêts, etc.

«Bien que le beth-din n'ait pas le droit de condamner à une amende un voleur ou un pillard, il peut lui infliger l'in-

¹ Extrait de la réponse d'Asher Ginzberg au Rabbi Lolli, en 1897.

² Nous n'avons pas traité ici du rôle joué par les Juifs dans la fondation et la propagation des sectes gnostiques.

³ La loi mosaïque, tout embrouillée qu'elle est, est enchevêtrée dans un inextricable filet de décrets (voir la *Mischna*)... La *Mischna* admet parfaitement la polygamie. La peine capitale est de quatre sortes, la lapidation, le bûcher, le coup d'épée, la strangulation... Le sixième livre traite de la propriété et des ablutions : il est sévère et entre dans les détails les plus répugnants... Cet ouvrage avait pour but d'attacher une autorité incontestable à l'ensemble de la loi écrite. Mais la multiplicité des statuts élargit plutôt qu'elle ne le contracte le champ ouvert à l'avocat ; l'esprit inventif trouvant une nouvelle voie libre, les commentaires ne tardèrent pas à s'entasser sur la *Mischna* au point de l'écraser sous leur poids, lui infligeant le même sort qu'elle avait fait subir jadis à la Loi Mosaïque... Ces imposants volumes, qui sont à la fois des codes civils et religieux, valurent aux Juifs une autorité incontestée». Milman, op cit. 174-175.

⁴ Une renaissance du vieux Sanhédrin qui gouvernait la Palestine.

⁵ Litt. «maison de religion» voir Brafmann, *Livre du Kahal*, chap. 8

⁶ *Hoher-Hamicho* ! «La Synagogue avec son école ou tribunal en appentis, devint le grand lien d'union nationale». Milman 160, 161.

⁷ Voir *l'indoui* ou le *herem*, correspondant à l'excommunication et à l'expulsion de la communauté.

doué jusqu'à complète restitution. Il peut encore imposer une amende pour toute infraction aux règles prescrites par le Talmud.

«Quand le beth-din remarque que la nation s'abandonne aux dérèglements¹, il peut, sans confirmation des autorités juives, imposer des amendes, des condamnations à mort et autres pénalités ; et à ce propos, il peut passer outre l'audition des témoins à charge de l'accusé. Lorsque ce dernier est un personnage influent, le beth-din peut avoir recours au mécanisme légal du pays. On peut déclarer sa propriété (*guefker*) hors de la protection de la loi ; et de lui-même, on peut se débarrasser, selon ce que réclament les circonstances».

On serait dans l'erreur en croyant que tous les procès entre Juifs sont jugés par le beth-din. En maintes circonstances, et particulièrement dans les cas épineux où la loi juive est en contradiction avec le sens commun, la forme et les termes n'étant d'accord ni avec la justice ni avec la conscience, on n'a pas recours aux juges du beth-din, nommés dayans, mais à un tribunal spécial composé de membres choisis en raison de leur connaissance de la pratique des affaires ou de tout autre motif semblable.

Voici comment on peut expliquer pourquoi quantité de procès entre Juifs se plaident devant les tribunaux non-juifs. Ces procès sont pour la plupart provoqués au sujet de traites présentées pour paiement à des Juifs sur lesquels elles sont tirées et qui ont déjà subi des condamnations du beth-din. Les lois du pays servent ainsi à exécuter les décisions du tribunal juif. Le beth-din a l'habitude de lier les deux parties adverses qu'il doit juger en leur présentant un blanc-seing avant le jugement. Si le perdant refuse de se ranger à sa décision, le papier signé est converti en traite et mis en circulation.

Considérons maintenant les fraternités qui sont les nerfs de l'organisation, nous constaterons que leur apparence extérieure est des plus innocentes. Les règlements sont presque tous construits sur le même modèle, fixant les cotisations annuelles, le lieu et la date des réunions régulières, les devoirs et obligations des membres et les pénalités encourues pour toute infraction ; celles-ci vont depuis de petites amendes jusqu'à l'expulsion de la fraternité. Tout membre chassé d'une fraternité se trouvait séparé de la communauté et mourait proscrit. Chaque fraternité a un but religieux et charitable se rapportant à quelque objet aussi louable que les suivants :

- a) Lecture des textes sacrés².
- b) Ensevelissement des morts.
- c) Rançon des prisonniers.
- d) Prêts gratuits, secours aux filles pauvres, aide aux malades, habillement des pauvres, etc.

Il faut remarquer que ces différents objets n'étaient pas entièrement désintéressés : la fraternité chargée de la lecture des textes, les altérait ; ceux qui enterraient les morts recevaient des gratifications non seulement pour ce service, mais encore pour les intrigues complotées dans le cimetière juif, pour le bain purificateur prescrit aux Juives, pour les sièges de la synagogue (Ibid. 38). La fraternité pour la rançon des prisonniers était composée des membres les plus influents de la communauté ; comme sa fonction principale était de libérer des tribunaux gentils les délinquants juifs, il lui fallait exercer une pression sur la police et les fonctionnaires du gouvernement (Ibid. 33).

On trouve un excellent exemple de communauté juive au XX^e siècle, dans le compte rendu de l'installation de la Kehillah (diminutif de Kahal) à New-York City en 1909 et de son fonctionnement, publié dans la «*Jewish Communal Register*» (Registre communal juif) (New-York, 1919).

Le but de la kehillah est «de souder les intérêts juifs et de développer la conscience de la communauté» ; la cause immédiate de sa création fut «la déclaration du commissaire de police, le Général Bingham exposant que 50% des criminels de New-York City étaient des Juifs»³.

La première mesure prise par la convention constituante fut l'élection d'un comité exécutif et d'un conseil consultatif de soixante-dix membres ; c'est le conseil des anciens ou «gerousia» dont le devoir est «de faire entendre sa voix et sentir (sic) ses opinions dans toutes les questions concernant les Juifs à travers le monde».

La seconde chose importante fut la création d'un beth-din ou cour d'arbitrage, par le comité des rabbins détenant l'autorité (*vaad harabbonim*), déjà chargés de la régularisation des mariages, des divorces, de la circoncision et du bain rituel (Ibid, 50). Le beth-din entreprendra de régler toute dissension entre le travail et le capital (Ibid. 52).

Plus loin, le but que se propose la Kehillah apparaît plus clairement : c'est «la coordination des agences communales (Ibid. 55), existantes afin de sauver la synagogue d'une ruine menaçante» ; pour atteindre ce but, il faut tirer toutes les ressources matérielles et morales de la communauté tout entière (Ibid. 120). En d'autres termes, la hiérarchie des fraternités auxquelles le Judaïsme sert de manteau et la synagogue de loge, s'efforce d'affermir son emprise sur leurs membres, qui ont tendance à s'émanciper.

Enfin, il est fait mention de quelques fraternités qui portent le titre de sociétés de bienfaisance, ce sont les clubs de pompes funèbres et les visiteurs des malades. Il est particulièrement intéressant de remarquer que ces sociétés taxent leurs protégés, c'est-à-dire qu'elles agissent à la façon des compagnies d'assurance sur la vie (Ibid. 132).

La question de la viande rituelle (Koscher) est si bien réglée par la Kehillah que «toute viande provenant des abattoirs de New-York et des environs, qu'elle soit ou non destinée à être consommée par les Juifs, est abattue par des *schochetim* sous le contrôle de rabbins en fonction» (Ibid. 312). Il en ressort que les gentils composant la population de New-York dans la proportion de 60% ne peuvent acheter aucune viande qui n'ait été préparée suivant le rituel juif. Mais cet intérêt

¹ Le sens paraît être : «rébellions contre le Kahal».

² Il y avait quatre fraternités ou société savantes chargées de cette lecture. Elles étaient exclusivement composées de membres de la classe supérieure. Voir pour ceci et ce qui suit. Brafmann, *Fraternités juives*, 21.

³ *Jewish communal Register* (New-York, 1919). 2. - Si la déclaration de Bingham avait été sans fondement, aurait-elle soulevé tant d'indignation ?

paternel de la Kehillah pour ses membres et pour toute la population des Gentils n'est pas entièrement sans motif ; en effet, le Registre ne manque pas d'expliquer que la viande des animaux ainsi abattus «fait monter les prix bien au-delà de ceux que l'on paye pour de la viande ordinaire». Cela sert à payer les chochetim qu'emploient les abattoirs, et contribue au bien-être des majestueux rabbins.

C'est ainsi que les fraternités juives ont gardé, à travers les âges, leur caractère typique de gouvernement secret, déguisé sous forme de synagogues et d'écoles.

La vie du peuple n'a guère changé de génération en génération, non plus que d'un pays à l'autre : il est toujours et partout l'instrument dont se sert la coterie des gouvernants à qui il paye d'écrasants impôts indirects ; il reçoit en retour l'aide pour exploiter la terre qui l'abrite. Il a un lourd héritage : une mentalité juive, la haine des non-juifs, l'amour de la fourberie ; tout ceci ne se secoue pas facilement lorsqu'on porte en sus le joug du Kahal.

CHAPITRE III - NOUVEAUX LIENS ENTRE COMMUNAUTÉS

Les Juifs, disséminés dans tous les pays et réclamant partout les mêmes droits que les nationaux, gardèrent jalousement le secret de leur hiérarchie. Antérieurement au XVIII^e siècle, différentes nations avaient à diverses époques accordé aux Juifs l'égalité des droits civils, mais elles s'étaient toujours rétractées¹.

Vers 1770, Moïse Mendelssohn (grand-père du compositeur 1729-1786) et d'autres avec lui se mirent à prêcher l'émancipation de tous les Juifs dans tous les pays, comme étant le but suprême à atteindre. Voilà qui faisait l'affaire du Kahal : si ses membres parvenaient à jouir des privilèges des nationaux, ils pourraient à l'occasion occuper des postes importants dans les gouvernements des Gentils, ce qui lui permettrait d'étendre son propre pouvoir et son influence. Ce but se trouva réalisé en grande partie quelques années plus tard. La révolution française de 1789 avait complètement changé la condition des Juifs en France². Non seulement ils obtinrent l'égalité des droits, mais profitant de la vente des biens confisqués, ils ne tardèrent pas à acquérir de grandes richesses. Napoléon put écrire en 1806 dans une «Note relative au Sanhédrin» : § IV : «Le principal but qu'on s'est proposé a été... de venir au secours des campagnes et d'arracher plusieurs départements à l'opprobre de se trouver vassaux des Juifs ; car c'est un véritable vasselage que l'hypothèque d'une grande partie des terres d'un département à un peuple qui, par ses mœurs et par ses lois, formait une nation particulière dans la nation française... De même la suzeraineté des Juifs s'étendant sans cesse au moyen de l'usure et des hypothèques, il devient indispensable d'y mettre des bornes³».

Les Juifs d'Autriche et d'Allemagne, comme ceux de France et d'Angleterre, obtinrent à peu près vers la même époque la liberté politique et s'élevèrent rapidement jusqu'aux premiers rangs dans la société et dans le gouvernement de leur pays d'adoption ; les noms de Rothschild (Cf. Corti, *House of Rothschild*, New-York, 1928), Crémieux⁴, Disraeli⁵, en font foi.

Aussitôt libérés de l'influence restrictive du ghetto, les Juifs s'efforcèrent de s'assimiler non seulement en apparence, mais en réalité. Le joug du Kahal semblait pesant surtout à ceux qui avaient fait fortune et désiraient profiter en tout repos. Son rituel, ses taxes indirectes, ses demandes de services personnels et ses menaces n'ajoutant rien à leurs succès dans la vie, ils avaient hâte de s'en débarrasser.

Les chefs juifs s'apercevant de cette tendance, sentirent le besoin d'établir de nouveaux liens entre les communautés, d'autant plus que les récents moyens de communication du dix-neuvième siècle - télégraphe, chemins de fer, bateaux à vapeur - rendaient beaucoup plus faciles les relations entre les groupes éloignés les uns des autres. En cinq ans, de 1864 à 1869, on organisa les «fraternités universelles» suivantes :

a) La Fraternité pour le réveil des Juifs endormis (*Haburah mekidze nirdamim*. Voir Brafmann, *Fraternités juives*), à Saint-Pétersbourg ;

b) L'Alliance israélite universelle (*Haburah kol Israel haberim*), à Paris ;

c) La Société d'émigration juive (*Haburah shiluhe plakiloth*), à Londres ;

d) La Fraternité pour l'instruction des Juifs (*Haburah marbe*), à Saint-Pétersbourg ;

e) La Fraternité pour la repopulation de la Palestine (*Haburah yishub Israël*)⁶.

La première de ces sociétés fut fondée en 1864 ; dès 1866 elle comprenait douze cents membres parmi les Juifs les plus riches et les plus influents, ayant à leur tête :

Sir Moïse Montefiore (Angleterre).

D. L. Loewe (Angleterre).

Rabbi Albert Cohn (France).

¹ En Espagne, avant le règne de Ferdinand et Isabelle ; en Angleterre sous Cromwell ; en Russie, sous le Tzar Alexis, au XVII^e siècle.

² J. D. Darmstaedter, dans son *Histoire du peuple juif* (Paris, 1886) dit qu'à partir de cette date, les Juifs considéraient la France comme leur appartenant.

³ Lettre du 29 nov. 1806 à Champagny. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, T. XIII (Paris, Pion 1863).

⁴ Homme d'État, fut ministre de la Justice (1818), prit une part active au Coup d'État de 1851, devint en 1870, membre du Gouvernement de la Défense nationale (1796-1880).

⁵ Le premier membre juif du Parlement anglais. Consulter au point de vue documentaire l'ouvrage de W. F. Monypenny et G. F. Buckle, *Life of Disraeli* (Londres, 1903) ; voir aussi l'admirable croquis du juif A. Maurois, *Vie de Disraeli* (Paris, 1927).

⁶ A cette liste, on pourrait ajouter la Société juive d'immigration de New-York et l'Ordre Indépendant de B'nai B'rith fondé en 1843.

M. Strahun (Russie).

M. S. Magnus (Prusse).

I. Silberman (Prusse).

C'est également en 1864 que fut fondée la Fraternité pour l'instruction des Juifs (la quatrième de la liste ci-dessus), avec son centre à Saint-Pétersbourg ; dans l'espace d'un an, elle groupa 227 Juifs opulents comptant parmi eux le Dr Bernstein, les banquiers Ginzberg, le Dr Kalisher, le Dr Schwabacher (Brafmann, op. cit. p. 100) et des savants éminents. Il n'est donc pas surprenant que leurs efforts aient rencontré des sympathies chez les chrétiens.

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que le savoir recherché par ces sociétés n'était pas de sorte à élever le peuple au-dessus des préjugés de race nourris dans le ghetto. Au contraire, à part un livre de voyages, la littérature publiée par la *Société pour le réveil des Juifs endormis* n'était autre qu'un cours d'études des lois talmudiques¹, ayant pour objet de ranimer le sentiment d'un but commun et d'une commune haine, tel qu'il se trouve exprimé dans le *Schulchan Aruk*. Le livre de voyages, *Even Saphir*, est plus vivant ; il met en évidence, dans un langage subtil, la puissance du Kahal et la solidarité juive. Citons ce passage, par exemple :

«Ici, au Caire, les affaires juives sont le change, la banque et l'usure... Les Juifs tirent de gros bénéfices de ces trois opérations, grâce aux différents cours étrangers et au fait qu'il y a deux taux pour le change : l'un, fixé par le gouvernement, l'autre par les commerçants.

«Ces deux taux varient constamment, montent et baissent, et les gens qui ne s'occupent pas d'affaires de Bourse sont facilement trompés. Ces opérations sont pour la plupart entre les mains des Juifs, hommes sages et habiles qui se rangent parmi les plus hauts placés et les plus riches capitalistes d'Europe. Ils occupent d'importantes situations dans les palais des pachas et les postes officiels des gouvernements. En vérité les Juifs jouissent actuellement d'une complète liberté à tout point de vue : leur avis est très écouté, et dans les procès contre les non-juifs, le succès est toujours de leur côté» (*Even saphir*, 18).

Le Kahal eut recours à un nouveau stratagème pour garder son troupeau au bercail. Dès qu'une occasion se présentait, il profitait d'un procès entre Juif et Gentil plaidé devant un tribunal non juif pour en faire une «cause célèbre», et lorsque ledit procès était arrivé à agiter l'opinion publique au point de faire l'objet de toutes les conversations, le Juif était déclaré innocent. De quelle manière aurait-il pu mieux manifester sa puissance ? L'assassinat d'un missionnaire français à Damas, en 1840, par trois ou quatre Juifs, fournit au Kahal semblable occasion, comme plus tard, en 1896, l'affaire Dreyfus.

Le même Kahal n'eut pas grand-peine à organiser les pogroms en Pologne et en Russie. Les paysans de ces contrées, quoique affables et confiants de nature, se lassèrent d'être victimes de la fraude et de la tyrannie, et eurent enfin recours aux représailles. Quelques Juifs y périrent, et des millions de leurs coreligionnaires se rallièrent autour de la Synagogue. Les privilèges accordés aux Juifs par le Tsar Alexandre II appelèrent les pogroms de 1882 qui furent suivis d'une crise «d'antisémitisme». Ces crises avaient toujours pour effet, ainsi que le disait Herzl, «de rassembler les brebis au bercail» – cette fois, ce fut à la conférence de Kattowitz en 1884.

Là se rencontrèrent les Juifs orientaux² et leurs frères occidentaux mieux assimilés, mais on ne fit pas grande besogne. Les derniers, dont les idées avaient été modifiées par un long contact avec des Français, des Anglais et des Allemands ne parvenaient pas à comprendre le violent nationalisme des ghettos d'Orient dont les buts étaient le retour en Palestine, la création d'un Etat juif et finalement la domination mondiale.

Le groupe oriental était composé des «Amis de Sion» (*Hoveve Zion*) qui avaient à leur tête Leo Pinsker et Moïse Li-lienblum. Pinsker avait déjà lancé son programme dans un livre «*Auto-Emancipation*» (1882) inspiré de «*Rome et Jérusalem*» (1862) de Moïse Hess. La crainte des autorités russes l'empêcha de faire un complet exposé de son plan, et il se contenta de réclamer la Palestine pour les Juifs comme refuge contre la persécution.

Un de ses collègues, Asher Ginzberg, était appelé à mener beaucoup plus loin les choses. C'était un fanatique ; il excita les aspirations nationales juives en Orient, et dès que fut fondée à Odessa, en 1889, la société des «*Fils de Moïse*» le mouvement s'étendit rapidement. Un autre nationaliste de grande activité, Nathan Birnbaum (son nom de plume était Mathias Asher) de Vienne organisait en même temps, en Allemagne et en Autriche, la *Kadimah*, ou groupe d'étudiants juifs, dans le but d'établir, en Palestine, un centre juif qui gouvernerait le monde dans les trois sphères politique, économique et religieuse, au moyen de Juifs placés au contrôle des affaires dans tous les pays.

Si, d'autre part, le groupe occidental ne répondait pas volontiers à un appel nationaliste, il n'en était pas moins attiré par l'idée d'une domination mondiale. Internationaux et factieux par essence, ils allaient prouver par la suite, en dépit de leur assimilation, tout extérieure, qu'ils seraient aisément gagnés au point de vue oriental ; s'ils l'avaient tout d'abord rejeté, c'était surtout parce qu'ils croyaient obtenir tout ce qu'ils souhaitaient sans l'aide de leurs frères rétrogrades. De plus, ils étaient divisés en deux camps : les Rothschild et les Juifs allemands d'Allemagne et d'Amérique. Le second camp avait placé une grande partie de ses capitaux dans l'industrie allemande, très prospère de 1884 à 1896 ; et partageait ou prétendait partager les convoitises de l'ambition pan-germanique.

Mais lorsque, en 1896, l'Allemagne obtint du Sultan la concession du chemin de fer de Bagdad qui lui ouvrait la route de l'Inde à travers la Palestine, quelques-uns des chefs occidentaux juifs s'alarmèrent et sentirent le besoin d'unir la Juiverie. La seule base d'union était le programme oriental, car le groupe oriental, composé de fanatiques, n'en accepterait aucune autre.

¹ Y compris *Pachad Ishak* "peur d Isaac", index de la littérature talmudique ; *Teschubot ha-gaonim* "décisions des illustres", c'est-à-dire des anciens maîtres en matière religieuse et légale, etc. Ibid., p. 101.

² Les deux principales branches des Juifs sont les *Sephardim*, fixés pour la plupart dans la péninsule ibérique, et les *Ashkenazim* d'Alsace Lorraine, d'Allemagne, de Pologne et de Russie.

Afin de gagner le groupe occidental au nouveau but à atteindre, on fit appel à un auteur juif assimilé, Théodore Herzl, qui paraphrasa *l'Auto-émancipation* de Leo Pinsker¹. Cette paraphrase, publiée en 1896, avait pour titre *L'Etat Juif*. L'ouvrage ne contenait rien de bien original, mais le caractère et l'influence de son auteur lui donnèrent un certain poids.

Théodore Herzl était le type du Juif assimilé². Né en Hongrie en 1860, Herzl, après avoir terminé ses études à Budapest et fait son droit à l'université de Vienne, se consacra au journalisme et à la littérature. Il fut d'abord en Espagne et plus tard en France, le «reporter» du journal viennois *Die neue freie Presse*, auquel il envoya - tandis qu'il était à Paris et subissait l'influence du fameux Dr Blowitz, autre juif, correspondant du *Times* de Londres - le compte rendu de l'Affaire Dreyfus.

On a dit que l'Affaire Dreyfus «fit un Juif de Herzl». Il ne savait pas l'hébreu et il ignorait les livres fanatiques du *Tal-mud*, tels que le *Schulchan Aruk* et *l'Abodah Zarah*. Il était l'ennemi de toute violence et laissa dans un de ses romans, *Altneuland*, un tableau d'un Etat juif civilisé, d'après ceux de l'Europe occidentale.

Quoi qu'il en soit, après la publication de *L'Etat Juif*, les Amis de Sion d'Odessa et le groupe d'étudiants (Kadimah) qui avait à sa tête Nathan Birnbaum, adoptèrent Herzl pour chef.

Le premier Congrès sioniste fut réuni à Bâle l'année suivante (1897). Herzl en fut élu président, position qu'il conserva jusqu'à sa mort (1904).

Au Congrès, comme le groupe oriental était le plus nombreux, le nom de «Sionisme», créé par Nathan Birnbaum en 1886, fut adopté, et son but déclaré essentiellement démocratique. Mais le groupe occidental n'était pas complètement gagné. Quelques-uns de ses membres - d'Angleterre et de France, pour la plupart - répondirent fraîchement à l'appel de Herzl, craignant de compromettre les situations et les droits déjà acquis dans ces pays. L'union désirée ne put donc pas encore s'effectuer, et les deux groupes se rallièrent autour de leurs chefs respectifs, Herzl et Ginzberg.

Néanmoins, Herzl resta fidèle à la tâche qu'il s'était tracée³. Il entama des négociations avec les gouvernants de plusieurs pays afin d'obtenir une patrie convenable pour les Juifs. Il échoua pour la Palestine auprès du Sultan, comme plus tard auprès du Khédive d'Egypte pour la péninsule d'El-Airch, mais il reçut et accepta en principe, de la part de la Grande-Bretagne, l'offre de l'Ouganda. En 1903, il exposa cette proposition au sixième congrès sioniste : elle fut repoussée par les Sionistes qui ne voulaient entendre parler d'autre patrie que de la Palestine. Herzl mourut l'année suivante, et la direction du parti modéré allait passer bientôt aux mains de violents nationalistes⁴.

CHAPITRE IV – GINZBERG, L'INTERPRÈTE DES ASPIRATIONS JUIVES.

Tandis que Herzl s'efforça de modifier l'ambition juive et de la concilier avec les milieux gentils, Ginzberg prit à tâche de lui donner une nouvelle forme et la force du fanatisme des masses.

Asher Ginzberg (son nom de plume était *Ahad-ha-am*, litt. "Un parmi le peuple"; son père était percepteur) naquit à Skvira, dans le gouvernement de Kiev, en 1896, de parents aisés appartenant à la secte juive de Hassid. Il reçut une éducation strictement rabbinique et à dix-sept ans, il épousa la petite-fille de Menachem Mendel, célèbre rabbin de Lubowitz. Cinq ans plus tard (1878), il se rendit à Odessa où il continua ses études, s'attachant surtout aux œuvres de Spinoza, Moïse Mendelssohn et Nietzsche. Un peu plus tard, encore (entre 1882 et 1884), il visita Berlin, Breslau et Vienne où il fit la connaissance de Charles Netter, juif français, l'un des fondateurs de *l'Alliance Israélite Universelle*, qui l'introduisit dans cette association.

C'est ce qui explique que dès son retour à Odessa, Ginzberg se joignit aux amis de Sion (*Hoveve Zion*) qui avaient à leur tête Léon Pinsker et Moïse Lilienblum, et qu'il assista à la conférence de Kattowitz. Son esprit pénétrant et toujours en éveil, sa science de l'hébreu lui valurent bientôt la célébrité : la lettre qu'il écrivit dans cette langue au grand savant juif S. Finn à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire attira sur lui l'attention de l'éditeur du journal hébraïque *Hamelitz*, Alexandre Zederbaum, qui sollicita immédiatement sa collaboration.

Bien qu'en privé il eût sans cesse critiqué les méthodes des «Amis de Sion», il hésitait à le faire dans la presse, mais surmontant enfin ses scrupules, il envoya un article très net intitulé «Ce n'est pas le chemin» (*Lo ha-shiloah*), qui parut la même année (1889). Ginzberg y attaquait le plan de Pinsker d'envoyer les Juifs russes en Palestine sous prétexte d'avantages matériels qu'ils pourraient y trouver (il est clair qu'en ceci, il fit preuve de grande perspicacité). Toute tentative d'améliorer la condition des ghettos russes restera vaine, disait-il ; les Juifs doivent tout d'abord devenir des nationalistes conscients et combattifs. Cet article et son appel direct au fanatisme fut lu à travers toute l'Europe, et fut suivi d'autres semblables.

Il en vint à rompre avec les «Amis de Sion», entraînant avec lui un groupe de jeunes gens qui partageaient ses idées avancées. Il forma avec eux une société secrète, «Les Fils de Moïse» (1889) (*B'nai Moshe*). Les réunions avaient lieu dans la maison de Ginzberg, rue Yamskaya, à Odessa. Il compta parmi ses premiers adhérents : Ben Avigdor, Zalman Epstein, Louis Epstein et Jacob Eisenstaat. C'est à ce petit groupe que Ginzberg lut ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Protocols (infra 2^e partie : "Les Protocols" ; d'après toute évidence, leur date peut se placer entre 1880 et 1890) ; le nationalisme y est exposé en termes puissants et nets qui font contraste avec le style confus et pédant du *Tal-*

¹ A quels ordres directs Herzl obéissait-il ?... probablement à ceux de David Wolfsohn, le chef reconnu de la Juiverie occidentale.

² Ses ennemis du camp sioniste lui jetèrent plus tard au visage l'épithète d' «assimilé» pour exprimer le mépris que soulevait sa modération.

³ Osiah Tonn parle de plusieurs lettres de Herzl dans lesquelles il exprime le désir de se retirer du mouvement sioniste le plus tôt possible.

⁴ David Wolfsohn succéda à Herzl comme président un temps très court.

mud.

Les premiers mots donnent le ton général :

«Laissons de côté toute phraséologie et discutons sur le sens ultime de chaque pensée ; éclairons la situation par des comparaisons et des déductions. C'est de cette manière que je vais décrire notre système, de notre point de vue et de celui des goyim»¹.

Puis il continue :

«Il faut se rappeler que les gens aux instincts corrompus sont plus nombreux que ceux dont les instincts sont nobles ; c'est pourquoi on obtient de meilleurs résultats, lorsqu'il s'agit de gouverner, en employant la violence et l'intimidation plutôt que la discussion académique. Tout homme a soif du pouvoir ; chacun, s'il le pouvait, aimerait à devenir un dictateur, et bien rares sont ceux qui ne consentiraient pas à sacrifier le bien général à leur satisfaction personnelle».

L'argument est ensuite développé de façon claire et concise : toutes les objections sont prévues et détruites par quelques phrases bien senties. Aucune recherche de rhétorique, l'expression est naturelle et forte ; ainsi, parlant de la populace en temps de révolution, l'auteur dit :

«Ces animaux s'endorment quand ils sont rassasiés de sang ; il est alors facile de les garrotter» (Protocols II).

On a parfois critiqué les Protocols sous prétexte qu'ils ne contiennent rien qui n'ait été déjà dit par les philosophes ou les hommes d'Etat ; même si c'était vrai, cela ne leur retirerait que bien peu d'intérêt, car leur importance ne consiste pas dans leur but de domination mondiale ni dans les théories qui mènent à ce but, - l'exploitation des plus vils instincts de l'homme par exemple -, mais dans l'extraordinaire assurance avec laquelle on a conformé aux conditions actuelles l'application pratique du plan.

Le fait même que le style des Protocols est puissant et incisif, que toutes les comparaisons sont frappantes, que la thèse qu'ils exposent est pour ainsi dire irréfutable, devient pour certains un obstacle à leur crédibilité, et cela n'a rien d'étonnant.

Si, à Waterloo, Napoléon avait eu à sa disposition un bataillon de tanks et une quantité appréciable de fusils modernes, les armées anglaise et prussienne n'auraient eu qu'à s'enfuir, et s'il avait eu à son service toutes les inventions de guerre du siècle dernier, il aurait pu défier les armées du monde entier en 1814.

Les Juifs ont fait, au cours de ce même dernier siècle, de rapides progrès dans l'art de la politique, tant en théorie qu'en pratique, alors que le reste de l'humanité les croyait à peine sortis du ghetto ; aussi, ne pouvant comprendre le nouveau mécanisme compliqué du gouvernement qu'ils ont forgé, on est tenté de dire : «Pareille chose est impossible !» Et cependant la grande machine de guerre, l'organisation du Kahal, avance et suit son cours déterminé, écrasant toute résistance. C'est précisément cette marche que Ginzberg décrit dans ses vingt-quatre Protocols qui sont un résumé de la pensée juive depuis Rabbi Akiba² et Maimonides³ jusqu'à Karl Marx⁴ et Engels. A mesure que la thèse se déroule, le lecteur est à chaque instant mis en face de quelque événement familier de fraîche date qui vient l'étayer. Citons par exemple ce passage :

«Pour prouver que tous les gouvernements gentils d'Europe sont tenus par nous en esclavage, nous manifesterons notre pouvoir en soumettant l'un d'eux à un régime de terreur, de violence et de crime» (Protocol VII, dernier paragraphe).

Qui pourrait, - au souvenir de la révolution russe de 1918 -, lire ces lignes, sachant qu'elles furent écrites avant 1897⁵, sans être frappé du rapport qui existe entre cette prophétie et son accomplissement vingt ans plus tard ?

Mais Ginzberg était loin d'être un visionnaire : il écrivait en connaissance de cause, et le cours suivi par le mouvement révolutionnaire déjà en marche en Russie, avait été trop soigneusement calculé pour laisser le moindre doute sur son succès définitif.

La Seconde Internationale fut créée en 1889 et les théories de Marx et d'Engels adoptées. Le mouvement travailliste n'était plus représenté par un petit groupe d'ouvriers menés par des théoriciens, mais par de puissantes organisations de travailleurs. Aussi le but de la Seconde Internationale, qui voulait le transfert du pouvoir entre les mains du prolétariat, allait-il être poursuivi dans des conditions plus favorables que celles qui existaient au temps de la Première Internationale. Les intérêts primordiaux, industriels et financiers, servirent à satisfaire les ambitions socialistes au détriment du parti travailliste durement méprisé⁶.

En 1900, au moment du retour d'exil de Lénine, parut le premier numéro du journal révolutionnaire *Iskra* (L'Étincelle), édité à Londres par le juif Trotskii (Braunstein) et soutenu par un autre Juif, Blumenfeld (Ibid. 49. 691, 692). Des multitudes d'organisations dirigées par l'*Iskra* fourmillèrent en Russie : c'était la source de laquelle les chefs locaux tiraient leurs idées. A leur première réunion, à Minsk, en mars 1903, il en sortit un parti communiste russe complètement formé : ce parti représentait sept organisations et avait à sa tête neuf chefs dont cinq au moins étaient d'origine juive (Ibid. 689,

¹ **Le texte des Protocols doit être étudié : on ne peut donner qu'une notion défectueuse de cet important ouvrage en le paraphrasant ou en en citant seulement quelques passages.**

² Compilateur de la Mishna (de *shannah* : "répéter") ou tradition orale des Juifs (II^e siècle A. D.) Voir *Préface à la Mishna* de Maimonides, et Milman, *History of the Jews*, 133

³ Juif espagnol, auteur de commentaires sur la Mishna et d'autres ouvrages (XII^e siècle).

⁴ Auteur de *Das Kapital*, fondateur de la Première Internationale (1818-1883) ; il écrivit avec Engels le manifeste communiste. Son vrai nom était Mordecai.

⁵ Un exemplaire des Protocols a été déposé au British Museum de Londres en 1906 : infra II^e Partie. chap. 1.

⁶ W. R. Batsell, *Soviet Rule in Russia*, édité sous les auspices du Bureau de Recherches Internationales de l'Université Harvard, New-York, 1929) 756.

690). Il porta le nom de «Parti social-démocrate russe» jusqu'en 1915. Ses méthodes, comme sa devise : «Prolétaires de tous pays, unissez-vous !», étaient celles de Marx et d'Engels. Un second Congrès de ce parti se réunit d'abord à Bruxelles, puis à Londres en juillet et août de la même année. C'est là que, pour la première fois, on formula cette doctrine que «la condition essentielle de la révolution sociale est la dictature du prolétariat»¹.

Puis survint la rupture entre bolcheviks et mencheviks, et le mouvement se vit en face de sa première véritable épreuve en 1905. Affaibli par la défaite dans la guerre du Japon, le gouvernement tsariste ne pouvait prévenir les grèves et autres désordres. L'exécution des ouvriers qui s'étaient rassemblés devant le palais d'hiver et que l'on fusilla, encouragea les bolcheviks à tenter un soulèvement armé. Un Congrès du parti se réunit à Londres, le 25 avril 1905, on y composa le programme qui devait être mis en pratique douze ans plus tard².

L'explosion en Russie fut immédiatement acclamée dans un journal sioniste comme étant l'œuvre des Juifs :

«La révolution en Russie est une révolution juive, une crise dans l'histoire juive. C'est une révolution juive parce que la Russie est l'abri de presque la moitié des Juifs du monde entier, et que le renversement de son gouvernement despotique aura une très grosse influence sur les destinées de millions de Juifs habitant ce pays et sur celles des milliers qui ont récemment émigré de tous côtés. Mais la révolution de Russie est une révolution juive surtout parce que les Juifs sont les révolutionnaires les plus actifs de l'Empire du Tsar»³.

Dépourvues de l'aide des paysans et de l'armée, les révoltes de 1905 échouèrent. Une période de réaction s'ensuivit pendant laquelle de nombreux chefs révolutionnaires furent arrêtés et exilés. Et c'est à partir de ce moment qu'en fait, les plans d'une révolution en Russie durent être entièrement dirigés du dehors. Il n'a été publié aucun document expliquant comment les anciens chefs s'y sont pris pour échapper à leur sentence d'emprisonnement⁴, comment ils se procurèrent des fonds pour voyager partout et participer aux congrès de Stockholm, Paris, Prague, Berne et autres villes, et comment ils ont réussi à tenir debout une organisation centrale, mais les rapports entre ces activités subversives et le Sionisme apparaîtront clairement plus loin (infra ch. V).

En attendant, les Protocoles circulaient secrètement en hébreu parmi les «Fils de Moïse» ; ils avaient favorisé l'expansion de cet Ordre dans toute la Russie et la Pologne, et ils contribuèrent à la victoire qu'il remporta au Congrès de Bâle de 1897⁵, alors que le Sionisme était devenu un mouvement officiel.

Mais quand Ginzberg s'aperçut que la conception du Sionisme que se faisait Herzl était «avant tout économique»⁶ à l'exclusion, semblait-il, de tout esprit de nationalisme juif, il rassembla ses anciens adhérents dans un nouvel Ordre secret «Les Fils de Sion» (*B'nai-Zion*), pour propager la vraie foi. Tout en affectant de se tenir en dehors du mouvement officiel, il éditait un journal hébreu, *Ha-Shiloah (Le Chemin)*, grâce à l'aide financière d'un Juif, Kalonymus Wissotzkii, marchand de thé, puis il devint le directeur d'une grande maison d'édition hébraïque nommé Ahiasaf. A l'aide de ces deux puissants organes, il put attaquer Herzl impunément. Un des amis de ce dernier s'en plaint en ces termes :

«*Ahad-ha-am* (Ginzberg) reproche à Herzl de ne pas imiter l'Europe. Il (Ginzberg) ne peut admettre que nous devrions emprunter à l'Europe ses académies, ses opéras, ses gants blancs. La seule chose qu'il consentirait à transférer d'Europe en *Altneland* (lire : Palestine), ce seraient les principes de l'Inquisition, les procédés des antisémites, les restrictions des lois roumaines. Il ne comprend la liberté que telle qu'elle se pratique dans le ghetto ; seulement dans son idée, les rôles sont renversés : les persécutions continueraient, mais, cette fois, elles seraient faites par les Juifs contre les Gentils... Ginzberg est un des pires ennemis du Sionisme, et il est de notre devoir de protester quand il prononce son nom. Il est par principe aux antipodes du Sionisme, et nous ne pourrions qu'être induits en erreur en l'écoutant parler (dédaignusement) du Sionisme politique en contraste avec ce «Sionisme secret»⁷ qui est le sien propre»⁸.

Quatorze ans de labeur finirent enfin par porter leurs fruits. En 1911, les représentants de Ginzberg, Chaïm Weizmann et autres marquèrent une victoire au dixième congrès sioniste. Deux ans plus tard (1913) «quand il assista au congrès pour la seconde fois», écrit un de ses disciples (Jesse Sampter : *Guide to Zionism*), «il fut heureux. Il put constater à quel point certaines de ses idées et quelques-unes des vérités pour le triomphe desquelles il avait soutenu de si âpres luttes, avaient déjà fait leur œuvre de pénétration. Il fut aussi heureux que doit l'être un philosophe pratique lorsqu'il se rend compte que sa vie n'a pas été inutile, qu'il a été un anneau de la longue chaîne qui tire Israël vers un avenir glorieux, qu'il a servi Israël, et, à travers Israël, l'humanité tout entière».

A cet égard, le Sionisme, tel que le concevait Ginzberg, devint une réalité que ses disciples⁹, ont depuis portée de victoire en victoire sous l'œil du Maître. Lui-même resta à l'écart, se déroband du moins aux regards de la foule, jusqu'à

¹ Ibid. 692. Comparez *Protocols* I, § 6 : Il suffit d'abandonner aux masses leur propre gouvernement, ne fut-ce que pour un instant, et elles deviendront une populace désorganisée... Le capital qui est tout entier entre nos mains, tendra une paille à cet Etat, à laquelle il sera inévitablement obligé de s'accrocher.

² Le Comité central, en 1905, était composé des révolutionnaires bien connus : Lénine (Ulianov), Rykov, Krassin (Vinter), Bogdanov et Postalovskii, Batsell, op. cit., 694.

³ *The Maccabean* (New-York. Nov. 1905), 250, sous le titre : «Une révolution juive».

⁴ Grâce à la fraternité pour la libération des délinquants juifs, supra, ch. II.

⁵ Les Fils de Moïse (*B'nai Moshe*) ayant atteint leur but, furent dissous après le Congrès ; pour ce Congrès, voir supra, ch. III.

⁶ Les mots cités sont de Richard Gottheil, rabbin principal de New-York City.

⁷ Celui qui est mis en avant dans les Protocoles.

⁸ Extrait de la brochure du Dr Max Nordau, intitulée : *Audeatur et Altera Pars* (1903). Le roman de Herzl, *Altneland*, attaqué par Ginzberg, paraissait au même moment.

⁹ Citons entre autres : Chaïm Weizmann, Nahum Sokolov, Léon Simon, Jabotinskii, Ussitchin, Schmaryar Levin.

sa mort dans une Palestine judaïsée.

CHAPITRE V - SIONISTES ET ANTI-SIONISTES PENDANT LA GUERRE

On a souvent observé que l'Europe, considérée *in globo* ou divisée en différentes contrées, a plutôt perdu que gagné la guerre mondiale : avec leur lourd fardeau de dettes, les alliés victorieux ne s'en sont guère mieux tirés que les vaincus. Mais la guerre a apporté au Sionisme une richesse passée sous silence et l'accomplissement d'un but immédiat.

«La guerre actuelle», écrivait Sokolov en ce temps-là (Sokolov, *Histoire du Sionisme*, 21, *History of Zionism*), n'a pas atteint l'unité de l'organisation sioniste. Celle-ci étant établie sur le principe fédéral, on a vu qu'il était possible de continuer le travail essentiel du mouvement en utilisant les organisations séparées des différents pays. La propagande et la réunion des fonds... sont réellement en grands progrès».

Il pourra donc sembler intéressant d'étudier ces activités dans quatre capitales durant la guerre : Berlin, Petrograd, Londres et New-York.

Au moment de la déclaration de guerre, le Sionisme avait ses quartiers généraux à Berlin (Jesse Sampter, *Guide to Zionism*, 63), de même que le parti modéré, représenté par la société *Hilfsverein der deutschen Juden*. Cette société avait construit en Terre Sainte un nombre d'écoles de séminaires, et autres institutions, supérieur à celui de l'Alliance Israélite Universelle et des Sionistes. C'est à cause de cela que l'Allemagne lui avait promis le contrôle sur la Palestine, dès qu'elle aurait achevé la ligne de chemin de fer Berlin-Bagdad. Mais semblable arrangement n'étant pas conforme aux plans sionistes, on chercha une autre solution¹.

«Le Comité Central d'Action» lisons-nous (Sampter, op. cit. 63), «qui se réunissait régulièrement à Berlin et se chargeait de la transaction de toutes les affaires internationales entre les Congrès, était composé de membres dispersés dans différents pays. Le Dr Schmaryar-Levin était allé en Amérique pour y assister à la Convention Sioniste de juin 1914. Sa présence en Amérique pendant la guerre profita tout à la fois au Sionisme américain et à la cause internationale. Warburg et Hantke, deux membres allemands, étaient à Berlin où ils passèrent du reste toute la guerre ; un autre membre allemand, Jacobson, résidait alors à Constantinople».

La force de cette chaîne de communication internationale n'échappa pas à l'attention du gouvernement allemand qui rechercha son appui en même temps que celui du *Hilfsverein*. Un appel fut lancé de Berlin, en juin 1915, à tous les Sionistes, «réclamant des sympathies pour l'Allemagne» (ibid, 239). Les Sionistes étaient trop habiles pour se compromettre, alors que l'issue de la guerre était encore douteuse ; ils désiraient, en même temps, conserver la confiance de l'Allemagne pour l'exploiter plus tard au sujet de la Russie. Ils ne répondirent donc pas à l'appel, donnant cette explication ironique de leur silence : «le mouvement sioniste ne peut pas se mêler à la politique mondiale».

L'année suivante, ils firent passer leur appui des puissances centrales aux alliés, et transportèrent leur siège de Berlin à Londres (ibid. 63). A partir de ce moment, leur influence se fit de plus en plus sentir dans les milieux politiques d'Europe et d'Amérique. Ce qu'on appelait le service sioniste des transferts était, en particulier, en situation de transmettre des fonds et des informations aux éléments subversifs des pays ennemis. C'est pourquoi Jacobson, voyant que «Constantinople ne pouvait plus être le centre de la politique sioniste, alla se fixer à Copenhague, dans un pays neutre, où il pourrait utilement servir les Sionistes en leur transmettant des nouvelles et des fonds. Il y établit un bureau sioniste. Le Russe Chlenov, qui en était membre, faisait la navette entre la Russie et le Danemark, et allait à l'occasion en Angleterre. Un autre membre russe, Nahum Sokolov, évoluait librement dans les pays alliés» (ibid. 63). En dépit des règlements de police, Rudolf Steiner, conseiller occulte du Kaiser, ne cessa ses allées et venues entre l'Allemagne et l'Angleterre, durant toute la période des hostilités.

Par la sûreté de ses méthodes financières, (ce bureau) créa ce qui fut en vérité un crédit sioniste universel, et ce crédit contribua pour une large mesure à déterminer l'attitude prise par les gouvernements alliés, qui aboutit plus tard à la reconnaissance de l'organisation sioniste comme représentant officiellement le peuple juif» (ibid. 63).

La principale tâche à laquelle s'attachaient les Sionistes à cette époque (1916) était le mouvement révolutionnaire en Russie. Le groupe des révolutionnaires professionnels qui avaient préparé et dirigé l'explosion de 1905, avait poursuivi son œuvre subversive au moyen de congrès tenus dans les différentes capitales de l'Europe avec un zèle indéfectible (supra ch. IV). Lénine était devenu le chef reconnu des bolcheviks. En dehors de lui, le comité central (élu en 1912) comprit des membres dont les plus éminents parmi ceux qui plus tard s'emparèrent du gouvernement de la Russie étaient : Zinoviev (Juif), Ordzhonikidze (Géorgien), Schwarzmann (Juif), Spandarian (Arménien), et plus tard encore Stalin (Géorgien), et Belostolskii (Juif) (Batsell, op. cit., 695). Trotskii (Juif), qui ne faisait pas partie du comité, exerçait son activité à New -York et à Londres tout à la fois.

Ces agitateurs de profession et d'autres semblables soutenaient depuis 1914, et principalement en Suisse, une campagne contre la guerre qu'ils espéraient faire dégénérer en une simple lutte de classes². Il était cependant bien difficile de soulever en temps de guerre un mouvement révolutionnaire bien organisé. En 1905, le parti comptait en Russie trois millions d'adhérents ; un million en 1906 ; les trois-quarts d'un million en 1907 ; 174.000 seulement en 1908 et tout juste 46.000 en 1910. En 1917, un congrès du parti prétendit représenter 76.000 ouvriers organisés. Il serait puéril d'imaginer que ce groupement minuscule pût, de quelque façon, représenter le «prolétariat», ou qu'il fût en état de devenir, sept

¹ Oscar S. Strauss, dans une lettre au rabbin Philipson, datée de New-York, 2 septembre 1915, fait allusion à ce projet en écrivant en faveur du Sionisme : «Voudriez-vous voir la Palestine» demande-t-il, «sous la tyrannie des Allemands ou de leurs instruments abrutis, les Turcs».

² En 1915, une conférence de socialistes opposés à la guerre eut lieu à Zimmerwald ; les promoteurs du programme, de la révolution internationale et de la lutte des classes y étaient présents en nombre. Ibid. 757. Ce fut cette même année que Rosita Schwimmer (Juive) persuada Henry Ford de faire voile vers l'Europe dans son fameux «bateau de paix».

mois plus tard, un pouvoir gouvernemental bienvenu sur des millions de sujets¹.

Mais la tâche sioniste fut facilitée par une exploitation habile de l'état-major général allemand au début de 1917. Ce dernier, en vue de paralyser la Russie, et pour dégager en même temps des troupes dont on avait besoin sur le front occidental, escompta plus qu'il n'aurait fallu l'avantage à tirer des révolutionnaires, faisant ainsi le jeu des Sionistes. «Un homme parut en Allemagne, écrit le Général von Hoffmann, alors chef d'état-major sur le front russe², qui était en rapports avec les révolutionnaires russes exilés en Suisse ; cet homme eut tout à coup l'idée d'employer quelques-uns d'entre eux à hâter la ruine et l'empoisonnement du moral de l'armée russe. Il s'adressa au député Erzberger et au représentant du ministère des Affaires Etrangères. Et c'est ainsi qu'on apprit que Lénine avait été transporté à travers l'Allemagne jusqu'à Pétersbourg de la manière qui transpara plus tard». Le 10 mai 1917, c'est-à-dire bientôt après son arrivée en Russie, dans le wagon allemand scellé, Lénine avait pris la parole à la conférence de Pétrograd faite par son parti contre le gouvernement provisoire (Batsell, op. cit. 27). Il voulait détruire, jusqu'aux racines, tout souvenir du passé slave de la Russie. Il craignait qu' «un gouvernement bourgeois ne rendît les Soviets inutiles» (*Huit discours de Lénine*, New-York, 1928, 19-26)

Comment, au cours des dix mois suivants, les bolcheviks remplacèrent le gouvernement provisoire, et, comment en empêchant l'Assemblée Constituante de se réunir, ils restèrent les maîtres absolus de la Russie ; comment, fidèles à leurs patrons sionistes, ils manifestèrent la force du Sionisme en soumettant l'empire du tsar à un «régne de terreur, de violence et de crime»³, sont des choses universellement connues qui n'ont pas à être traitées ici. Qu'il nous suffise de dire qu'elles justifient le jugement porté par le Comte Czernin, ministre autrichien des Affaires Etrangères, qui écrivait le 17 novembre 1917 (*In the World War*, London 1917, 216-217) :

«Ce bolchevisme russe est un péril pour l'Europe, et si nous avons le pouvoir, après nous être assurés nous-mêmes d'une paix passable, d'obliger les autres pays à rentrer dans un état de justice et d'ordre, nous estimerions alors qu'il vaudrait mieux n'avoir nullement affaire à de telles gens, mais marcher sur Pétersbourg pour tout arranger sur place. Leurs chefs sont pour la plupart des Juifs aux idées fantastiques, et je n'envie pas le pays qu'ils gouvernent. Voici comment ils commencent : tout ce qui rappelle, du plus loin possible, le travail, la richesse et la culture doit être détruit, et la bourgeoisie, exterminée. Leur programme ne semble plus comporter la liberté et l'égalité, mais seulement la suppression bestiale de tout ce qui n'est pas le prolétariat lui-même»⁴.

Le Sionisme tira de ce succès un immense bénéfice, tant en argent qu'en influence. Les bijoux de la Couronne et tous les biens impériaux, des millions de roubles-papier mis en circulation, les trésors d'art des musées, des églises et des habitations privées, tout tourna à son profit. De plus, le triomphe dramatique des méthodes impitoyables préconisées par Ginzberg, eut pour effet notoire de rendre redoutable aux Juifs toute opposition au Sionisme. Ainsi que le disait un chef sioniste (Sokolov, *Histoire du Sionisme*, 381) :

«La chute du tsarisme en Russie fut sans aucun doute un des plus grands événements de l'histoire mondiale. La Russie entra dans une ère de révolution qui semblait apporter avec elle toutes les «bénédictions» du droit et de la liberté. Les restrictions qui s'attachent aux nationalités et aux professions de foi disparaissaient. Mais, loin de détruire le Sionisme, la nouvelle liberté lui donnait un immense stimulant», (Les «bénédictions» dont il est parlé sont, paraît-il, exclusivement réservées aux Sionistes).

Tandis que ces événements se déroulaient à Pétrograd, les Sionistes de Londres ne restaient pas oisifs. «Londres fut, dès le commencement, le centre financier de l'organisation sioniste» (ibid. 13) ; car si la banque rivale Bleichröder-Mendelssohn de Berlin continuait de soutenir les modérés, Rothschild avait été conquis par le mouvement nouveau. Nahum Sokolov, au cours de ses fréquentes visites comme membre du Comité Central d'Action Sioniste, avait été frappé des avantages qu'offrait l'établissement d'un centre à Londres (ibid. 44) ; depuis 1914 il avait activement travaillé avec Chaïm Weizmann pour que les problèmes politiques du mouvement fussent d'abord exposés en Angleterre. C'est pourquoi Weizmann était entré en «relations étroites avec la maison de Rothschild et s'était efforcé de mieux faire connaître le Sionisme à cette famille» (ibid. 8)

Parmi les non-juifs, on trouve un ami incomparable en Sir Mark Sykes. On ne sait pas clairement⁵ comment il fut gagné à la cause : avant la guerre, il lui était hostile et l'accusait de «mauvais cosmopolitisme et de mauvaise administration financière», mais, au milieu de la guerre, il prit tout à coup une autre décision : «Ce mouvement, écrit-il de Hull, aurait pour objet de rendre chaque juif, à travers le monde, bien plus utile à la nation qu'il aurait choisie comme sienne» (loc. cit.). Quoi qu'il en soit, depuis le début de 1917, Sykes se dévoua au mouvement corps et âme, et sa maison du n° 9 Buckingham Gate «avec ses dossiers de correspondance et ses communications télégraphiques, devint un centre sioniste» (Sokolov, 2 *Histoire du Sionisme*, 29). Sykes avait pour collaborateur un autre gentil nommé Georges Picot.

La première réunion officielle de ce qu'on appela le «Comité Politique» eut lieu le 7 février 1917, chez le Dr Moses Gaster. Etaient présents (outre Gaster lui-même) Lord Rothschild, James de Rothschild, Sir Mark Sykes, Sir Herbert Samuel, Herbert Bentwick, Harry Sacker, Joseph Cowen, Chaïm Weizmann et Nahum Sokolov (ibid. 52)

On y discuta en détail le programme sioniste devant servir de base aux négociations officielles et comprenant les mandats futurs de Palestine, d'Arménie, de Mésopotamie et d'un royaume du Hedjaz⁶. Il y eut chez Sykes, le jour suivant

¹ ibid. 695. La population de la Russie, en 1917, était de cent trente millions d'habitants.

² *The War of Lost Opportunities* (New-York, 1925, 180-181). *La Guerre des occasions perdues*.

³ Protocol VII, dernier paragraphe.

⁴ Cf. supra, ch. IV, voir la critique de Nordau : «Il comprend la liberté telle qu'elle se pratique dans le ghetto».

⁵ Leslie Shane, son biographe dit : «C'était son catholicisme qui aidait Mark à comprendre la tragédie juive». Mark Sykes, Londres 1923, 269.

⁶ Ce programme avait été rédigé par Gaster, Weizmann, Bentwick, Cowen et Sokolov, à la fin de 1916. loc. cit.

(8 février), une seconde conférence de moindre importance avec Georges Picot ; on y élaborait un plan connu sous le nom d'accord Sykes-Picot, qui fut aussitôt mis à exécution.

Sokolov quitta Londres pour Paris, où il vint négocier avec le gouvernement. Il obtint, le 22 mars 1917, au Ministère des Affaires Etrangères, une audience dans laquelle «il esquissa les principes du programme sioniste. Il reçut l'assurance que le gouvernement français était très favorable à ce programme et on l'autorisa à informer télégraphiquement les organisations sionistes de Russie et d'Amérique de ce résultat» (ibid. 52). Sykes se rendit à Rome et de là à Port-Saïd et au Caire, puis au Jeddah pour y négocier avec le roi Hussein. Il rentra à Londres le 14 juin où il s'occupait, jusqu'en novembre 1917, à rassembler les éléments qui servirent à la Déclaration Balfour (Shane, 270).

On aurait tort de supposer que tout ceci fût fait sur la seule initiative du groupe de Londres ; au contraire «toute idée née à Londres était expérimentée par l'organisation sioniste d'Amérique, et toute suggestion venant d'Amérique recevait à Londres la plus minutieuse attention» (Sokolov, 82).

Le détail des conversations diplomatiques de Londres qui aboutirent à la Déclaration n'a pas encore été rendu public mais dans le Cabinet britannique, - outre Sir Herbert Samuel - Lloyd George, s'il n'était pas encore sioniste, était du moins gagné à la cause¹ ; et Sir Arthur Balfour, comme d'autres députés encore qui avaient à cœur le bien du pays, était, lui aussi, enclin à lui être favorable, s'appuyant sur les considérations suivantes :

a) L'aide financière des Rothschild serait supprimée au moment où le pays était obligé de lancer emprunt sur emprunt, si la requête sioniste était rejetée.

b) Si elle était agréée, la coopération juive serait assurée dans tout l'empire et dans d'autres pays encore, aussi bien pendant qu'après la guerre.

c) Le mandat palestinien, joint à celui de Mésopotamie, était la clef de l'Inde : en lui donnant le nom de «Foyer national pour les Juifs» l'Angleterre engourdirait la jalousie française et italienne.

Le mandat constituait, en effet, aux yeux de ces deux nations, un abandon de la promesse faite en 1915 par l'Angleterre aux Arabes, en retour de leur aide dans la guerre contre la Turquie. Pour contrebalancer cette objection, les Sionistes proposèrent généreusement (!) de donner aux Arabes ce qui était déjà leur propriété, en lui attribuant le nouveau titre de «Royaume du Hedjaz».

De plus, le Cabinet pourrait compter désormais sur un certain nombre de voix sionistes au Parlement, notamment sur celles de Sir Alfred Mond (devenu Lord Melchett)² et de Philip Sassoon, parmi les Conservateurs, et sur de plus nombreuses encore parmi les partisans de Lloyd George. Les plus avisés d'entre les membres du Cabinet se rendirent compte qu'ils auraient affaire, à l'occasion, au contribuable britannique, et les avantages commerciaux³ de la Palestine n'étaient pas négligés non plus dans l'exposé sioniste. Mais le grand argument était celui-ci : les Anglais et les Juifs, - les deux grands peuples commerciaux du monde - uniraient leurs forces et capteraient les routes commerciales entre l'Europe et l'Asie⁴.

Bien que les Sionistes eussent pris des mesures préalables avec les gouvernements alliés et que, somme toute, le cabinet fût d'accord sur tous les points, un de ses membres exagérément scrupuleux (probablement Sir Arthur Balfour lui-même), manquant d'égards aux habitants actuels de la Palestine (ainsi le pensaient du moins les Sionistes), modifia le texte préparé par le Comité Weizmann⁵. A la dernière minute, au lieu des mots : «La reconstitution de la Palestine en foyer national du peuple juif», on substitua les suivants : «l'établissement d'un foyer national en Palestine».

Trois ans plus tard, Asher Ginzberg⁶ écrivait avec indignation :

«Il est à peine nécessaire de s'étendre sur la différence qui existe entre les deux versions. Si le gouvernement britannique eût accepté la version qu'on lui suggérait, sa promesse eût pu être interprétée dans le sens que la Palestine, habitée telle qu'elle l'est actuellement, serait rendue au peuple juif en vertu de son droit historique ; que le peuple juif y devrait reconstruire ses villes dévastées et qu'il était destiné à y régner en maître et à conduire ses affaires comme il l'entendait, sans égard au consentement ou au non-consentement de ses habitants actuels. Car cette reconstruction (on aurait dû le comprendre) n'est qu'une résurrection de l'ancien droit des Juifs ; il prime le droit des habitants actuels qui ont eu le tort d'établir leur foyer national dans un pays qui ne leur appartenait pas».

Il ne semble pas cependant que Ginzberg songeât à faire entendre que les Juifs feraient bien de se retirer des riches contrées d'Europe et d'Amérique pour cette même raison «qu'ils ont à tort établi leur foyer national dans un pays qui ne leur appartenait pas».

La Déclaration Balfour vit le jour le 2 novembre 1917 et fut remise à Lord Rothschild de la part de la Fédération sio-

¹ Il ne faut pas perdre de vue les relations existant entre Lloyd George et le Juif Sir Basil Zaharoff (nom réel : Zaccharie), associé de la C^{ie} limitée de munitions : Vickers, Maxim, etc. Consulter pour plus de détails sur Zaharoff, l'ouvrage de Boucard : *Les dessous de l'Espionnage anglais*, Paris 1929, 228-234.

² Vice-président (et plus tard président) d'une des plus grandes firmes de produits chimiques : Brunner, Mond et C^{ie}, dans laquelle Chaïm Weizmann était également associé. Sassoon, un autre Juif, était étroitement lié à Mond sur le terrain politique anglais.

³ Les gisements minéraux de la vallée du Jourdain pour lesquels Alfred Mond (Lord Melchett) obtint le monopole en 1929.

⁴ «Si la position géographique de la Palestine, en tant que trait d'union entre trois continents, tombe entre les mains des Anglais et des Juifs, deux peuples marchands, la terre d'Israël aura toutes les chances de devenir le grand marché de l'Orient et de l'Occident». Bernard Rosenblatt, *Social Zionism*, 145-146.

⁵ Le texte fut rédigé sous la direction de Ginzberg par le Comité politique juif, composé de : Sokolov (président), Weizmann, Léopold Kessler, Cowen, Bentxick, Albert M. Hyamson, Simon Marks (secrétaire), Sacher Israël Sieff, Léon Simon, Ettinger et Folkovskii.

⁶ Ahad-ha-am, *Essays on Judaism and Zionisme*, trad. Léon Simon, 15

niste (supra ch. 1). Elle obtint sans peine la sanction des autres alliés : grâce à Nahum Sokolov et aux deux représentants : Pichon, pour la France, et Imperiali, pour l'Italie. D'après les débats du Sénat français (séances des 5, 6 avril 1921) qui suivirent l'interpellation du sénateur Dominique Delahaye, il apparut clairement que la question de ratification n'avait été posée ni à la Chambre des Députés ni au Sénat.

La Déclaration ne fut pas une surprise pour les membres actifs des milieux sionistes : elle était attendue depuis des mois par les chefs. Et cependant, elle fut une occasion de réjouissance publique dans la presse juive, ou sous le contrôle des Juifs, quoique chrétienne¹ ; et des réunions populaires, haranguées par Sir Mark Sykes (shane, 270), Sir Herbert Samuel² et autres hommes politiques éminents, eurent lieu à Londres. Mais les Juifs modérés, avec, à leur tête, Claude G. Montefiore et David L. Alexander, élevèrent une voix dissidente comme au congrès de Bâle (supra ch. 3), ils craignaient que le nouveau nationalisme ne portât atteinte à leurs droits sociaux en tant que citoyens anglais. De plus il ne leur plaisait pas de se voir éclipsés par les satellites de Ginzberg, sortis du ghetto. En conséquence, ils firent cause commune avec les anti-sionistes américains, si bien que lorsque l'Anti-Sionisme s'éteignit en Amérique, il disparut d'Angleterre.

Pendant ce temps, il s'opérait à New-York des changements de haute importance pour les Juifs. Lorsque fut organisée la Kehillah, en 1909 (supra ch. 2), elle fut mise sous le contrôle d'un groupe de Juifs allemands, comprenant Jacob Schiff, président de la banque Kuhn, Lœb et Cie, filiale de la banque Beichrœder-Mendelssohn³, Isidor Strauss, Julius Sachs, David Philipson, tous anti-sionistes par leurs attaches en Allemagne, et favorables à une politique juive internationale.

Ces Juifs eurent leur Ministère des Affaires Etrangères, composé d'abord des délégués de l'Union des Congrégations Israélites Américaines. Cette union établit, par ses délégués, une ambassade à Washington avec mission de veiller sur les intérêts des Juifs immigrés et sur d'autres affaires politiques. L'Union reçut dans la suite l'aide des B'nai B'rith (supra ch. 3), dont le chef fut nommé ambassadeur.

«Pendant trente ans, écrivait un Sioniste américain⁴, notre ambassadeur à Washington fut l'honorable Simon Wolf. Wolf. Il informa le gouvernement des Etats-Unis des besoins des Juifs de ce pays et des sujets d'opposition qu'ils rencontraient. D'après Simon Wolf, les Juifs n'étaient pas un peuple, mais une secte religieuse ; ils insistaient pour être considérés exclusivement comme Américains, M. Wolf parla au nom de l'assimilation en faveur des Juifs en Amérique».

Plus tard, un autre groupe de Juifs plus puissant s'organisa sous le nom de Comité juif américain et s'empara du ministère des Affaires Etrangères⁵. Sous la présidence de Wilson, certains Juifs promus aux plus hauts emplois, exercèrent une telle influence sur le chef du pouvoir exécutif et sur les membres du Congrès, qu'ils arrivèrent presque à tenir en main les rênes de la politique nationale ; citons en particulier : le Sioniste Louis Brandeis de la Haute Cour, Bernard Baruch, président du Comité des fournitures de guerre⁶, Félix et Paul Warburg, de la réserve fédérale, Julius Klein, du ministère du Commerce et Eugène F. Meyer⁷.

Les journaux yiddish, édités par les radicaux, cédant à l'influence sioniste, lancèrent une campagne contre le Comité juif Américain sous prétexte qu'il était autocratique, et réclamèrent un Congrès juif américain, élu par le peuple et responsable devant lui. «A mesure que le Sionisme avançait, continue l'article d'une des feuilles citées plus haut, l'opposition était obligée de reculer. Quand le Congrès n'est pas en session, les affaires de la Nation juive sont réglées (1917) par le Comité Central d'Action (Intérieur)⁸ et par le Comité d'Action (Supérieur), deux corps exécutifs dont les membres sont élus par le Congrès sioniste».

C'est ainsi que, grâce à une habile propagande, le Sionisme gagna les masses. Mais il ne négligea pas pour autant de s'attirer les faveurs de certains chefs de la Juiverie américaine, et nous devinons par quels moyens. Jacob Schiff s'intéressait depuis longtemps au mouvement révolutionnaire de Russie ; dès 1905 il l'alimentait par d'abondants versements de sa banque ; c'est pourquoi le succès de la révolution de 1917, œuvre des Sionistes, ne pouvait manquer de changer sa manière de voir.

«Je crois, écrivait-il au rabbin Philipson, en 1918⁹, vous avoir jadis exposé les raisons qui m'ont déterminé, presque presque au début de la Révolution russe, à changer ma première attitude vis-à-vis du mouvement sioniste, et depuis lors je suis de plus en plus convaincu que j'ai ainsi agi dans le plus grand intérêt de notre peuple».

Schiff avait évidemment partagé les «bénédictions» (supra ch. 5) de la Révolution russe, et c'était à bon escient qu'il accordait sa confiance où il fallait. La lettre continue :

«Il est hors de doute que le succès de ces efforts (ceux des Sionistes) aura le plus salubre et rafraîchissant effet sur l'ensemble d'Israël, quel que soit le lieu du monde où se trouveront ses membres, et la proposition que vous avan-

¹ «Mais nous savons tous comment fut interprétée la Déclaration au moment de sa publication et quelle part d'exagération bon nombre de nos travailleurs et écrivains ont tenté d'introduire». Ahad-ha-am, loc. cit.

² Dans son discours du 2 décembre 1917 à l'Opéra de Londres, Samuel dit qu'il était «pour le Sionisme, non seulement dans le Cabinet, mais en dehors de lui» Sokolov, 4.

³ Affiliée elle-même aux quatre grands "D" allemands : Deutsche Bank, Disconto-Gesellschaft, Dresdener Bank, Darmstadter Bank.

⁴ Louis Lipsky : *The Maccabean* (New-York, Juin, Juillet 1917), 276.

⁵ Loc. cit. Probablement au début de la présidence de Wilson

⁶ Baruch déclara publiquement que, pendant la guerre, de par sa situation officielle il «exerça un plus grand pouvoir que n'importe lequel de ses concitoyens».

⁷ Actuellement à la tête du Comité de la Banque de Réserve fédérale.

⁸ Supra, ch. 5. «*Inner Actions Committee* et *Grealer Actions Committee*».

⁹ Lettre de feu Jacob H. Schiff au rabbin David Philipson, datée de Bar-Harbor, 5 septembre 1918.

cez dans le but de faire opposition à ces efforts, n'est, à mon avis, rien moins que déraisonnable».

Lorsque l'opposition au Sionisme fut assez mûre en Amérique, il trouva tous les «leaders» juifs, sur l'appui desquels elle avait compté, soit simplement anti-Sionistes de nom, soit franchement favorables au Sionisme. Le rabbin David Philipson et Max Senior qui, à l'automne de 1918, tentèrent de donner une conférence pour le combattre ne trouvèrent qu'un faible encouragement à New-York. Oscar Strauss écrivait¹ :

«Je considère qu'une conférence faite dans le but de contrecarrer les activités sionistes est à la fois insensée et malfaisante. J'espère vivement que votre comité y renoncera. Je fais cette suggestion, ou mieux cette requête, non comme sioniste, puisque je ne suis pas affilié à cette organisation, mais en tant qu'Américain, et par amour de notre peuple».

L'échange de lettres entre Max Senior et Louis Marshall² est des plus instructifs :

«Les raisons que je mettais alors en avant (pour décliner l'invitation du rabbin Philipson), écrivait ce dernier, se sont vues aggravées par la marche rapide des événements. Les armées alliées ont actuellement balayé Turcs et Allemands hors de Palestine. Il est très significatif que les unités juives constituent une partie de l'armée victorieuse.

«Le Président Wilson a exprimé ses intentions personnelles de soutenir les principes exposés dans la Déclaration Balfour. La France, l'Italie et la Grèce l'avaient déjà adoptée, il y avait donc uniformité de sentiment chez les puissances alliées.

«Le Comité juif américain, quoique ses membres fussent en majeure partie non sionistes, considérait l'importance politique de la Déclaration comme étant un facteur dans l'effort accompli pour vaincre les puissances centrales. Le major Lionel de Rothschild, président de la Ligue des Juifs de Grande Bretagne, m'informe que cette organisation est d'accord avec le Comité Juif Américain»³.

Mais si Marshall prétendait que les Juifs dussent accepter le Sionisme pour se conformer «au sentiment unanime des puissances alliées», déterminées à créer un foyer pour les Juifs en Palestine, il n'en voyait pas moins clairement la véritable raison d'être du Sionisme. Sa lettre continue ainsi :

«La Déclaration Balfour, avec son acceptation par les puissances, est un acte de la plus haute diplomatie. Elle a tout à la fois plus et moins de sens qu'elle n'en laisse paraître à la surface. Le Sionisme n'est qu'un incident **dans un plan de haute envergure** : ce n'est à tout prendre **qu'un crochet commode auquel on peut suspendre une arme puissante**» (C'est nous qui soulignons). La lettre se termine par une menace à l'adresse des non sionistes :

«Toutes les protestations qu'ils pourraient faire seraient vaines et ne feraient que les exposer individuellement à des manifestations concrètes de haine de la plus impressionnante espèce. Alors même que je serais disposé à combattre le Sionisme, j'hésiterais devant les conséquences qui pourraient résulter d'une décision dans ce sens».

La réponse de Senior est directe et audacieuse :

«Je rejette tout rapprochement entre les questions nationales, religieuses, raciales et culturelles et celle d'«une patrie pour les Juifs en Palestine». Nous avons vu combien fut démoralisante pour les Allemands résidant en ce pays leur division au point de vue allégeance⁴. Je n'ai pas la prétention de connaître les dessous de l'histoire politique ni les intrigues politiques auxquelles vous faites allusion... Je ne suis pas homme à m'intimider jusqu'à me laisser imposer silence par aucune des menaces dont vous parlez... Je considère que le vrai danger pour le Juif est tout entier dans son acquiescement silencieux aux revendications sionistes. Vous reconnaissez que les non sionistes n'ont pas précipité la rupture ; elle était inévitable, mais la récente circulaire, du genre Tammany⁵, aux congressistes mît le feu aux poudres... Je refuse d'accepter le coup d'état sioniste comme un fait accompli et sacré...

«En résumé, vous, moi et le Sioniste savons que la Palestine n'est pas la solution de la question juive en Russie, en Galicie, ni en Roumanie. Les six millions de Juifs qui vivent dans ces pays ne peuvent pas être transportés en Palestine. Je ne trouve certes pas à redire à l'installation des Juifs en Palestine, en Perse, ou en Patagonie, s'ils peuvent s'assurer la liberté dans ces pays. Mais l'émigration n'est qu'un palliatif. La question juive devra en fin de compte être tirée au clair en Russie, en Galicie, et en Roumanie».

La crainte de Senior que «le vrai danger pour le Juif (en Amérique) ne soit dans son acquiescement silencieux aux re-

¹ Lettre d'Oscar S. Strauss au Rabbin David Philipson, Beechwood, Avenue Avondale, Cincinnati Ohio, datée de New-York, 2 sept. 1918.

² Né à Syracuse, N Y, 1856, diplômé à l'Ecole de Droit de Columbia ; associé de Guggenheimer, Untermeyer et Marshall dans leur étude d'avoués : nommé en 1908, président de la Commission d'immigration de l'Etat de N. Y., fut le conseil du Gouverneur Sulzer lors de sa mise en accusation. Pendant vingt ans, président de la Commission d'amendements (Association du barreau de N. Y.) Excita son influence sur le Président Taft et sur le Sénat pour l'abrogation du traité avec la Russie à cause du mauvais traitement des Juifs dans ce pays. Président de la délégation juive à la Conférence de la Paix. Prêta son concours au Comité d'arbitrage (ou beth-din) qui arrangea la grève du vêtement en 1919 à New-York. Prit une part prééminente au mouvement sioniste : présida de nombreuses œuvres charitables, entre autres la Commission d'aide juive américaine qui réunit 75 millions de dollars pour les victimes juives de la guerre». Administrateur de l'Université de Syracuse ; président de l'Ecole forestière de l'Etat de N.-Y. Mort à Zurich le 11 septembre 1929. (Extrait d'une notice nécrologique d'un journal au moment de sa mort)

³ Lettre de Louis Marshall à Max Senior, datée de New-York, 26 septembre 1918.

⁴ Double serment de fidélité que les Allemands en Amérique prêtaient aux Etats-Unis en devenant citoyens américains par naturalisation, tout en demeurant fidèles à leur serment prêté à l'Allemagne et à son souverain. (C'est à la loi Delbruck que cela se rapporte).

⁵ Ceci a trait au jeu politique de New-York joué par qui s'appelle Tammany Hall. C'est un parti politique municipal fondé sur la corruption la plus honteuse.

« revendications sionistes » s'est trouvée justifiée. Les corvées imposées par la suite aux Juifs d'Amérique par les Sionistes furent de beaucoup plus dures que celles des Egyptiens¹. Mais les Sionistes endormirent habilement tout soupçon secret dans tous les esprits, à quelques rares exceptions près (Senior fut l'une d'elles), en faisant un fanatique appel au nationalisme et en présentant un tableau romanesque de la « terre où coulaient le lait et le miel en abondance ». L'Anti-Sionisme disparut.

Puis vint la Conférence de la Paix ; la formation, à Genève, de la Ligue des Nations² et le mandat britannique pour la Terre Sainte où les Juifs exerçaient en réalité plein contrôle, laissant au contribuable anglais les frais de l'Administration civile³.

Le Sionisme atteint ainsi ses fins : à Berlin et à Petrograd, par ses menées subversives ; à Londres, et surtout à New-York, par sa diplomatie. N'eût été l'influence du Sionisme en Amérique, sous la présidence de Wilson, et l'appoint de l'argent américain, la Déclaration Balfour, obtenue par les efforts de Weizmann et de Sokolov, fût demeurée lettre morte.

CHAPITRE VI – DIX ANS DE SIONISME

« Le Sionisme est un crochet commode pour y suspendre une arme puissante » écrivait Louis Marshall (supra ch. 5), ce qui voulait dire que le projet d'un Foyer National en Palestine servirait de prétexte pour échafauder une organisation internationale puissante, capable de supplanter à l'occasion les gouvernements nationaux actuels.

Quel que soit l'angle sous lequel on l'examine, le projet est une tentative de large envergure. Il y a dix ans qu'on a commencé à l'expérimenter, il est donc temps de demander :

à) L'expérience est-elle un succès ou un échec ?

b) Les promoteurs de cette expérience se sont-ils montrés toujours et en toute circonstance de bonne foi ou non ?

Pour donner à ces questions les réponses qu'elles réclament, il faudrait étudier scrupuleusement non seulement les conditions dans lesquelles se trouve la Palestine, mais le monde tout entier ? Semblable étude dépasse le cadre du présent volume. Nous pouvons cependant examiner certains points touchant directement ces questions :

1. Les promoteurs de l'idée d'un Foyer National pour les Juifs ont-ils fait jouer des influences politiques injustes sur les gouvernements européens, celui d'Angleterre en particulier, pour l'obtention du contrôle de la Palestine ?

2. Lesdits promoteurs (l'organisation sioniste) ont-ils tiré profit de la réalisation du projet ?

3. Leur administration des fonds fut-elle scrupuleuse et compétente ?

4. Les habitants de la Palestine ont-ils bénéficié du mandat ; la Grande-Bretagne en a-t-elle bénéficié ? et l'ensemble des Juifs en a-t-il bénéficié ?

En ce qui concerne le premier point, nous avons traité plus haut de l'entente Sykes-Picot et de la Déclaration Balfour (supra ch. 5). Toutes deux étaient une violation directe de l'accord de 1915 entre le gouvernement britannique par l'intermédiaire de Sir Henry Mac Mahon et le Chérif de La Mecque, Hussein, accord par lequel celui-ci consentait à soutenir la cause britannique contre les Turcs en échange de la promesse que l'Angleterre reconnaîtrait et soutiendrait l'indépendance des Arabes au sud de la frontière présumée de la Turquie. Le gouvernement britannique n'a pas livré au public toute la correspondance officielle relative à cet accord, malgré les sollicitations de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes⁴. Un écrivain à qui Hussein montra les lettres de Sir Henry, affirme que lorsque le chef arabe refusa nettement d'accepter les réserves territoriales proposées par les autorités britanniques, celles-ci cédèrent enfin et se mirent résolument à soutenir les revendications des Arabes dans tout le territoire au sud de la frontière turque, sauf dans le protectorat d'Aden et dans la région de Basra (Iraq méridional). En mars 1916, Sir Henry écrivit de nouveau au Chérif pour confirmer l'accord⁵.

Mais, comme l'a dit un jour⁶ Chaïm Weizmann à ce sujet : « Négocier avec un gouvernement est chose aisée : il faut adresser des requêtes à un gouvernement ; un gouvernement ne fait pas les choses de lui-même ; il faut savoir que lui demander et quand le demander. Si vous savez cela, vous êtes en possession de tout le secret : c'est là, pour les Sionistes, ce qu'il est essentiel de comprendre ».

La Déclaration Balfour fut sanctionnée par le gouvernement français en février 1918 ; en mai, par le gouvernement italien, dont l'ambassadeur à Londres négocia l'affaire ; en août 1918, par une lettre publique du Président Wilson, et plus tard, par une résolution commune adoptée au congrès des Etats-Unis, dans sa session de 1922⁷.

Pour calmer les craintes des Arabes, les gouvernements britannique et français lancèrent, le 7 novembre 1918, à la

¹ Les taxes et « contributions » pour « la reconstruction de la Palestine » s'élevèrent à 100 millions de dollars. Infra ch. 6.

² « **La ligue des Nations est une vieille idée juive** ». Sampter, *Guide to zionism*, p. 21.

Léon Simon, dans un projet de mandat palestinien, écrit en mars 1918, s'exprime ainsi : « Il convient que l'une des puissances agisse dans la Ligue comme souveraine de la Palestine pendant la période qui s'écoulera jusqu'à ce que la nation juive arrive à pleine maturité ».

³ La construction des routes et l'entretien d'une police adéquate aux besoins sont les deux paragraphes les plus importants.

⁴ J. de V. Loder, *The Truth about Mesopotamia, Palestine and Syria*, 19. Voir aussi, au Ministère des Colonies, *Correspondence with Palestine Arab Delegation and the Zionist-Organisation*. Cmd. 1700. p. 20, 26 : H. W. V. Temperley, 6, *History of the Peace Conference of Paris*, 126.

⁵ A. Rihani. *Autour des Côtés de l'Arabie*, ch. IX (*Arounds the Coasts of Arabia*).

⁶ A une réunion publique à l'Opéra métropolitain de Philadelphie : *Jewish Chronicle*, 25 mai 1928, 18.

⁷ La Déclaration Balfour ne fut jamais présentée aux Parlements français et britannique. Le 21 juin 1922, la Chambre des lords passa une motion exprimant sa désapprobation des termes du mandat. *Current History* (sept. 1922) 1.008.

veille de l'armistice, une déclaration commune qui fut placardée dans toute la Syrie et la Palestine ; en voici la teneur¹ :

«Le but visé par la France et l'Angleterre en Orient est le complet et définitif affranchissement des peuples pendant si longtemps opprimés par les Turcs, et l'établissement de gouvernements nationaux et d'administrations tenant leur autorité de l'initiative et du libre choix des populations indigènes.

«Afin d'atteindre ce but, la France et la Grande-Bretagne se sont mises d'accord,

1° pour encourager et soutenir l'établissement de gouvernements et d'administrations indigènes en Syrie et en Mésopotamie, toutes deux libérées par les alliés, et dans les territoires dont ceux-ci poursuivent actuellement la libération

2° pour reconnaître ces gouvernements et administrations dès leur établissement effectué. Bien loin de vouloir imposer aux populations de ces régions telles ou telles institutions, les alliés n'ont d'autre désir que d'assurer, par leur soutien et par leur assistance effective, le fonctionnement normal des gouvernements et administrations qu'elles se sont librement données. Rendre à tous une justice impartiale et égale ; faciliter, par des secours et des encouragements, toute initiative locale ; favoriser l'extension de l'enseignement, faire cesser les querelles politiques turques trop longtemps exploitées, tel est le rôle que veulent jouer les deux gouvernements alliés dans les territoires libérés».

Au début de 1919, on fit, en Palestine, une large publicité au douzième des fameux quatorze points de Wilson : «assurer aux nationalités soumises au gouvernement turc une parfaite sécurité d'existence et une possibilité de développement autonome sans entraves»². En mai de la même année, une commission exclusivement américaine se transporta dans le proche Orient pour s'assurer des désirs des communautés touchant la question d'un mandataire ; la commission rapporta, dans son compte-rendu, que la Grande Bretagne fut agréée au second tour avec 57,49% des pétitions ; qu'il y avait eu accord général en faveur du maintien de l'unité de la Syrie et de la Palestine, en même temps qu'un fort sentiment d'opposition contre la France comme mandataire de la Syrie ; il n'y eut même pas un pour cent des pétitions pour soutenir l'établissement d'un Foyer National Juif en Palestine, tandis que 72,3% se prononcèrent contre»³.

Cependant, sans égard à ces décisions, le Suprême Conseil des Alliés réuni à San Remo, le 24 avril, octroya à la France le mandat pour la Syrie et le Liban, et la Grande-Bretagne fut déclarée mandataire de la Palestine et de l'Iraq. Ceci était en soi un acte de mauvaise foi de la part du Conseil ; mais les termes du mandat palestinien étaient encore moins d'accord «avec les désirs des populations indigènes». Le mandat se déclarait favorable d'une part à la politique du Foyer National Juif, et, d'autre part, à la garantie des droits de la population indigène. En tout ceci, la confusion des deux buts et la double duplicité du gouvernement britannique et des Sionistes à sa remorque, sont frappantes. Par l'article 2, le mandataire s'engageait à mettre le pays dans telles conditions politiques, administratives et économiques qui assureraient l'établissement d'un Foyer National Juif ; à développer les institutions du gouvernement autonome et à sauvegarder les droits civils et religieux des habitants de la Palestine, sans distinction de race et de religion. Dans l'article 4, il était stipulé que l'administration palestinienne devait prendre l'avis spécial d'une soi-disant Agence Juive ; par l'article 6, le gouvernement britannique favorisait l'immigration juive et la colonisation des Juifs dans le pays, aussi bien dans les terres de l'Etat que dans des terrains vagues ; enfin d'autres articles traitaient de l'encouragement à donner à l'autonomie locale, de la facilité d'accès à assurer aux lieux saints, etc.

A l'époque où le mandat fut attribué⁴, la Palestine comptait 757.182 habitants dont 590.890 Musulmans, 73.024 Chrétiens et 83.794 Juifs ; les 9.474 restants étaient surtout des Druses⁵. La partie juive de la population, soit 11% était *grosso modo* divisée en quatre groupes :

1. Les descendants de Juifs n'ayant jamais quitté la Palestine (en nombre insignifiant).
2. Les descendants de Juifs revenus en Palestine au Moyen-Age (en petit nombre) ;
3. Ceux qui étaient venus au XIX^e et au XX^e siècles, sous des auspices non Sionistes ;
4. Ceux qui étaient venus sous des auspices sionistes.

Toutefois le mandat reconnaissait à telle organisation sioniste comme l'Agence Juive, certaines fonctions publiques en Palestine, parce que les Sionistes, admirablement organisés là comme ailleurs, étaient les promoteurs de toute l'affaire ; et ce fut le Sioniste Sir Herbert Samuel qui fut nommé le premier Haut Commissaire Britannique ; il entra en fonction en juillet 1920, remplaçant l'administration militaire⁶.

Le second point : l'organisation sioniste a-t-elle tiré profit de l'entreprise ? est facile à élucider, il suffit de considérer l'énorme expansion de cette organisation au cours des dix dernières années, et les millions de dollars qui lui sont passés entre les mains.

Aujourd'hui, l'organisation sioniste comprend quarante-sept fédérations territoriales sionistes, quelques sociétés sionistes de moindre importance et certaines unions spéciales⁷, ayant toutes leurs représentants aux congrès sionistes mondiaux. Les membres du Comité Exécutif sioniste sont, en Palestine, au nombre de sept (quatre Sionistes généraux, deux Travailleurs et un sioniste Mizrachi). Leurs fonctions consistent à veiller sur l'œuvre de l'organisation sioniste en Pa-

¹ K. de V. Loder, *The Truth about Mesopotamia, Palestine and Syria*, 32.

² H. W. T. Temperley, *A History of the Peace Conference of Paris*, 434.

³ Ibid. 145. Si la Palestine appartient aux Juifs de droit historique, l'Espagne, par le même droit devrait être remise entre les mains des Maures.

⁴ Le mandat fut approuvé par la Ligue des Nations le 21 Juillet 1922. Voir notes V et IV sur la Ligue des Nations et sur le Pacte Kellogg, p. 149.

⁵ Ministère des Colonies, *Report of the High Commissioner on the Administration of Palestine (1920-1926)*, p. 48.

⁶ Les troupes d'Allenby avaient un chant dont le refrain était celui-ci :

Et ils donnèrent la sainte cité
Au sioniste Comité

⁷ Des Fraternités, telles que l'Ordre des Anciens Maccabées, les Mizrachi, le Poale Zion et le Hitachduth.

lestine et à se tenir en contact avec leurs collègues de l'étranger. Ces derniers sont ainsi répartis : trois en Angleterre, un en Allemagne, un aux Etats-Unis¹.

Pour assurer plus d'effet à ses activités, l'organisation sioniste mondiale a délégué une partie considérable de son travail matériel à certaines corporations et compagnies dont les plus importantes sont :

1. *The Jewish Colonial Trust*, C^{ie} limitée, avec un bilan de plus de 10.000.000 de livres sterling en 1928.

2. *The Anglo-Palestine*, C^{ie} limitée, filiale de la précédente, ayant eu également en 1928 un bilan dépassant 10.000.000 de livres sterling.

3. *The Jewish National Fund*, qui aux environs de 1929, avait acquis à peu près 71.500 acres (28.600 hectares) de terre rurale et 450 acres (180 ha) de terre urbaine. Les recettes annuelles entre 1921 et 1928 s'élevèrent à 1.384.000 dollars, ce qui fait plus de 3.300.00 dollars pour les quatre ans.

4. *The Palestine Land Development*, C^{ie} limitée qui a acquis environ 31.400 acres (12.360 Ha) dont elle a vendu à des colons juifs 14.300 acres (5.720 Ha). Son bilan d'essai en décembre 1928 dépassait 2.100.000 dollars.

3. *The Palestine Foundation Fund*, C^{ie} lim. (*Keren Hayesod*) qui reçut pour différents projets sionistes, au cours des huit années 1921-1929, un total approchant 18.000.000 de dollars (ibid. 289).

L'organisation possède et soutient un système complet d'éducation, comprenant l'Université hébraïque de Jérusalem, l'Institut technique de Haïfa, quatre écoles techniques et une école de musique, quatre écoles normales, six écoles secondaires et quatre-vingt-dix-sept écoles primaires².

On a, en outre, institué sous les auspices sionistes :

1. L'Organisation sioniste internationale des Femmes.

2. La Caisse de Secours aux Malades (supra ch. 2) qui compte 15.000 membres.

Sur les quinze millions de Juifs répandus aujourd'hui dans le monde, 1.200.000 se sont enrôlés comme membres de l'organisation sioniste. Pour s'assurer la coopération de tous les Juifs et élargir ainsi sa base de ressources, l'organisation entra dans de longues négociations avec les non Sionistes d'Amérique (supra ch. 5). Samuel Untermyer, sioniste, associé de Louis Marshall (ostensiblement anti-Sioniste) à New-York, y prit une part prépondérante. C'est alors que le groupement sioniste prit le nom d'«Organisation Sioniste mondiale» : puis, en 1923, l'argent n'affluant pas assez vite, Chaïm Weizmann suggéra au Congrès de Carlsbad de lui donner définitivement le titre d'«Agence Juive sous le Mandat» (*Jewish Agency under the Mandate*) et de décider qu'elle admettrait tous les Juifs non Sionistes dans son sein. On pria Alfred Mond, président de la fédération sioniste anglaise, d'aller en Amérique pour encourager la nouvelle Agence Juive et souhaiter la bienvenue à Louis Marshall et à sa suite non Sioniste. Etant en Amérique, Mond dit : (Discours à l'Hôtel de Ville, 26 sept. 1923)

«L'Agence juive sous le Mandat» offre la base la plus large à tous ceux qui veulent aider le mouvement. Elle sera un immense secours à la Palestine et une grande force à l'organisation sioniste, et je suis heureux de constater que les négociations qui eurent lieu à Londres en faveur d'un Comité devant comprendre l'Exécutif Sioniste et les délégués des groupes juifs les plus importants, ont obtenu un heureux résultat. J'ai dit à Chaïm Weizmann qu'on ne pouvait me faire plus grand honneur qu'en réclamant mes services au sein d'un tel Comité»³.

Après d'interminables négociations, on tomba enfin sur un terrain d'entente, en août 1929. Sionistes et non Sionistes seront désormais confondus dans un nouveau groupement qui portera le nom d'Agence Juive et dont le Conseil sera composé en nombre égal de Sionistes et de non Sionistes : le comité exécutif du Conseil, comprenant vingt Sionistes et vingt non Sionistes, devra occuper dorénavant la situation privilégiée décrite dans l'article 4 du Mandat.

Tels sont, en résumé, les organes visibles créés par les Sionistes pour arriver à leur but. Quel total atteindront les sommes réunies par ces organes et d'autres encore est chose difficile à prévoir. On a dit que l'organisation sioniste avait dépensé, en Palestine, sept millions de livres sterling (34.000.000) de dollars⁴, auxquelles le Baron de Rothschild aurait ajouté 50.000.000 de dollars⁵. La première de ces sommes ne représente cependant qu'une partie des capitaux réunis. Le *Kern Hayesod* à lui seul, apporta 18.000.000 de dollars, et, en 1929, dans le seul mois de septembre, les Juifs des Etats-Unis levèrent plus de 1.500.000 dollars (*Foreign Policy Association*. op. cit. 273). Il faudrait estimer à 100.000.000 de dollars les fonds qui ont passé entre les mains sionistes depuis la Déclaration Balfour, en dehors des fortes sommes dépensées annuellement par le Gouvernement britannique. Un capital d'une telle importance eût-il été placé entre des mains compétentes qu'il n'y aurait lieu désormais de faire ni appels de fonds ni emprunts. Et cependant c'est en mai dernier qu'Alfred Mond s'employa personnellement à mettre sur pied un projet d'emprunt sioniste international, s'efforçant d'obtenir du gouvernement italien, qu'il s'unît aux gouvernements de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne pour le garantir (*Jewish Chronicle*, 18 mai 1928, p. 28).

¹ Association de Politique étrangère. *Information Service* (New-York, 16 oct. 1929) t. V, II, n° 16, p. 279.

² Rapport de l'Exécutif sioniste (1929), 278, 383.

³ Le rôle joué par Alfred Mond, aujourd'hui Lord Melchett, est quelque peu énigmatique. Lié de très près à Chaïm Weizmann dans la Compagnie de produits chimiques : Brunner, Mond et C^{ie}, il fut tout d'abord Sioniste et soutint la Déclaration Balfour, puis il se montra partisan de l'Agence Juive.

En juin 1928, il y eut, dans sa maison de campagne, une conférence secrète de l'Agence Juive, avec Weizmann, Félix Warburg, Louis Marshall et Otto Wassermann. Cependant on peut lire dans le numéro du 26 octobre 1928 de la *Jewish Chronicle* le compte rendu d'une interview accordée par Lord Melchett, dans lequel il méprise l'Agence Juive en ces termes : «Qu'est-ce que c'est que cela ? A quoi prétend-elle ? Qui a besoin d'elle ?» En avril 1929, il fait de nouveau son éloge et plaide en sa faveur : *Jewish, Daily Bulletin* (24 avril 1929).

⁴ Rapport de l'Administration de la Palestine et de la Transjordanie.

⁵ Rapport des Experts soumis à la Commission de Surveillance de la *Joint Palestine* (1928), 34.

Mais l'Administration sioniste des finances ne s'est pas contentée d'être incompetente, elle s'est de plus montrée irrégulière. Un seul exemple suffira à le prouver.

Il s'agit de l'opposition faite à l'administration de Louis Lipsky, président de l'Organisation Sioniste Américaine, par les Sionistes américains, et de la démission, comme membre de cette Organisation, du Rabbin Stephen Wise, de Samuel Rosensohn et de Lawrence Berenson.

A l'assemblée sioniste d'Atlantic City (U.S.A.), qui avait eu lieu l'année précédente, on avait découvert la mauvaise administration des fonds : Berenson et Rosensohn avaient été chargés d'examiner les affaires de l'organisation et de redonner confiance aux Sionistes dans le pays.

Berenson dit plus tard¹ :

«L'un des premiers travaux que nous fîmes fut de créer une chose jusque là ignorée par l'organisation, à savoir : un budget équilibré - moyen d'empêcher l'organisation de dépenser ou d'inventer quelque nécessité de dépenser des sommes non prévues par le budget. Nous trouvâmes un déficit de 175.000 dollars, en dehors des garanties, ce déficit fut creusé sous la direction de M. Louis Lipsky, un an ou deux avant l'assemblée d'Atlantic City. En établissant l'équilibre du budget, il devint indispensable d'éliminer une foule de dépenses telles que subsides **et compensations à des favoris** (C'est nous qui soulignons).

«Une traite de 285.000 dollars sur la Mercantile Bank de New-York fut endossée par l'organisation pour l'American Zion Commonwealth. Une pétition pour la mise en faillite de l'American Zion Commonwealth in Palestine (Littéralement : «La République Américaine Sioniste en Palestine») avait été déposée. On tente actuellement de sauver la Commonwealth en levant 200.000 dollars. C'est puéril. Le passif s'élève à 1.068.000 dollars. L'actif d'environ 400.000 dollars consiste en recouvrements, argent dû par des Américains acquéreurs de terrains en Palestine, et qui ne sera payé que lorsque les actes seront présentés ; mais ces actes ne peuvent être produits. Le reste de l'actif est représenté par des terrains acquis, il y a quelques années, au moment de la grande propagande pour l'achat de terres en Palestine. L'argent versé fut en partie employé à l'achat de nouveaux terrains, au lieu de servir à l'obtention des contrats. L'American Zion Commonwealth entreprit la construction d'un hôtel, puis abandonna ce projet. La Commonwealth a d'autres engagements imprévus, et les Arabes la menacent de forclusion.

«Un des engagements de l'Organisation Sioniste d'Amérique était précisément l'endos de cette traite de 285.000 dollars sur la Central Mercantile Bank of New-York. Le Président Weinstein et Rosenblat avaient trempé dans cette affaire et furent les deux promoteurs de la spéculation sur les terrains. Quand la spéculation battait son plein et alors que l'American Zion Commonwealth allait en tirer de l'argent, M. Lipsky, homme n'ayant aucun sens des affaires, accrédita l'American Zion Commonwealth comme institution sioniste américaine, il fit paraître des *editorials* (articles de tête) dans la *New Palestine* et autres publications sionistes, et se rendit ainsi largement responsable de la tentation offerte aux acquéreurs américains de faire des dépôts à l'American Zion Commonwealth pour l'achat de terrains. Et c'est pourquoi le United Palestine Appeal (l'Appel de la Palestine Unie) se crut obligé de verser à la caisse de l'American Zion Commonwealth, la somme de 320.000 dollars ; en outre, 125.000 dollars environ durent être sortis des fonds du United Palestine Appeal pour tirer d'affaire l'American Zion Commonwealth.

«L'endossement de la traite fut fait par M. Lipsky sans que l'Organisation Sioniste en eût connaissance, donc sans le consentement ou l'approbation d'aucun de ses membres.

«Le United Palestine Appeal jugea nécessaire d'avancer ces sommes, parce que l'indignation des acquéreurs de terrains faisait tort à sa campagne et allait même jusqu'à retirer confiance en l'Organisation sioniste».

Il nous reste à considérer si oui ou non la population indigène de la Palestine a tiré du Mandat un bénéfice quelconque. Il faut se rappeler qu'au moment de la décision de San Remo, 79% des habitants étaient Musulmans ; il est donc juste de tenir compte des plaintes des Arabes de Palestine. Ces plaintes peuvent se grouper comme il suit :

1. Avant l'occupation britannique, les Juifs et les Arabes vivaient ensemble dans la paix ; depuis lors, quatre sérieux conflits ont éclaté, dont trois en 1920 et 1921 - il y eut 101 tués et 400 blessés - ; le dernier fut encore plus meurtrier. Si l'on constate le fait que chacun de ces conflits inspira une fructueuse campagne d'appels de fonds de la part des Sionistes, on est tenté de croire que les deux événements se tiennent de près.

2. L'article 77 de la Ligue des Nations a pour but de favoriser «le bien-être et le développement du peuple» dans les territoires mandatés. Les Juifs étrangers, vivant hors de la Palestine, n'étaient pas visés par ce but. La Déclaration Balfour s'opposait à la création en Palestine de ces institutions autonomes décrites dans l'article 2 du mandat. L'article 20 de la Ligue des Nations stipule que tous les Etats membres de la Ligue doivent immédiatement faire les démarches nécessaires pour se dégager de toute entreprise en désaccord avec les termes du pacte d'alliance : la Déclaration Balfour tombe dans cette catégorie.

3. En conséquence de la Déclaration Balfour, les autorités britanniques instituèrent en Palestine une Agence Juive ayant pour fonction de prendre avant tous autres les intérêts juifs ; les Juifs ne devraient être représentés dans un gouvernement palestinien que proportionnellement à leur nombre.

4. Les Arabes ne peuvent admettre la politique favorable au Foyer National Juif. Si sa raison d'être n'a d'autre but que de permettre aux Juifs qui sont hors de la Palestine d'y entrer «de plein droit et non par tolérance», c'est un motif de plus pour les Arabes de réclamer d'être eux-mêmes confirmés dans la possession de leur Foyer National contre tous les envahisseurs, et d'avoir l'immigration placée sous leur contrôle. Il est juste que les Juifs indigènes aient les mêmes droits et soient régis par les mêmes lois que les Arabes ; mais prétendre (ainsi que l'ont fait les Anglais) que les droits de la Communauté Juive existant actuellement en Palestine doivent s'étendre à tous les Juifs du monde entier, c'est adopter un genre de raisonnement «qu'aucun peuple, non plus que les Arabes, ne consentirait d'accepter si on voulait le lui appli-

¹ Discours du 29 avril 1928 à Washington, n. C. *Jewish Daily Bulletin*, 3 mai 1928.

quer»¹.

5. Les habitants de langue arabe, pour qui la Palestine est *Falastin* (Philistia), sont irrités en lisant qu'on lui donne le nom d'*Eretz Israël* (terre d'Israël) dans tous les documents officiels. Ils ne voient pas pourquoi un pays qu'ils sont accoutumés à regarder comme le leur, deviendrait tout à coup *Eretz Israël* sans leur consentement, simplement parce qu'il a plu à d'autres nations d'y installer un Foyer National Juif. Ils font remarquer que leur propre possession du pays depuis le VII^e siècle leur confère aujourd'hui des droits que n'ont pas les Juifs disséminés à l'étranger.

La question suivante est celle-ci : A tout prendre, les Juifs ont-ils tiré quelque profit du gouvernement du «National Home» (Foyer National) ? Les Juifs indigènes de Palestine se trouvent à peu près dans la même position que la population arabe : ils ont souffert de l'énorme affluence des immigrants qui causa un chômage intense. Par ailleurs, les immigrants n'ont pas bénéficié de grands avantages. Quoique leur avenir dépende surtout du développement donné à l'agriculture, les Juifs immigrants se sont en majeure partie fixés dans les villes, ainsi que le prouvent les chiffres officiels et les statistiques : en 1922, on releva que pour 68.000 Juifs dans l'enceinte des villes, il n'y en avait que 15.000 dans les campagnes ; en 1925, 85.000 dans les villes pour 23.000 à la campagne (Association de Politique Extérieure, op. cit. 287). En 1926 et 1927, le chômage se fit si durement sentir que l'Organisation Sioniste dut recourir à des indemnités dans les principaux centres de population juive². Pendant les sept années qui s'écoulèrent entre 1922 et 1928, le total des Juifs immigrants atteignit 79.894, nombre à peu près égal à celui des Juifs résidant dans le pays au temps de l'occupation britannique ; le nombre des Juifs émigrants pour la même période, fut de 23.761 (presque tous immigrants déçus).

En résumé, les formidables sommes souscrites sous prétexte de foyer National, et les nouveaux impôts forgés et levés par l'Organisation Sioniste ne furent autre chose qu'un drainage à fond pratiqué sur les Juifs sans aucune compensation appréciable³. Que dire de la Grande-Bretagne ? Elle désirait depuis longtemps la prépondérance sur la route Palestine-Transjordanie-Iraq : la Déclaration Balfour lui laissait espérer qu'une population juive avec laquelle on serait en bons termes serait la meilleure garantie possible pour la conservation de sa suprématie sur cette voie qui côtoie le canal de Suez et surveille l'approche de l'Inde. Apparemment, l'Angleterre a bien l'intention de continuer à chercher tous les moyens de concilier tous les intérêts en conflit en Palestine. Mais son prestige a déjà souffert : le mécontentement des Arabes de Palestine a gagné l'Iraq et l'Inde ; les Juifs ont été les premiers à tout rejeter sur elle et à la rendre responsable de toutes leurs difficultés. De plus, la Palestine épuise abondamment son trésor : elle a dû lui faire l'avance de plusieurs emprunts dont le premier en 1927 fut de 4.475.000 livres sterling. L'administration de la Palestine a une dette publique garantie par le trésor britannique, elle a également un déficit annuel qui, en 1928, s'éleva à 800000 livres sterling environ.

Pour conclure, nous voyons qu'au travers d'une influence injustifiée, les Sionistes ont engagé l'Angleterre dans la voie d'une politique favorisant un Foyer National Juif. Cette politique, contraire aux engagements antérieurs pris par l'Angleterre et allant contre ses intérêts primordiaux, n'a servi qu'à lui faire faire une expérience aussi coûteuse qu'inutile. Elle a créé un nouveau problème politico-racial dans le proche Orient et s'est montrée désastreuse pour les indigènes palestiniens, voire même pour l'ensemble des Juifs. Mais elle a procuré à ses promoteurs sionistes une vaste influence, au moyen de l'expansion donnée à leur puissante organisation internationale et grâce à ses innombrables millions de revenus.

L'Organisation Sioniste mondiale ou Agence Juive ou Alliance Israélite Universelle - quel que soit le nom qu'elle porte - n'est autre chose au fond que le Kahal avec ses dix-huit siècles d'expérience accumulée. Ses buts et ses principes, qu'ils soient enveloppés dans le mysticisme du Talmud ou brutalement exposés dans les Protocoles, sont les mêmes aujourd'hui que sous l'Empire romain. Mais, durant ces dernières années, les progrès techniques de ses méthodes d'action (Organisation de révolutions, fondation de fraternités pseudo-religieuses, comme les Francs-Maçons, les Théosophes, etc.) et la débilité des gouvernements nationaux⁴, ont avancé sa cause avec une surprenante rapidité. Un Allemand écrivait, il y a juste quinze ans :

«La Russie est le dernier rempart contre les Juifs, et sa capitulation n'est plus qu'une question de temps. L'esprit élastique de l'intrigue juive écrasera la Russie par une révolution telle que le monde n'en a encore jamais vue. Lorsqu'il l'aura minée, il n'aura plus rien à craindre d'aucune part ; quand il se sera rendu maître en Russie de tous les postes officiels comme il l'a fait chez nous, alors on verra les Juifs entreprendre la destruction de la civilisation occidentale, et cette «dernière heure» de l'Europe condamnée à mort, sonnera d'ici cent ou cent cinquante ans au plus, car la marche des événements est beaucoup plus rapide à notre époque qu'aux siècles passés»⁵.

¹ Département colonial, *Correspondance avec la Délégation Arabe de Palestine et l'Organisation Sioniste* (1922), 18, 19.

² Rapport sur l'administration de la Palestine et de la Transjordanie (1927), 29.

³ Les activités financières du Sionisme avant comme après sa transformation en Agence Juive Mondiale, ont une vaste étendue, comprenant depuis le soutirage des shekels de chacun des membres de la communauté juive jusqu'aux incessants appels de fonds pour la Palestine, à l'impôt direct *Malaser* exigé de tout Juif Sioniste, aux non moins innombrables appels des diverses caisses de secours aux emprunts faits par le gouvernement, etc, etc. L'argent ainsi réuni représente une énorme quantité de fonds en mouvement venant sans cesse remplir les coffres des financiers Juifs internationaux. Il est facile de voir par les constants appels de secours et par les déficits annuels relevés dans chaque département administratif combien peu tous ces fonds profitent en réalité aux masses juives nécessiteuses. Citons quelques-unes des sociétés financières qui font appel aux organisations juives : le Keren Hayesod, le Keren Hayemeth, l'Appel de la Palestine Unie, l'Ort, la Caisse de Colonisation russe, l'Association agricole pour l'Etablissement de Fermes juives en Russie, l'Association du Comité distributeur, etc.

⁴ Cette débilité est due en partie à la plus grande facilité de communication et à l'affaiblissement du sentiment patriotique qui en est la conséquence, et encore à la diffusion des idéaux démagogiques, comme le sentimentalisme, etc.

⁵ Wilhelm Marr (qui prit une part active à la révolution de 1848) *Der Sieg des Judentums über das Christentum* (1879).

SECONDE PARTIE

CHAPITRE I – COMMENT LES PROTOCOLS ARRIVÈRENT EN RUSSIE

Le mot *Protocol* (du grec *Proto*, premier et *Kollon*, colle) était jadis employé pour désigner une feuille volante collée en tête d'un document officiel et portant soit la formule du début, soit un sommaire du contenu de ce document pour faciliter les références. Le projet d'un traité était généralement collé de cette façon pour permettre aux signataires de vérifier l'exactitude de la grosse avant de signer. Ce projet étant basé lui-même sur la discussion faisant l'objet des débats, le mot s'étendit aux minutes des procès-verbaux desdits débats.

Dans le cas qui nous occupe, Protocols signifie «le projet du plan d'action» des «leaders» juifs. Il y a eu de nombreuses minutes semblables, à différentes époques de l'histoire des Juifs, depuis la dispersion, mais il en est peu qui aient été mises en circulation. La morale et les principes y sont dans toutes aussi vieux que la tribu elle-même. Nous citons comme exemple le fait suivant qui date du XV^e siècle :

En 1492, Chemor, premier Rabbin d'Espagne, écrivit au Grand Sanhédrin, siégeant à Constantinople, pour lui demander conseil au moment où une loi espagnole menaçait les Juifs d'expulsion. Voici la réponse qui lui fut envoyée¹ :

Chers et bien-aimés frères en Moïse, nous avons reçu la lettre dans laquelle vous nous exprimez vos inquiétudes et les malheurs qui vous frappent. Nous en ressentons, en les apprenant, la même douleur que vous-mêmes.

«L'avis des Grands Satrapes et des Rabbins est le suivant :

«1. Au sujet de ce que vous dites que le Roi d'Espagne (Ferdinand et Isabelle) vous oblige à vous faire chrétiens : faites-le, puisque vous ne pouvez agir autrement, mais conservez la loi de Moïse dans votre cœur.

«2. Au sujet de ce que vous dites concernant l'ordre donné de vous dépouiller de vos biens : faites de vos fils des marchands, qui seront à même de dépouiller des leurs, peu à peu, les Chrétiens.

«3. Au sujet de ce que vous dites concernant les attentats contre votre vie : faites de vos fils des médecins et des apothicaires, afin qu'ils puissent retirer la vie aux Chrétiens.

«4. Au sujet de ce que vous dites concernant la destruction de vos synagogues : faites de vos fils des chanoines et des clercs afin qu'ils puissent détruire leurs églises.

«5. Quant aux multiples vexations dont vous vous plaignez : arrangez-vous pour que vos fils deviennent avocats et jurisconsultes, et voyez à ce qu'ils soient toujours mêlés aux affaires d'État, afin qu'en mettant les Chrétiens sous votre joug, vous arriviez à dominer le monde et à vous venger.

«6. Ne vous dérobez pas à cet ordre que nous vous donnons, parce que l'expérience vous démontrera que bien qu'humiliés comme vous l'êtes, vous atteindrez à l'essence même du pouvoir.

(Signé) Prince des juifs de Constantinople.

Les Protocols donnés au monde par Nilus ne sont que la dernière édition connue du programme des «leaders» juifs. L'histoire de la manière dont ils furent mis en circulation est intéressante.

En 1884, la fille d'un général russe, Mlle Justine Glinka, s'efforçait de servir son pays à Paris au moyen d'informations politiques qu'elle communiquait au général Orgevkii², à Saint-Pétersbourg. Pour ce faire, elle se servait d'un juif nommé Joseph Schorst³, membre de la Loge de Misraïm de Paris. Un jour Schorst lui promit de lui obtenir, moyennant la somme de 2.500 francs, un document de haute importance pour la Russie. L'argent ayant été reçu de Saint-Pétersbourg et remis à Schorst, le document fut donné à Mlle Glinka⁴.

Elle envoya l'original en français accompagné d'une traduction en russe, à Orgevkii. Celui-ci fit tenir le tout à son chef, le général Cherevin, pour être transmis au Tsar. Mais Cherevin qui avait quelques obligations à certains juifs opulents, refusa de transmettre ledit document, et se contenta de le classer dans les archives⁵.

En même temps paraissaient à Paris certains ouvrages sur la vie à la Cour de Russie⁶ qui déplurent au Tsar, et l'empereur donna l'ordre à sa police secrète d'en découvrir l'auteur.

On les attribua à faux, et sans doute avec quelque perfide intention⁷, à Mlle Glinka qui, dès son retour en Russie, fut exilée dans sa terre de l'Orel. Mlle Glinka donna une copie des Protocols à Alexis Sukhotin, gouverneur général de ce district, en lui faisant remarquer que Sypiaguin (Ministre de l'Intérieur, sous Nicolas II) avait été assassiné pour avoir été favorable à des mesures tendant à réprimer les menées révolutionnaires. Sukhotin montra le document à deux amis : Stepanov et Nilus ; le premier le fit imprimer et circuler dans l'intimité en 1897 ; le second, le professeur Serge A. Nilus, le publia pour la première fois à Tsarkoe-Tselo (Russie) en 1901, dans un livre intitulé «Le grand dans le petit». Et, vers la même époque, un ami du Nilus, G. Butmi, le fit également éditer. Un exemplaire de son ouvrage fut déposé au British Museum, le 10 août 1906.

Enfin, toujours dans cette même période, on parvint, au moyen de quelques juifs⁸ agents de la police secrète russe à

¹ Cf. V. E. Marsden, *Protocols des Sages de Sion*, Londres 1925, 5.

² Alors Secrétaire du général Cherevin, Ministre de l'Intérieur.

³ Alias Schapiro. Son père avait été condamné pour faux à dix ans de travaux forcés deux ans auparavant.

⁴ Schorst s'enfuit en Egypte, où d'après les archives de la police française, il fut assassiné.

⁵ A sa mort, en 1896, il laissa un exemplaire de ses Mémoires, qui contenaient les Protocols, à Nicolas II.

⁶ Ces livres paraissaient sous le pseudonyme du «Comte Vassiliï»: leur véritable auteur était Mme Juliette Adam, qui s'était servie de notes fournies par la princesse Demidov-San Donato, la princesse Radziwill et autres Russes.

⁷ Parmi les Juifs employés à Paris dans la police secrète russe, se trouvait un certain Maniulov dont l'odieux caractère, est dessiné par M. Paléologue dans ses *Mémoires*.

⁸ Parmi les plus importants : Eno Azev et Efrom. Ce dernier, ancien rabbin, mourut en 1933 dans un monastère de Serbie

se procurer les minutes des séances du Congrès sioniste tenu à Bâle, en 1897 (supra, 1^è partie, ch. 3), et on constata qu'elles correspondaient aux Protocols¹.

En janvier 1917, Nilus avait préparé une seconde édition révisée et documentée des Protocols, mais avant qu'il pût la lancer, la révolution de mars 1917 avait éclaté et Kerenski, qui avait pris le pouvoir, donna l'ordre de la détruire entièrement. En 1924, la Tcheka fit emprisonner et torturer Nilus à Kiev ; le Juif, président du tribunal, lui déclara que ce traitement lui était infligé pour «avoir fait aux Juifs un tort considérable en publiant les Protocols. Relâché pendant quelques mois, il fut de nouveau appelé devant le G. P. U. (Tcheka), à Moscou, cette fois, et on l'enferma. Mis en liberté en février 1926, il mourut en exil, dans le district de Vladimir, le 13 janvier 1929.

Quelques exemplaires de la seconde édition de Nilus furent sauvés et envoyés à l'étranger où ils furent publiés : en Allemagne, par Gottfried zum Beek (1919) ; en Angleterre, par «The Britons» (1920) ; en France, par Mgr Jouin dans la «Revue Internationale des Sociétés Secrètes», et par Urbain Gohier dans «La Vieille France» ; aux Etats-Unis, par Small Maynard et Cie (Boston, 1920), et par la C^{ie} Tire Beckwith (New-York 1921). Il en parut plus tard des éditions en Italien, en Russe, en Arabe et même en Japonais.

Telle est l'histoire bien simple de l'apparition des fameux Protocols en Russie et de la manière dont ils furent mis en circulation générale.

Nous donnons ici, comme preuve de ce que nous avançons, la déposition de M. Stepanov lui-même : (la traduction en anglais fut faite par l'auteur).

«En 1895, mon voisin du district de Toula, le Major (en retraite) Alexis Sukhotin me donna une copie manuscrite des Protocols des Sages de Sion. Il me dit qu'une dame de sa connaissance (dont il tut le nom) résidant à Paris, avait trouvé cette copie chez un Juif de ses amis ; qu'avant de quitter Paris, elle avait en secret traduit le manuscrit et l'avait apporté en Russie, puis donné à Sukhotin.

«Tout d'abord, je reproduisis à la pâte cette traduction, mais la trouvant difficile à lire, je résolus de la faire imprimer sans aucune mention de date, de lieu ou de nom d'éditeur. Je fus aidé en tout ceci par Arcadii Ippolitovitch Kelepovskii, qui était alors chef de la maison du Grand Duc Serge. Il fit imprimer le document à la presse du district. Ceci eut lieu en 1897. Serge Nilus inséra ces Protocols dans son ouvrage et y ajouta ses propres commentaires.

(Signé) Philip PETROVICH STEPANOV

Ancien Procureur du Synode de Moscou, ancien Chambellan, Conseiller privé, et (en 1897) Président du Chemin de Fer Moscou-Kursk dans la ville d'Orel, 17 avril 1927.

Avec le témoignage du PRINCE DIMITRI GALITZIN, Président de la Colonie des Emigrés russes à Stari Fontag.

CHAPITRE II – COMMENT FUT SUPPRIMÉ UNE ÉDITION AMÉRICAINE DES PROTOCOLS

«Il n'y a que la vérité qui blesse», dit un proverbe en cours dans divers pays. Partant de ce principe, il n'y a pas lieu d'être surpris de voir certains groupes d'individus mettre un zèle acharné à réfuter toute preuve documentaire. Si pareille preuve est fautive, les intéressés la dédaignent et elle ne tarde guère à tomber dans le royaume de l'oubli, mais si, au contraire, elle est authentique et se prête à l'examen sous ses différents aspects, c'est alors que la vérité blesse et ne peut être passée sous silence.

Ce raisonnement étant admis, les méthodes violentes employées par les Juifs, (particulièrement par ceux qui sont affiliés au mouvement sioniste) pour discréditer et supprimer le document intitulé Les Protocols des Sages de Sion, sont à elles seules une preuve de son authenticité.

Nilus et Butmi publièrent ledit document sans commentaires. Son succès fut donc exclusivement dû :

1. Au caractère d'évidence que porte en soi le document.
2. A la logique d'un raisonnement exprimé en termes simples et clairs.
3. A l'explication qu'il donne de la politique internationale.
4. Au fait que les événements qui y sont prédits se sont depuis réalisés.

Cependant les éditeurs n'ont donné aucune garantie de son authenticité, et ceux qui l'ont attaqué n'ont réussi ni à le discréditer ni à le réfuter. Citons un auteur contemporain² :

«Il reste le fait que les Protocols n'ont jamais été réfutés, et l'inanité des soi-disant réfutations qui ont paru, tout autant que la suppression temporaire du document, ont plus fait pour convaincre le public de son authenticité que les écrits de tous les antisémites réunis. Il existe, en effet, en dehors des Protocols, quantité de documents où le plan d'action des Juifs se trouve exposé. Toute l'importance de ces derniers tient à ce que, publiés à une date marquée, ils ont prédit des événements historiques qui ont bouleversé le monde, et qu'ils ont donné l'explication de ces événements par les principes exposés dans le document lui-même : ce fait dispense de rechercher si l'auteur des Protocols est le Congrès Sioniste *in corpore*, un membre de ce Congrès, ou quelque penseur Juif (ou même Chrétien). Leur source est de peu d'importance : les faits, les rapports de causes à effets sont là ; l'existence de l'ouvrage ayant précédé les événements qui y sont prédits sont autant de choses qui ne peuvent être mises en question, cela suffit.

La première tentative de réfutation parut en 1920 sous le titre : *Le Croquemitaine juif et les apocryphes Protocols des Sacs de Sion* (The Jewish Bogey and the Forged Protocols of the Learned Eiders of Zion) du Juif Lucien Wolf ; elle fut

bie où il s'était réfugié : il disait aux moines que les Protocols n'étaient qu'une petite partie des plans juifs pour parvenir à gouverner le monde, et n'étaient qu'une faible expression de la haine des Juifs contre les Gentils.

¹ Le gouvernement russe avait appris qu'à certaines réunions des B'nai B'rith à New-York en 1893-91, Jacob Schiff (supra), avait été nommé président du Comité pour le mouvement révolutionnaire en Russie.

² Cf. les ouvrages de Mgr Jouin, de M. R. Lambelin et de Mrs N. H. Webster.

suivie d'articles qui parurent dans le *Métropolitain* de New-York, sous la signature de William Hard. À l'encontre de l'intention de leurs auteurs, ces articles eurent pour effet d'attirer davantage l'attention publique sur l'existence desdits Protocols. En même temps, la Ligue Juive contre la Diffamation¹ remplissait les journaux américains de dénonciations contre les Protocols, provenant de tous les points d'Amérique, ce qui prouve la puissance de la Juiverie. L'un des membres de cette organisation, Louis Marshall, nous en fournit un autre exemple par l'histoire de la suppression de l'édition des Protocols qu'un éditeur américain avait essayé de lancer. On voit non seulement la pression que peuvent exercer les Juifs sur quiconque ose lever le petit doigt contre eux, mais leur intolérance absolue envers tous les hommes alors qu'ils attendent du monde entier l'acquiescement à tous leurs desseins. Après son séjour annuel à Londres, George Haven Putnam, propriétaire de la maison d'éditions Putnam et Fils de New-York lança, en 1920, une édition américaine de *The Cause of World Unrest* (La Cause de l'Inquiétude mondiale)². Il se décida vers la même date à éditer sous forme de volume *Les Protocols des Sages de Sion*. Des prospectus annoncèrent l'ouvrage qui fut rédigé et prêt à mettre en devanture vers le 15 octobre. A la veille de son apparition, Putnam reçut de Louis Marshall la lettre suivante :

«Cher Monsieur,

«En tant que confiant dans ces qualités qui constituent le véritable esprit américain, j'ai été fortement troublé par les récits qu'ont faits les journaux de l'outrage qui vous fut imposé l'autre soir, à la réunion de l'Ecole Érasme de Brooklyn. Connaissant votre patriotisme, je ne puis considérer le motif qui en fut donné, - à savoir : que vous aviez condamné la déclaration d'indépendance et que vous étiez d'avis que nous devions des excuses à l'Angleterre pour l'interruption de nos relations avec elle - que comme une calomnie issue du préjugé et de l'ignorance.

«A peine avais-je fini de lire cet épisode qui avait ainsi soulevé mon indignation, que je trouvai sur ma table, magnifiquement relié en rouge, un livre portant le nom et l'adresse de votre maison, intitulé *The Cause of the World unrest* et contenant la réédition d'articles récemment parus dans le *Morning Post* de Londres, journal qui m'est devenu familier. Je ne ferais que confesser la pauvreté de mon vocabulaire en disant que j'ai été choqué de voir votre nom honorable servir de véhicule à ces déversements de malice, d'intolérance et de haine dont est composé ce brouet infernal de poison virulent, parmi le peuple américain. Ouvrant le livre, je tombai sur une note apologétique de l'éditeur, déclinant toute responsabilité pour la publication. Suivait une introduction qui rendait évident que ce livre n'avait d'autre but que d'accuser les Juifs d'une conspiration séculaire contre la civilisation afin de parvenir à absorber la richesse et la puissance du monde entier. Pour soutenir cette thèse ainsi proclamée, s'étalait ensuite ce radotage stupide destiné à rendre les Juifs odieux au reste de l'humanité et à pousser à leur extermination, non pas au sens figuré, mais littéral, faisant appel pour cela aux passions les plus abjectes et usant des mêmes procédés qui furent employés au Moyen-Age dans le même but. C'était alors l'accusation du crime rituel, des puits empoisonnés, de tous les fléaux répandus, y compris la peste et la profanation des hosties ; aujourd'hui, il s'agit d'une prétendue conspiration pour bouleverser le système économique mondial en fomentant les guerres et les révolutions.

«La science historique la plus légère, la plus élémentaire faculté d'analyse ou même la moindre intuition de ce qu'est et de ce qu'a été le Juif suffiraient à désigner ce livre et les Protocols, forgés de toutes pièces, sur lesquels il s'est basé, comme les plus prodigieux libelles que l'histoire ait jamais enregistrés. Ces écrits sont l'œuvre d'une bande de conspirateurs qui cherchent à continuer de faire du Juif, ce qu'il a toujours été à travers les âges, le bouc émissaire de l'autocratie. Les Protocols portent le contrôle des agents secrets de la bureaucratie détrônée de Russie, et le livre que vous avez publié n'est autre chose que la répétition puérile de ce que les assassins d'Ukraine, de Pologne et de Hongrie ont trouvé pour justifier les holocaustes de Juifs dont ils se sont rendus coupables. On a présumé, et non sans raison, que le véritable but de ces publications aux Etats-Unis et en Angleterre est de soulever assez de haine contre les Juifs pour les exposer à la vindicte publique et pour justifier ainsi les instigateurs des pogromes en Europe orientale.

«J'ai également remarqué que sur la couverture du livre en question, vous annoncez la publication des Protocols. Je les dénonce sans hésitation - on pourrait dire en pleine face - comme évidemment faux. Si l'on avait recours à vous pour faire circuler de la fausse monnaie ou de faux billets de banque, vous reculeriez d'horreur devant une telle proposition. Ce que vous avez fait et ce que vous vous proposez de faire est cependant, au point de vue moral, infiniment pire. Vous vous prêtez à la diffusion de mensonges, en répandant des calomnies dont les effets subsisteront pendant de longues années. Vous les accédez alors que le nom de l'auteur reste secret. M. Gwynne lui-même n'avoue pas la paternité de ce livre dont il s'est fait le héraut. Vous aurez beau vouloir y échapper, toute la responsabilité du lancement de pareille bombe, - car ce n'est pas autre chose - vous incombera, bien qu'elle ait été préparée par d'autres que vous. Quiconque lira ce livre et aura un genre d'intelligence assez vil pour en être influencé, ne saura y découvrir les nuances subtiles derrière lesquelles vous cherchez à abriter votre conscience. En tant que patriote américain, croyez-vous contribuer à la création d'un esprit de justice et de bonne foi, d'unité et d'harmonie qui est la base même de cet Américanisme vers lequel tendent tous les bons citoyens, en excitant la haine et la colère par la publication de ces horribles mensonges ? Si, à la suite de ces publications et de celles de Henry Ford, il arrivait dans ce pays ce que souhaitent avec tant d'ardeur les antisémites parmi lesquels vous avez pris rang, pensez-vous que lorsque le Tout Puissant vous appellera à son tribunal et vous demandera si vous n'avez jamais porté de faux témoignages contre votre prochain, votre note d'éditeur récusant toute responsabilité suffira pour vous innocenter à ses yeux ?

«Je comprends que vous avez dû être peiné, comme je l'ai été moi-même, en lisant à quel traitement vous avez été soumis à cause des accusations mensongères dirigées contre vous. Vous rendez-vous exactement compte de la

¹ Cette Ligue obligea la C^{ie} Beckwith, qui, après la retraite de la Maison Putnam, fit paraître les Protocols, à insérer dans chaque exemplaire vendu la réfutation qu'elle lança à cette occasion.

² La reproduction sous forme de volume, d'une série d'articles parus dans le *Morning Post* de Londres.

peine, du chagrin, de l'agonie que vous infligez à trois millions de vos concitoyens et à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants répandus dans les autres parties du monde en participant à la persécution aussi déshonorante qu'inhumaine qui s'exerce actuellement avec perfidie au moyen de publications dont la diffusion est activement menée par vous ? Je considère tout ceci comme une tragédie.

«Louis MARSHALL.

Le major Putnam «se sentant encore un citoyen américain indépendant» et croyant sincèrement l'être - quoique loin d'être brave, puisque, dans tout le cours de sa lettre, il se sert du nom de M. Gwynne comme d'écran – répondit :

«New-York, 15 octobre 1920

«Cher M. Marshall,

«Votre lettre du 13 courant, dans laquelle il est question du volume intitulé *Inquiétude mondiale* et de l'annonce de son compagnon *Les Protocols*, a été lue devant les membres de notre comité d'éditeurs et on lui a réservé les respectueux égards qui sont assurément dus à toute communication émanant d'un citoyen de votre rang et de votre réputation. Mes associés me chargent de rédiger le rapport suivant sur notre appréciation personnelle du sujet en question :

«1. Nous ne pouvons accepter votre point de vue quant à la responsabilité qui, d'après vous, incombe à un éditeur ou à une association d'éditeurs du seul fait d'avoir apposé son nom et son adresse sur la couverture d'un livre quelconque. Nous croyons d'ailleurs être en cela d'accord avec les principales maisons d'édition des deux versants de l'Atlantique. Il serait impossible d'éditer aucun ouvrage d'opinion - soit que les opinions exposées soient d'actualité, soit qu'il ne s'agisse que du passé, - si l'éditeur devait être considéré comme faisant siennes les conclusions de tel ou tel auteur. On a simplement l'intention d'imprimer des livres apportant sur ces ouvrages d'opinion des lumières qui éclairent le sujet d'un nouveau jour, ou des conclusions susceptibles d'attirer l'attention, l'analyse, voire même la réfutation.

«2. Nous avons, par exemple, dans notre propre catalogue, des ouvrages sur presque toutes les nuances de croyances au point de vue théologique ou religieux. Leur liste comprend jusqu'à des livres acceptés par les adeptes de la *Christian Science* comme bons propagateurs de leurs doctrines. Il va sans dire qu'en publiant ces livres, nous n'avons nullement eu l'intention de nous déclarer partisans des théories des *Christian Scientists*, non plus qu'en éditant l'ouvrage d'un ministre presbytérien nous n'avons voulu exprimer notre acceptation du catéchisme de Westminster, ou en imprimant un livre d'un ami de l'Eglise Episcopale, l'idée d'approuver le bien-fondé des trente-neuf articles.

«3. *L'Inquiétude mondiale*, fut, comme vous avez dû le remarquer, publiée à Londres sur les instances de M. Gwynne, l'érudite éditeur du *Morning Post*. Vous êtes certainement instruit de ce que sont les journaux d'Angleterre, et vous vous rendez compte que le *Morning Post* n'a rien de commun avec ces journaux de marchands de nouvelles sensationnelles, comme le *John Bull* de Bottomley ou *l'American* de Hearst. C'est un journal conservateur qui a la réputation d'éviter tout ce qui est sensationnel.

«M. Gwynne se convainquit que les documents imprimés par le *Morning Post* et réunis plus tard en volume par ses soins méritaient considération. Ainsi que nous l'avons dit dans la note de l'éditeur, nous n'avons pas l'intention d'exprimer une opinion quelconque sur la valeur desdits documents, ou sur le poids des conclusions de l'auteur, adoptées par M. Gwynne. On nous fit observer que le volume de M. Gwynne contenant le texte complet du document intitulé *Les Protocols*, les lecteurs du *World Unrest* seraient très heureux d'avoir l'occasion de l'examiner de près. Vous avez déjà connaissance de ce curieux document. Il semble avoir été imprimé dès 1905 et peut-être plus tôt. Une édition parut, il y a quelque mois, chez Eyre et Spottiswoode, des conservateurs, éditeurs des livres de droit à Londres. Le texte qui nous est parvenu est une traduction toute récente du Russe ; il est accompagné d'un rapport sur tout ce qu'on sait concernant le document original¹.

«Il est évident, ainsi que vous le faites remarquer, que le document en question n'a aucune garantie d'authenticité, et il est bien possible qu'on découvre qu'il est dénué de tout caractère historique. Il a cependant, l'an passé, attiré sur lui l'attention, pour la simple raison - c'est du moins ce que prétendent M. Gwynne et son auteur - que certaines des instructions données dans *Les Protocols*, certains modes de gouvernement qu'ils préconisent, semblent avoir été mis en pratique en Russie bolchevique. Certaines suggestions contenues dans *Les Protocols* ont également été appliquées par le gouvernement sioniste et - toujours d'après M. Gwynne et quelques autres écrivains - la politique des Sionistes cause une sérieuse inquiétude en Palestine, en Syrie et en Arabie.

«En présentant aux lecteurs américains une édition soigneusement imprimée des Protocols, nous n'avons pas la moindre intention d'inculquer que ces documents soient authentiques ou qu'ils seront considérés quelque jour comme possédant une authenticité historique.

«M. Gwynne s'appuie sur le fait que ni *le World Unrest*, ni *Les Protocols* eux-mêmes ne contiennent d'accusations contre les Juifs pris *in globo*. Ils font ressortir certains actes qui ont été faits ou que l'on prétend avoir été commis par certains groupes de Juifs. Il serait aussi juste de dire qu'un rapport sur le lynching (châtiment illégal) au Texas ou dans l'Arkansas, ou un rapport sur les efforts du groupe de Bryan pour assurer le paiement des dettes à raison de 50 cents par dollar, devraient être considérés comme une accusation dirigée contre tout le peuple américain.

«M. Gwynne et ses associés estiment que les Juifs dirigeants des deux rives de l'Atlantique, patriotes incontestés, ne devraient pas mettre de côté ces documents comme étant de peu d'importance. Le temps pourrait bien être venu où les accusations portées, comme on l'a déjà dit, contre certains groupes de Juifs, devraient être analysées par les Juifs dont le jugement ferait autorité auprès des lecteurs anglais et américains. S'il est inexact que le bolchevisme, tel qu'il se pratique en Russie, a été pour la plus grande part dirigé par les Juifs, cette accusation devrait être réfutée.

«Pas plus tard qu'hier, je reçus un exemplaire d'un périodique mensuel intitulé *The Brooklyn Anti-Bolshevist* (L'An-

¹ Cette édition préparée par G. H. Putnam fut publiée plus tard par la C^{ie} Beckwith, 299, Madison Avenue, New-York.

tibolcheviste de Brooklyn). Cette revue s'efforce de «défendre les institutions américaines contre les doctrines judéo-bolchevistes de Morris Hillquit et de Léon Trotzky». Il me semble que les citoyens américains de race juive (et ils comptent parmi eux quelques-uns de nos meilleurs citoyens) devraient bien prendre à cœur de faire entendre au public que rien ne justifie l'accusation portée contre *le Patriotisme mondial de la Race juive* (C'est nous qui soulignons, note de l'auteur).

«Je souhaite vivement que vous entrepreniez vous-même de composer une étude sur toute cette question et principalement, cela va sans dire, sur ces ouvrages qui ne sont après tout que le résultat de l'indignation mondiale contre le gouvernement de Moscou.

«La «firm» G. P. Putnam et Fils serait très heureuse de voir ses maisons de New-York et de Londres associées à la publication d'un ouvrage sorti de la plume d'un juriste tel que vous.

«Une dernière pensée me vient à l'esprit : vous et moi sommes des partisans de la liberté de parole. Tout en admettant qu'en temps de guerre, certaines réserves soient de rigueur dans l'intérêt du pays, nous maintenons qu'il est sage - pourvu qu'on respecte les droits de chacun - au point de vue général, d'accorder pleine liberté aux discours publics. Si donc il en est ainsi pour la parole émise par la voix, il ne peut logiquement en être autrement pour la parole imprimée.

4. Au cas où la suggestion d'une monographie signée de votre main ou de celle d'une autorité compétente vous agréait, je me tiens à votre disposition pour un rendez-vous au temps et lieu qu'il vous plaira.

«En soumettant cette idée à votre réflexion, je suis, avec ma cordiale considération,

«Fidèlement à vous,

«George HAVEN PUTNAM».

La suggestion d'une «monographie» écrite par Louis Marshall était quelque peu ironique. Il n'est pas douteux que le 15 octobre 1920, le Major Putnam se sentait encore un «Américain indépendant».

Et l'on continua, comme à l'ordinaire, de relier «Les Protocols».

Mais le 29 octobre on reçut une nouvelle lettre du Président du Comité juif :

«New-York City, 29 octobre 1920.

«Cher Monsieur,

«Mon absence de la ville et des rendez-vous d'affaires m'ont empêché de répondre plus tôt à votre lettre du 15 courant dans laquelle vous expliquez votre conduite au sujet de la publication de *The Cause of the World Unrest* et vous annoncez votre intention de publier «Les Protocols».

«Je ne puis admettre les théories au moyen desquelles vous cherchez à justifier des actes qu'en toute modération je me suis efforcé de définir dans ma lettre du 13 courant. Vous ne tenez aucun compte de la proposition sur laquelle s'appuie ma critique. Personne ne peut aller plus loin que moi pour le maintien de la liberté de la presse et de la parole. J'ai eu le privilège d'aider à la création de précédents importants pour établir ces bases de toute liberté. Cependant, la loi américaine a toujours considéré la calomnie et la médisance comme des abus de la liberté de la presse et de la parole, et comme des attaques contre l'intégrité des garanties constitutionnelles auxquelles vous faites allusion. Je ne mets pas davantage en doute le droit qu'a tout éditeur de publier «des livres d'opinion» quel que soit le sujet de ces opinions : qu'elles prêtent à la polémique ou qu'elles s'attaquent à la base des théories ou doctrines scientifiques, politiques ou théologiques. Nul homme de bon sens ne songerait un seul instant à trouver mauvais que l'on critiquât sa bien-aimée.

«Quoi qu'il en soit, *Les Protocols* et *La Cause de l'Inquiétude mondiale* ne sont pas des «livres d'opinion». *Les Protocols* prétendent être des déclarations faites par de soi-disant «Sages de Sion». *The Cause of the World Unrest* tend à accuser les Juifs et les Francs-Maçons de former ensemble une conspiration dans le but de ruiner la civilisation et de s'arroger la domination universelle. C'est tout cela que je dénonce comme n'étant que mensonge et calomnie, criminel dans l'intention comme dans le fait. *Les Protocols* qui servent de base à *La Cause de l'Inquiétude Mondiale*, et que vous appelez à juste titre ses «compagnons» sont si intrinsèquement faux que M. Gwynne lui-même avoue qu'il a des doutes sérieux sur leur origine. La preuve que les Protocols sont une fabrication du genre de celles qui ont paru à toutes les périodes de l'histoire éclate à chaque ligne de ce document. Je tiens de source sûre que le manuscrit fut présenté à sept différents éditeurs de ce pays, qui tous ont refusé de mêler leur nom à pareille œuvre jusqu'à ce que Small, Maynard et C^{ie} se décidassent à le lancer dans le public américain. L'auteur de *The Cause of the World Unrest* se cache derrière l'anonymat. Vous parlez vous-même de cet auteur comme étant «l'auteur de M. Gwynne». Cela donne à penser que vous ignorez la provenance de ce livre incendiaire. Et cependant vous l'avez pris à votre compte, je le répète, en le publiant, même en en rejetant la responsabilité. Votre position est celle d'un individu qui aurait endossé une traite pour la mettre en circulation et qui en même temps ferait une réserve mentale quant au remboursement à l'échéance.

«Non, Major Putnam, le principe que vous cherchez à poser ne vaut rien. On ne peut toucher à la boue sans se salir. Quiconque vend des mensonges et s'en fait le propagateur - que ce soit oralement ou par l'intermédiaire de la presse, - est responsable de ces mensonges. Il ne suffit pas de dire que vous avez parmi les Juifs beaucoup d'amis que vous respectez, et que ces livres ne sont pas de nature à englober tous les Juifs. Les gens ne font pas de telles distinctions, et ceux dont les passions sont excitées moins que tous autres. Le faussaire, inventeur des Protocols et le mystérieux auteur de *The Cause of the World Unrest* ne font aucune distinction ; d'ailleurs leurs prototypes du Moyen-Age non plus que leurs émules de la Russie moderne ne s'attardaient à tant de raffinement : Troie et Tyr ne faisaient qu'un pour eux.

«Ne vous méprenez pas sur le sens de ce que je veux dire. Je soutiens qu'il n'existe pas de Juifs - et qu'il n'en n'a jamais existé qui soient ou qui aient été engagés dans une conspiration telle que celle dont vous les accusez comme d'une chose réelle dans ces livres qui sortent tout frais de vos presses. Le cri de Bolchevisme ne suffira pas. L'allusion

que vous faites au *Brooklyn Anti-bolshevisme* montre à quel triste point vous êtes arrivé. En vous abritant derrière le rempart d'une infâme pasquinade du genre le plus inepte, et en insinuant que c'est parce que ce rideau prétend protéger les institutions américaines «contre les doctrines judéo-bolchevistes de Morris Hillquit et de Léon Trotzky» que vous vous croyez autorisé à descendre dans ces mêmes abîmes, vous me confondez. Je n'aurais jamais cru qu'un véritable Américain de race pût ainsi se prêter à créer la discorde et la malveillance. Le fait que sur la masse des Juifs russes il y en ait un pourcentage infinitésimal qui sont bolchevistes ne suffit pas à justifier l'attribution des crimes du bolchevisme au peuple juif. Dire que le bolchevisme est un mouvement juif est aussi ridicule que dire que les juifs sont responsables du capitalisme ou encore qu'étant donné qu'il y a parmi les Juifs des musiciens, des acteurs et des poètes, la musique, le drame et la poésie sont des mouvements juifs.

«Je ne suis pas Sioniste, et cependant je considère comme indignes les flétrissures dont ces livres essayent d'éclabousser le Sionisme. Les Sionistes que ces livres attaquent sont ceux-là mêmes qui ont été persécutés par les bolchevistes et dénoncés comme contre-révolutionnaires, de même que la masse des Juifs de Russie ont été poursuivis comme membres de la bourgeoisie. Je n'appartiens ni à la Maçonnerie ni à aucun autre ordre secret, mais le fait d'accuser, dans ces livres, la Franc-Maçonnerie de tremper dans une conspiration telle qu'ils la dénoncent ferait presque croire, chez l'auteur, à l'existence d'un état pathologique, voisin de l'aberration mentale. Il suffit de rappeler que quinze des présidents des Etats-Unis, compris George Washington, ont été Francs-Maçons pour attirer sur ces livres que vous nommez «livres d'opinion» la condamnation qu'ils méritent.

«Je n'aurais pu croire que, dans ce pays, un Juif eût jamais été appelé à prendre l'attitude humiliante de défenseur de sa race contre des accusations du genre de celles qui sont semées à l'envi par votre entremise. Si quelque jour on juge convenable de répondre à de pareils ouvrages, je suis tout à fait persuadé qu'il me serait inutile de me prévaloir de vos offres de service en tant qu'éditeur.

«Très sincèrement vôtre.

«Louis MARSHALL»..

Deux jours plus tard, Putnam courbait l'échine devant la volonté de la Juiverie en ces termes :

1^{er} novembre 1920.

«Cher Monsieur Marshall,

«M. Gwynne, à la demande de qui nous avons imprimé une édition américaine de son livre sur *L'Inquiétude Mondiale*, nous avait fait entendre que la publication du document connu sous le nom de *Les Protocols* pourrait faire la lumière sur l'organisation des Bolchevistes. Leurs actes ont causé une grave inquiétude dans le monde entier et sont, par conséquent, un sujet bien légitime de discussion publique.

«Il était convaincu que, n'eût été la crainte soulevée par le bolchevisme, le document serait probablement demeuré dans l'obscurité.

«C'est pourquoi une édition des Protocols fut publiée à Londres par Eyre et Spottiswoode, les très considérés éditeurs des livres de droit.

«Il nous avait semblé que les lecteurs de *L'Inquiétude mondiale* devaient être mis à même d'examiner le document complet (auquel renvoie si souvent le livre de M. Gwynne), c'est pourquoi nous avons entrepris la publication d'une traduction soigneusement préparée par nos soins au prix de frais considérables et aujourd'hui sur le point de paraître.

«Mais voici que nous apprenons qu'une édition imprimée à Boston est distribuée sous forme de périodique. Il ne nous paraît pas nécessaire de lancer un autre volume traitant en substance du même sujet. *Eu égard aux objections que vous et mon estimé ami Oscar Strauss avez soulevées, nous avons décidé de ne pas donner suite* (C'est nous qui soulignons) à la publication. Je suis

«Votre très sincère

«Geo HAVEN PUTNAM».

Que s'était-il passé entre le 29 octobre et le 1^{er} novembre ? Putnam écrit à l'une des parties intéressées qu'on avait fait sur lui une pression telle qu'il lui avait fallu renoncer à la publication des Protocols et qu'il serait même obligé de faire rentrer les exemplaires non vendus du *World Unrest*. On doit en conclure que la maison Putnam fut menacée d'être mise en faillite si elle persistait. Nous savons que Small Maynard et C^{ie} de Boston, ainsi que la C^{ie} Beckwith et d'ailleurs toute maison qui publia les Protocols furent traités de même façon. Il est facile, c'est vrai, de dire que la faillite est purement accidentelle, mais c'est précisément ce genre d'«accident» que Putnam désirait éviter!

CHAPITRE III - NOUVELLES TENTATIVES DE RÉFUTATION : LE *TIMES* DE LONDRES Y PRÊTE LA MAIN

Alors que les juifs ont réussi à faire supprimer les Protocols, entièrement en Russie, en Pologne, en Roumanie et autres pays de l'Europe orientale et partiellement en Angleterre et en Amérique, ils ont échoué dans leurs efforts aussi nombreux qu'ingénieux pour parvenir les faire réfuter par des non-juifs. A tout prendre, les soi-disant réfutations dont leurs laquais inondèrent la presse en 1920-21, révèlent davantage la vraie nature des Juifs et de leurs agents, leurs œuvres et leurs associations, qu'elles ne combattent l'authenticité des Protocols.

Il est digne de remarque que pas une seule de ces nombreuses et contradictoires réfutations ne porte une honnête signature non juive. Il y a l'article de la fameuse Princesse Radzivil¹, publié dans la *Tribune Juive* de New-York (11 mars

¹ La princesse Catherine Radzivil fut poursuivie pour faux, à Londres le 30 avril 1902, condamnée à payer 3.000 livres sterling et à faire deux ans de prison (*London Times*, 16 et 29 août et 1^{er} mai 1902). Le 13 octobre 1921 l'hôtel Embassy de New-York lui intentait un procès pour obtenir le paiement de sa note qui s'élevait à 1239 dollars, et le 30 octobre l'hôtel Shelbourne de New-York la faisait arrêter sur l'accusation d'un préjudice porté à l'hôtel s'élevant à une somme de 352

1921) et suivi d'un rapport de son amie, Mrs Hurlbut. La première¹ ne fait aucune allusion à Mlle Glinka et présente les faux Protocols comme étant l'œuvre de Golovinskii et du Juif renégat Manassevich Manuilov, faite à Paris en 1904. Plus loin, au mépris de toute chronologie, elle déclare que le Général Cherevin lui légua ses mémoires, contenant les Protocols, à sa mort, en 1896. Golovinskii et Manuilov auraient pu, ce semble, s'éviter bien des ennuis en se procurant un exemplaire du document puisque, d'après le témoignage de M. Stepanov (supra, ch. 1), il avait été imprimé et circulait officieusement en 1897.

A. du Chayla, cet autre détracteur des Protocols, ne peut guère être pris plus au sérieux. Un article de lui parut le 14 mai 1921 dans la *Tribune Juive* de Paris ; et plus tard, le 13 juin, un second dans le *New-York Call* (L'Appel de New-York), feuille communiste des plus violentes, et d'autres encore, dans des publications soviétiques. Le Professeur Nilus écrit, dans un de ses livres², qu'il rencontra ce Français qui paraissait alors comme un grand dévot de l'Eglise Orthodoxe russe. Le caractère de cet aventurier est bien dessiné dans la réplique que ses articles inspirèrent à une dame russe, Mme Fermor ; la voici *in extenso* :

«Il a été publié dernièrement dans le journal russe *Posledniv Novosti* (Dernières Nouvelles, n° 331-332) une série d'articles du Comte Alexandre du Chayla où il conteste l'authenticité d'un certain document (Les Protocols des Sages de Sion), parce qu'il avait été obtenu par l'intermédiaire d'un personnage ne pouvant inspirer confiance.

«Si on base le doute de la véracité d'un document sur le moral de la personne par laquelle on suppose qu'il a été fourni, on doit également s'intéresser à celui qui en fait la critique.

«C'est pourquoi je me permets de vous raconter, bien simplement, comment et dans quelles circonstances j'ai connu le Comte du Chayla.

«En passant habituellement la saison d'été dans ma propriété en Russie Blanche, dans un bourg assez important non loin de Moguileff, où se trouve un couvent très connu dans cette région, j'ai reçu un jour, il y a peu près dix ans, la visite du Supérieur de ce couvent, l'archimandrite Arsène, qui me présenta un jeune homme, disant que c'était son ami, le Comte du Chayla, envoyé en mission au couvent pour étudier la langue russe et la religion orthodoxe, dont il se disait très enthousiaste.

«J'ai appris du Comte qu'il avait fait ses études dans un collège de Jésuites, et s'était ensuite converti à la religion orthodoxe par sincère conviction, ce qui amena la rupture avec sa famille.

«Avant son arrivée en Russie, il fut aimé et protégé par M. Sabler³, qui l'invita à venir en Russie et l'envoya dans le célèbre monastère d'Optima Poustine, d'où il fut envoyé dans notre couvent, pour servir d'exemple à la propagande anti-catholique.

«Il faut avouer qu'il sut être à la hauteur de cette situation, et se montra plus orthodoxe que le patriarche lui-même. Ainsi, c'est grâce à lui que fut enlevée de la chapelle du couvent une délicieuse sculpture d'anges renaissance, qu'il trouvait trop catholiques, (notre couvent ayant anciennement appartenu aux Carmélites). Il me racontait avec transport avec quel plaisir il brisa ces anges à coups de marteau. Alors je lui reprochai son vandalisme, car son intransigeance se montrait en tout, surtout dans la haine qu'il professait à cette époque contre les Juifs. Bien souvent j'ai entendu de lui cette phrase : «Il faut faire un bon pogrom (massacre des Juifs) en Russie». Jugez de mon étonnement quand j'ai lu dans ses articles une fausse accusation de propagande de pogroms contre l'armée volontaire qu'il semble blâmer à présent, lui qui professait si hautement leur nécessité. C'est par lui que j'ai appris l'existence des livres de DRUMONT dont il faisait le plus grand éloge ; il me recommandait d'en prendre connaissance pour pouvoir juger à quel point les Juifs avaient conquis la France, et il prédisait le même sort à la Russie, s'ils arrivaient jamais à avoir les moindres droits civiques.

«Grande fut ma surprise en lisant ses accusations actuelles contre Drumont, dont il qualifie la littérature de provocation et de mensonge. Lui qui l'avait tellement admiré ! Suivant de près le développement de sa vie en Russie, j'ai toujours été étonnée de la rapidité extraordinaire que prenait sa carrière politique et ecclésiastique. C'est ainsi qu'il est très vite devenu un ami intime des évêques réputés pour leur extrême cléricalisme orthodoxal, dont il prêchait les idées les plus avancées sur le pouvoir sacré absolu du monarque russe ainsi que la haine implacable de tous les étrangers. Nous le vîmes s'installer en personnage intime chez les évêques Antoine de Volinie et Euloge de Holm, ainsi que dans le fameux salon de la comtesse Ignatieff. A mesure qu'il gagnait du terrain dans les cercles influents de la société russe, son activité changeait de direction et quittait de plus en plus le domaine de la Religion. Il commença à s'occuper de questions purement politiques, et devint adepte du comte Bobrinsky, chef connu du parti panslaviste, par lequel il fut envoyé, en Autriche, en mission secrète chez les Galiciens où il fut arrêté sur l'inculpation d'espionnage.

«Revenu en Russie, on le voit se tourner avec une violence inouïe contre les petits peuples qui faisaient partie de l'État russe. C'est surtout les Polonais et la Finlande qui furent l'objet, de sa part, d'une campagne de presse des plus acharnées. Comme il était toujours dans des embarras d'argent, je lui fis faire connaissance du Président de la Commission des affaires de Finlande, M. Korevo, qui se servit de lui pour la propagande anti-finlandaise qu'il menait dans

dollars (*New-York World*, 14 et 31 octobre 1921). Elle alla plus tard vivre avec son amie Mrs Hurlbut, 506 West, 1240 th Street. New-York.

¹ Elle faisait partie de ce groupe de libéraux russes qui étaient à Paris en 1881 et qui fournirent à Mme Juliette Adam tous les détails sur «la Vie à la Cour de Russie». Elle, s'est vantée depuis d'avoir écrit les livres parus sous le nom du «Comte Vassili», dont Madame Adam est le véritable auteur

² *Au bord du fleuve divin* (On the bank of the River of God).

³ Procureur du Saint-Synode à Saint-Petesbourg : il soutint Raspoutine et autres pseudo-mystiques. Son influence sur l'Eglise russe fut désastreuse. (cf. Paléologue, *Mémoires*, 1927)

la presse étrangère. Le début de la guerre le surprend comme étudiant de l'Académie ecclésiastique à Pétrograd, mais bientôt, il est nommé chef d'un détachement sanitaire du Saint-Synode, formé par l'évêque Pitirim, avec l'argent qu'on disait venir du fameux Raspoutine. Depuis, je le perds de vue, et on retrouve son nom déjà après la Révolution, dans l'Armée blanche, comme agent de propagande, afin de soulever les cosaques contre l'Armée volontaire, sous prétexte de détacher les régions habitées par eux de leur ancienne patrie. En 1919, traduit devant un Conseil de Guerre, il subit une condamnation pour des articles séditeux, et une propagande faite et payée par les ennemis de l'Armée volontaire. Ce fut publié dans les journaux de Crimée.

«Grand fut mon étonnement de retrouver son nom dans l'article d'un journal russe à Paris, connu par sa position équivoque touchant la reconstruction de la Russie».

«9 juin 1921, Paris

(Signé) Tatiana FERMOR.

Non satisfaits - et à bon droit - du résultat de ces efforts pour discréditer les Protocols, et ne parvenant pas à décrocher la signature d'un auteur goy de renom pour l'apposer au bas de leurs dénégations, les Juifs imaginèrent un autre expédient : l'approbation de l'un des journaux les plus en vue ne manquerait pas d'impressionner le grand public. Jusqu'alors les critiques avaient été signées par des personnes privées, on allait maintenant démasquer officiellement les Protocols sous la signature du «Correspondant du *London Times* à Constantinople». L'identité dudit «correspondant» ne fut pas révélée (Philip Graves), en dépit de toute équité, car le sens le plus élémentaire de la justice aurait exigé qu'on donnât toute confiance à celui qui avait fait une découverte de telle importance. Il n'existe d'ailleurs aucune preuve de son séjour à Constantinople. Tout individu qui écrit au directeur d'un journal est un correspondant, et le nombre de mensonges qui sont mis en circulation sous cette rubrique est incalculable. La «découverte sensationnelle» que le *Times*¹ fit donc savourer à ses lecteurs fut que les Protocols n'étaient autre chose que le «plagiat grossier» d'un livre français qu'il intitulait «Les Dialogues de Genève», publié à Bruxelles en 1865.

Le «correspondant» raconte avec la plus grande désinvolture et la plus parfaite assurance qu'il rencontra à Constantinople un certain M. X. qui lui dit : «Lisez ce livre d'un bout à l'autre et vous y trouverez la preuve irréfutable que *Les Protocols des Sages de Sion* sont un plagiat».

Comme on le voit, ce n'est pas au «correspondant» que revient l'honneur de la «découverte sensationnelle», mais à «M. X, un propriétaire russe ayant des relations en Angleterre». C'est dommage que ce monsieur n'ait pas donné son nom et qu'il n'ait pas reçu l'énorme récompense dont n'auraient certainement pas manqué de le gratifier ceux qui poursuivaient avec tant d'acharnement la suppression et la réfutation des Protocols.

On entre ensuite dans le détail des opinions de M. X concernant la politique, les sociétés secrètes et le reste : ce M. X est un vieux monsieur d'autrefois auquel le lecteur est tout disposé à faire confiance, chacune de ses paroles ayant d'ailleurs été enregistrée et répétée par «notre correspondant». M. X explique comment les *Dialogues de Genève* lui furent donnés par un officier de l'Okhrana ; ce qui établit le fait que la police russe s'est servie du livre pour forger les Protocols. Puis le «correspondant» n'hésite pas à déclarer que l'exemplaire des *Dialogues de Genève* qu'il tenait avait appartenu à A. Sukhotin - les initiales «A. S.», grattées sur la couverture en faisaient foi - et que c'était d'eux qu'on avait tiré le plagiat des Protocols donnés à Nilus. On mit en parallèle des passages entiers des Dialogues et des Protocols que l'on plaça côte à côte, et le lecteur anglais, si peu au courant de la politique continentale se trouva aux prises avec des théories sur les rapports entre Napoléon III et les Carbonari, sur l'emploi des Corses dans la police impériale, l'emploi des Corses dans la police russe, la connaissance qu'avaient les Corses de l'existence des *Dialogues de Genève*, le but que poursuivait Joly en les écrivant, l'influence de Philippe, un mystique lyonnais, sur le tsar et ainsi de suite jusqu'à ce que ce lecteur fût littéralement ahuri. Et quand il en fut arrivé là, on lui dit : «Quoi qu'il en soit, le fait du plagiat est désormais indiscutablement établi et la légende (celle des Protocols) n'a plus qu'à tomber dans l'oubli».

Tous les Juifs acclamèrent la publication de cette grande nouvelle venue de Constantinople, et leur ardent enthousiasme n'est pas moins révélateur que la lettre suivante d'un Sioniste qui parut dans le *Times* le même jour que la fameuse «découverte».

A l'éditeur du London Times,

«Monsieur,

«Votre correspondant de Constantinople - qui a rendu un service mondial en suivant la trace des Protocols jusqu'à leur source (car ils ont été soigneusement publiés dans le monde entier) dit : «Il n'y a aucun document renseignant sur la manière dont les Protocols arrivèrent en Russie». Vous suggérez cependant, dans votre article de fond, que les Protocols furent forgés sous les auspices de Rachkovskii, chef de la police secrète russe à Paris. Ceci semble bien être la vérité. M. A. du Chayla, étudiant français en théologie à Saint-Pétersbourg en 1910, qui en 1918 faisait partie de l'Etat-Major de l'armée des Cosaques du Don, a affirmé dans la *Tribune Juive* (Paris, 14 mai 1921) que Nilus lui avait dit que les Protocols lui avaient été envoyés de Paris par son amie, Mme K - qui les tenait du Général Rachkovskii. M. du Chayla confirme votre suggestion que l'intermédiaire qui apporta le manuscrit de Paris était Alexandre Sukhotin. Il a vu le manuscrit lui-même : rédigé en médiocre français, écrit par plusieurs mains, il donne l'impression d'une collaboration élaborée dans les bureaux de la police russe. Le fait que les *Dialogues de Genève* viennent d'être achetés à un ex-membre de cette police, complète la chaîne.

«J'ai, comme vous, affirmé que la publication de 1905 n'avait d'autre objet que de noyer la révolution russe dans un flot de sang juif. Mais, il paraît qu'il y eut en 1902 une première édition sous forme d'appendice à la réimpression d'un ouvrage mystique de Nilus, lequel ouvrage aurait été écrit dans l'intention implicite de jeter un curieux rayon oblique de lumière sur l'ancienne cour de Russie. Car ladite publication accusait nettement un coup joué dans la partie

¹ Les 16, 17, 18 août 1921, un tiré à part intitulé La Vérité sur les Protocols est vendu au prix d'un shilling.

en faveur de Nilus pour discréditer un mystique lyonnais du nom de Philippe qui avait pris sur le tsar une influence que désapprouvait la Grande Duchesse Elisabeth. On croit donc qu'étant donné que Rachkovskii savait que Nilus était désigné comme devant supplanter Philippe, il chercha à s'attirer ses bonnes grâces en lui procurant une arme précieuse contre le libéralisme russe.

«Je regrette que votre correspondant ait trouvé bon de conclure en présumant que les parties des Protocols qui ne se retrouvent pas dans les *Dialogues de Genève* ont probablement été fournies par des Juifs qui espionnaient leurs coreligionnaires ; car cette hypothèse toute gratuite donne une lueur d'espoir au nombre considérable d'organes de la presse qui, à travers l'Europe, ne vivent que des Protocols. Croyez-vous que votre correspondant soit bien perspicace en pensant que ce faux historique n'ait fait qu'un mal moral ? M. du Chayla fournit la preuve qu'il a pour une part stimulé ces innombrables pogroms de l'Ukraine dont l'Europe occidentale ignore presque totalement les horreurs. Quant à Nilus, il semble n'être qu'un fanatique mystagogue, assez honnête, n'était cette tournure d'esprit théologique qui se révéla lorsqu'on l'interviewa au sujet du soupçon de faux dont on accusait les Protocols, il répondit : «Même s'ils étaient faux, Dieu qui put parler par l'intermédiaire de l'ânesse de Balaam peut également mettre la vérité dans la bouche d'un menteur».

«Votre bien reconnaissant

«Israël ZANGWILL».

Far End, Fast Preston, Sussex, ce 18 août 1921.

Depuis lors, les Protocols ont été oubliés jusqu'à un certain point. «Mais, *Audeat et altera pars*, suivant l'expression de Max Nordau (supra). Le «correspondant» du Times veut nous convaincre qu'on trouve dans les Protocols et les Dialogues des passages similaires ou même identiques, nous l'admettons volontiers. Nous allons même plus loin : il existe dans certains Protocols (supra) qui remontent au temps de la diaspora des passages identiques à quelques passages des Protocols.

Supposons, par exemple, que le *Book of Common Prayer* (livre liturgique) de l'Eglise anglicane soit inconnu des Juifs, et qu'un certain juif s'en soit secrètement procuré un exemplaire qu'il aurait publié, enfin que les Juifs se soient offusqués de la doctrine anglicane qui leur aurait été ainsi pour la première fois révélée, il eût alors été facile à un autre juif de démontrer que le *Book of Common Prayer* est un plagiat : il contient en effet des passages copiés mot à mot dans les Evangiles ; les Psaumes ont été transcrits de la Bible du roi Jacques, et ainsi de suite. Et d'ailleurs ne pourrait-on pas, dans la littérature séculière, établir quantité de parallèles du même genre. On peut imaginer le second Juif disant pour en finir : «Quoi qu'il en soit, le fait du plagiat a été établi de façon concluante, et nous pouvons donc affirmer qu'aucun *Book of Common Prayer* de ce genre n'est en usage dans le culte de l'Eglise d'Angleterre».

Le second Juif aurait raison de désigner les parallèles établis avec les livres anciens - quoique sa conclusion fût ridicule - puisque la similitude est réelle : il en va de même pour les Protocols.

Le Times aurait pu du moins, en dépit de son ardeur à proclamer la vérité concernant les Protocols, donner le titre exact des *Dialogues de Genève*, qui est le suivant : *Dialogues aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*, publiés anonymement à Bruxelles en 1865. Une minute de recherches dans un catalogue de librairie suffirait à faire découvrir un autre livre portant un titre à peu près semblable et qui parut quelques années plus tôt : *Machiavelli, Montesquieu et Rousseau*, de Jacob Venedey, édité par Franz Dumnicker à Berlin, en 1850. Le Times qui prend un tel intérêt dans la question du plagiat, n'a-t-il pas été tenté de jeter un coup d'œil sur cet ouvrage comme aussi sur *Le Prince de Machiavelli* et *L'Esprit des Lois* de Montesquieu ? Sa curiosité en eût été amplement récompensée : les passages des Protocols cités comme ayant été copiés dans les Dialogues de 1865 se trouvent également dans le livre de Venedey, qui date de 1850. Donc Jacob Venedey et Maurice Joly seraient tous deux des plagiaires.

Mais la ressemblance entre les Protocols et le livre de Venedey ne s'arrête pas à quelques passages similaires : l'esprit est le même dans les deux ouvrages, c'est un esprit révolutionnaire, tandis que les Dialogues de 1865 sont socialistes et ont un but différent. L'auteur anonyme n'emprunte certains passages descriptifs à Venedey que pour donner plus de couleur à son argumentation.

Le Times ne ferait-il pas bien de découvrir un exemplaire du livre de Venedey, ayant appartenu à quelque ancien officier de l'Okhrana, pour expliquer comment la police secrète russe eût pu plagier tout à la fois l'esprit et quelques platitudes avec les passages descriptifs, en fabriquant les Protocols ? Son correspondant à Peiping pourrait faire cette découverte un jour ou l'autre ? Non, le correspondant de Peiping (ou tout autre) aura bien garde de faire pareille découverte, pour la simple raison que Venedey était juif, et que le Times veut prouver que les Juifs n'ont jamais été pour rien dans la rédaction des Protocols. Son argument est celui-ci : l'auteur des Dialogues était Corse ; les Corses de Paris furent les dépositaires des Dialogues et en donnèrent un exemplaire aux Corses faisant partie de la police russe, qui s'en servirent pour forger les Protocols ; que ces Corses sont donc perfides !¹ Et que faut-il penser de Venedey ?

Jacob Venedey, né à Cologne en mai 1905, fut mêlé très jeune à des entreprises révolutionnaires qui le firent expulser d'Allemagne. Il s'installa à Paris où, en 1835, il fonda un journal de caractère subversif, intitulé *Le Proscrit*. Chassé de Paris par la police, il se fixa au Havre jusqu'à ce que, sur les instances d'Arago et de Mignet, tous deux amis de Crémieux, il obtint la permission de rentrer dans la capitale. Entre temps, son livre intitulé *Romanisme, Christianisme et Germanisme* avait obtenu le prix de l'Académie Française. Venedey était l'ami intime et l'associé de Karl Marx. Après avoir passé en Angleterre, quartier général de toutes les révolutions continentales, les années 1843 et 44, il travailla avec Marx à Bruxelles, en 1847, à la fondation d'une organisation secrète : «La Ligue Communiste des Ouvriers» (qui fut plus tard la Société internationale de la Démocratie).

¹ Il faut remarquer que, jusqu'à ce jour, aucun Corse n'a élevé la voix pour protester contre les accusations lancées dans le Times. Cependant ce sont les Corses et non pas les Juifs qui sont victimes du libelle.

Après la révolution de février 1848, Venedey rejoignit Marx en Allemagne, où il devint l'un des chefs du Comité révolutionnaire des Cinquante (mars 1848) et fut envoyé, comme commissaire, en Oberland, pour faire échec à Hecker. Elu plus tard membre de la Gauche pour la Hesse-Homhourg, il continua ses services au Comité des Cinquante. C'est à la même époque qu'il lança son livre, *Machiavelli, Montesquieu et Rousseau*, à Berlin, dans lequel il insiste fortement sur les idées attribuées à Machiavelli et à Rousseau en faveur du despotisme et de l'oppression (autre cas de plagiat sous roche).

Quand l'ordre rentra en Allemagne, Venedey fut chassé de Berlin et de Breslau. Il était un membre actif de la Franc-Maçonnerie et s'était affilié aux Carbonari¹ ; il était étroitement lié, non seulement avec les révolutionnaires de son temps, mais (ainsi qu'on pouvait bien s'y attendre) avec les principaux Juifs, fondateurs de l'Alliance Israélite universelle (supra). Cette dernière comprenait des hommes de partis politiques aussi opposés que l'étaient Fould, l'impérialiste réactionnaire; le conservateur libéral Disraeli et le communiste révolutionnaire Marx. Qu'ils aient été gouvernés par un empire, une monarchie constitutionnelle ou une république, tous ces hommes n'en poursuivaient pas moins le même but, à savoir : l'établissement d'une puissance juive mondiale et internationale². On distinguait parmi eux, Adolphe Isaac Crémieux (1798 -

¹ Cf. *Die Bauhülle*, Février 1871, date de la mort de Venedey.

² Disraeli, dans son roman intitulé, *Coningsby* (Londres 1814), fait un tableau pris sur le vif de Juifs gouvernant le monde, dissimulés derrière les trônes qui rendrait des points à tout ce qu'on peut lire dans les Protocols de Nilus. On s'attend à voir le *London Times* entreprendre d'établir de manière concluante que *Coningsby* est un plagiat de quelque roman byzantin du XVII^e siècle). Voici le passage où Rothschild (*Sidonia*) fait cette description :

«Si je suivais mon propre mouvement, je resterais ici, dit Sidonia. Est-il quelque chose de plus absurde que de voir une nation s'adresser à un individu pour maintenir son crédit et, avec son crédit, son existence en tant qu'empire, et son bien-être en tant que peuple ? Et surtout lorsque de par les lois, celle nation refuse audit individu les droits de cité dont chacun est si fier, le privilège de prendre place à son sénat et de posséder des terres, car bien que j'aie été assez téméraire pour acheter plusieurs propriétés, j'ai l'intime conviction qu'étant donné la loi telle qu'elle est en Angleterre, un Anglais de religion hébraïque ne peut être un propriétaire terrien.

- Mais il serait sûrement facile de rappeler une loi aussi antilibérale.

«Oh tant qu'à l'antilibéralisme, je n'y vois aucun mal, s'il est un des éléments du pouvoir. Gardez-vous de la sentimentalité politique. Ce que je soutiens est que si vous permettez à des individus d'accumuler des biens, et qu'ils usent largement de cette permission, ils acquièrent une influence inséparable de toute propriété, et j'ajoute qu'il est impolitique au dernier degré de faire en sorte qu'une classe puissante ait intérêt à s'opposer aux institutions du pays dont elle fait partie. Les Juifs, par exemple, - mises à part les éminentes qualités de bons citoyens qu'ils possèdent : travail, tempérance, énergie, vivacité d'esprit, - forment une race essentiellement monarchiste, profondément religieuse, fuyant les convertis comme la peste, et toujours désireux de voir prospérer les systèmes religieux des pays qu'ils habitent ; cependant depuis que votre société se montre agitée en Angleterre et que vos institutions sont menacées par des combinaisons puissantes, on trouve l'Hébreu, jadis si loyal, embrigadé dans les mêmes rangs que le «niveleur» et le «latitudinaire», prêt à supporter plutôt qu'à adopter, servilement un système tendant à le dégrader. Les Tories perdent-ils une élection importante à un moment critique, c'est que les Juifs s'avancent pour voter contre eux. L'Eglise est-elle émue de l'intrigue d'une université latitudinaire et se réjouit-elle d'apprendre que les fonds n'affluent pas vite pour son établissement, un Juif surgit aussitôt et la pourvoit. Quoique cela, *Coningsby*, les Juifs sont essentiellement Tories. Le Toryisme n'est autre chose, en somme, que le grand prototype qui a formé l'Europe. Et chaque génération doit les trouver plus puissants et plus dangereux pour la société qui leur est hostile. Croyez-vous que la persécution à l'eau de rose d'un représentant d'une université anglaise puisse écraser ceux qui ont successivement tenu en échec les Pharaons, Nabuchodonosor. Rome et la féodalité ? On ne peut détruire en fait une race pure de formation caucasienne. C'est un fait physiologique, une simple loi de la nature qui a vaincu les rois d'Assyrie, les empereurs romains et les inquisiteurs chrétiens. Il n'est ni lois pénales, ni tortures physiques qui puissent faire qu'une race supérieure doive être absorbée ou détruite par une race inférieure. Les races mêlées persécutrices disparaissent, la race pure persécutée reste. Et en ce moment même, en dépit de siècles ou de dizaines de siècles de dégradation, l'esprit juif exerce une vaste influence sur les affaires d'Europe. Je ne parle pas de leurs lois auxquelles vous obéissez toujours, de leur littérature dont vos cerveaux sont saturés, mais de l'intellect israélite actuel.

«Vous ne verrez jamais un grand mouvement intellectuel en Europe auquel les Juifs n'aient pas largement participé. Les premiers Jésuites étaient Juifs : cette mystérieuse diplomatie russe qui alarme tant l'Europe occidentale est organisée et menée principalement par des Juifs ; cette grande révolution (celle de 1848) qui sera en fait une seconde Réforme, plus importante que la première, et de laquelle on sait si peu de choses en Angleterre, se développe sous les auspices de Juifs qui monopolisent en grande partie les chaires professorales d'Allemagne. Neander, le fondateur du Christianisme Spirituel, et qui est Professeur Royal de théologie à l'Université de Berlin, est Juif. Benary, également célèbre, et de la même Université, est Juif. Il y a de cela des années, alors que j'étais en Palestine, je rencontrai un étudiant allemand qui réunissait des documents sur l'histoire du Christianisme et étudiait le génie de l'ambiance, homme modeste et avant. C'était Wehl, alors inconnu, et qui devint depuis le premier des savants du jour sur tout ce qui concerne les Arabes, et l'auteur de la vie de Mahomet. Mais le nom des professeurs allemands de cette race est légion. Je crois qu'à Berlin seul, ils sont plus de dix.

«Je viens de vous dire que j'allais me rendre à la ville demain, parce que je me suis fait une règle de m'interposer quand les affaires de l'Etat étaient en jeu. Autrement je ne me mêle jamais de rien. J'entends parler de paix et de guerre dans les journaux sans jamais m'en alarmer, excepté lorsqu'on me dit que les souverains veulent de l'argent : c'est alors que les monarques sont sérieux.

Il y a de cela quelques années, on s'adressa à nous de Russie. En vérité il n'y a jamais eu entre la Cour de Saint-

1880), qui était en relations étroites avec Venedey.

C'était un avocat de Nîmes qui professait une ardente admiration pour Napoléon ; il devint le conseil de la famille Bonaparte et un des intimes de Louis-Napoléon, à qui il s'unit pour renverser le gouvernement de Louis-Philippe, en 1849. Membre de la Loge de Mizraïm, du rite écossais (dont il devint Maître Suprême à la mort de Viennet), il était au courant de tous les mouvements nouveaux, et son influence le mit à même de rendre au moins un service important à la Juiverie, en faisant mettre en liberté les assassins juifs du Père Thomas à Damas (1841).

Un des «leaders» de la révolution de 1848, il fut nommé Ministre de la Justice sous le gouvernement provisoire, et il employa toute son influence politique dans l'élection de Louis-Napoléon à la Présidence de la République. Crémieux espérait qu'il parviendrait ainsi à être nommé premier ministre et à dominer la politique française pendant un certain temps, comme le fit Disraeli en Angleterre, un peu plus tard. Comme Disraeli, il eut l'aide financière des Rothschild ; mais quand le président prit pour banquier Fould, un autre Juif, et nomma premier ministre le Général Cavaignac, Crémieux comprit qu'il avait perdu la partie. Amèrement déçu, il devint si hostile à son ancien ami qu'au moment du coup d'Etat de 1851, il fut emprisonné à Vincennes. Lorsqu'il fut libéré, il se mit avec les ennemis de l'empereur, comprenant les communistes associés de Marx, Mazzini, Jacob Venedey (dont il a été parlé plus haut), Louis Blanc, Ledru-Rollin, Pierre Leroux et un groupe de socialistes, parmi lesquels se trouvait Maurice Joly¹.

Quoique de quelque trente ans plus jeune que Crémieux, Joly, avec sa haine innée des Bonaparte, semble avoir largement subi l'influence de ce dernier. C'est par Crémieux que Joly fit connaissance avec les communistes et leurs écrits. Et bien que, jusqu'en 1871, époque où son ambition d'obtenir un poste gouvernemental fit de lui un violent communiste, il ne fût encore pas allé, en 1864, au-delà du socialisme, la manière dont les communistes présentaient leurs arguments le frappa tellement qu'il ne put, dès qu'une occasion s'en présenta, s'empêcher de les imiter. Cette occasion surgit entre 1864 et 1865, alors que sa haine de Napoléon, stimulée par Crémieux, le poussa à publier à Bruxelles sous l'anonymat, ses *Dialogues aux Enfers entre Machiavelli et Montesquieu*. Dans cet ouvrage, Joly nous dit : «Machiavelli représente la politique de la Force, tandis que Montesquieu représente celle du Droit ; Machiavelli sera Napoléon qui décrira lui-même sa politique abominable» (*Maurice Joly : son passé, son programme* (autobiographie) Paris, 1870). Il était naturel qu'il choisît l'italien Machiavelli pour représenter Bonaparte, et le Français Montesquieu pour tenir le rôle de l'homme d'Etat idéal ; il était également naturel qu'il mît dans la bouche de Machiavelli quelques-unes des expressions qu'y avait mises Venedey avant lui, et qu'il admirait. Voici quelle était sa manière de voir : «Le socialisme m'apparaît comme la forme d'une vie nouvelle pour le peuple émancipé des traditions du passé. J'accepte en grande partie toutes les solutions proposées par le socialisme ; mais je rejette le communisme tout à la fois comme facteur social ou comme institution politique. Le Communisme n'est que l'école du socialisme. En politique, je comprends les moyens extrêmes pour arriver au but en cela, du moins, je suis un Jacobin» (ibid.).

Les autorités françaises ne tardèrent pas à percer l'anonymat transparent de la satire : Joly fut arrêté et condamné à deux ans de prison (avril 1865). Mais les Dialogues avaient plu à Crémieux autant qu'ils avaient déplu à l'Empereur et, quand il eut purgé sa condamnation, son patron juif accourut au secours : Joly put fonder une revue juridique appelée *Le Palais*, avec Jules Favre, Desmaret, Leblond, Arago, Berryer et Adolphe Crémieux comme principaux actionnaires.

A la chute de Napoléon III, Adolphe Crémieux reprit ouvertement part à la politique. Poussant en avant son ancien secrétaire, Gambetta, il dirigea, par son intermédiaire, les négociations avec Bismarck. De son côté, Bismarck était guidé par le Juif Bamberger (1832-1899), l'ancien révolutionnaire de 1848, mais qui avait dirigé pendant des années la branche parisienne de la banque Juive de Bischofsheim et Goldschmidt ; il était également l'ami de Crémieux. Un troisième Juif

Pétersbourg et ma famille aucun lien d'amitié. Elle a des relations hollandaises qui lui ont largement suffi : et nos représentations en faveur des Juifs polonais, race nombreuse mais la plus éprouvée et la plus dégradée de toutes les tribus, n'ont pas été très agréables au Czar. Cependant les circonstances inclinèrent vers un rapprochement entre les Romanof et les Sidonia. Je résolus d'aller moi-même à Saint-Pétersbourg. J'eus en arrivant une entrevue avec le Ministre des Finances de Russie, le Comte Cancrin : je me trouvai en face du fils d'un Juif lithuanien. L'emprunt était en relation avec les affaires d'Espagne je me décidai à me rendre de Russie en Espagne. Je voyageai d'une traite. J'obtins, dès mon arrivée une audience du ministre espagnol Senor Mendizabel : je me trouvai en face d'un de mes semblables, le fils d'un *Nuevo Christiano*, un juif d'Aragon. Par suite de ce qui transpirait à Madrid, j'allai tout droit à Paris pour y consulter le Président du Conseil français : je me trouvai en face du fils d'un juif français, un héros, un maréchal de l'Empire, et il n'y avait là rien d'étonnant, car où seraient les héros militaires sinon parmi ceux qui adorent le Dieu des Armées ?

«Et Soult est-il Juif ?»

«Oui, et bien d'autres maréchaux français, le plus célèbre d'entre eux par exemple, Masséna, dont le vrai nom est Man-naseh, - mais revenons à mon anecdote. Le résultat de nos consultations fut qu'il serait bon de faire appel à quelque puissance septentrionale en qualité d'amie et de médiatrice. Nous fixâmes notre choix sur la Prusse, et le Président du Conseil fit une démarche auprès du ministre prussien qui assista quelques jours plus tard à notre conférence. Le Comte Arnim entra dans le Cabinet, et je me trouvai en face d'un Juif prussien. Vous voyez bien, mon cher Coningsby, que le monde est gouverné par de tout autres personnages que ne s'imaginent ceux qui ne sont pas dans la coulisse (pp. 219-252).

¹ Son père, Philippe Lambert Joly, né à Dieppe, avait été procureur général du Jura sous Louis-Philippe pendant 10 ans. Sa mère, Florentine Corbara Courtois, était la fille de Laurent Courtois, trésorier payeur général de la Corse, lequel avait une haine invétérée pour Napoléon I^{er}. Maurice Joly naquit à Lons-le-Saulnier en 1831, et fit ses études à Dijon, où il commença son Droit, mais il l'abandonna en 1849, pour prendre un poste au Ministère de l'Intérieur, sous M. Chevreau, juste un peu avant le Coup d'Etat. Il ne termina son Droit qu'en 1860. Il se suicida en 1878.

prit part aux négociations, ce fut le fils de James de Rotchschild¹. C'est de cette manière qu'on veilla à ce que le traité donnât pleine satisfaction, sinon aux signataires, du moins à l'Alliance Israélite Universelle.

A partir de ce moment (1871) jusqu'à sa mort (1880), Crémieux fut, comme président de l'Alliance Israélite Universelle et grand Maître du Rite Ecossais, l'un des promoteurs du mouvement anticlérical qui suivit la guerre Franco-Prussienne. Son thème favori était qu'il ne devrait **y avoir qu'un seul culte**. Parlant un jour à une Assemblée générale de l'Alliance, il dit : **L'Alliance ne s'arrête pas à notre culte ; elle adresse son appel à tous les cultes et désire pénétrer dans toutes les religions comme elle a pénétré dans tous les pays. Efforçons-nous bravement d'amener l'union de tous les cultes sous un seul drapeau : «Union et Progrès» voilà la devise de l'humanité !**².

Un culte, un drapeau. Les Protocols de Nilus, les paroles de Machiavelli dans le livre de Joly ou dans celui de Venedey sont-ils autre chose qu'un exposé plus étendu de l'idée exprimée brièvement par Crémieux ? Ses agissements fournissent l'un des meilleurs exemples de l'internationalisme juif. C'est ainsi que le principal effort tenté pour discréditer les Protocols mène directement à des études qui nourrissent et font ressortir leur doctrine d'une manière aussi remarquable qu'inattendue.

CHAPITRE IV - TEXTE ET COMMENTAIRES

Une introduction aux Protocols proprement dits nous paraît ici inutile. Qu'il nous suffise d'informer nos lecteurs que le livre dans lequel ils sont insérés fut publié en Russie, par Sergyei Nilus, en 1905. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve au Bristish Museum de Londres, portant la date de sa réception : 10 août 1906. Sous le gouvernement de Kerensky, tous les exemplaires dont on put découvrir l'existence en Russie furent détruits ; et, sous celui de ses successeurs, posséder en Soviétie un seul exemplaire des Protocols était jugé un crime assez grave pour qu'on fusillât sur le champ le détenteur. N'est-ce pas là une preuve convaincante de l'authenticité des Protocols. Les journaux juifs les déclarent faux, naturellement ! et laissent à entendre que le Professeur Nilus qui les incorpora dans un de ses ouvrages, les fabriqua de toutes pièces pour l'intérêt de son œuvre.

M. Henry Ford, dans une interview publiée par le *New-york World* du 17 février 1921, s'exprime d'une façon aussi spirituelle que convaincante sur le cas de Nilus :

«Le seul avis, dit-il, qu'il me plaise de donner sur les Protocols, est qu'ils s'appliquent admirablement à tout ce qui se passe. Ils datent de seize ans, et ils n'ont cessé de s'appliquer jusqu'à ce jour à la situation mondiale. Il en est encore ainsi aujourd'hui même».

Comme cela est vrai !

Ces Protocols donnent la substance des discours prononcés dans le cercle le plus intime des Gouverneurs de Sion, Ils révèlent le plan d'action conçu par la Nation juive, son développement à travers les âges et sa rédaction par les Sages de notre temps. Certains résumés ou parties de ce plan ont été publiés, de loin en loin, au cours des siècles, lorsque les secrets des Sages se trouvèrent plus ou moins éventés. Les récriminations des Juifs sur l'authenticité des Protocols sont une preuve en sa faveur ; il faut remarquer que les Juifs n'essayent jamais de réfuter les faits qui correspondent aux menaces contenues dans les Protocols ; il est vrai que la concordance entre la prophétie et son accomplissement est trop frappante pour être mise de côté ou ternie. Voilà ce que les Juifs savent bien et, par conséquent, passent sous silence.

Quand les réunions ont-elles eu lieu et par qui les Protocols furent-ils promulgués ?

La réponse à ces questions est jusqu'à un certain point conjecturale, mais tout porte à croire qu'ils firent leur apparition après le Premier Congrès Sioniste tenu à Bâle en 1897, sous la présidence du Père du Sionisme Moderne, feu Théodore Herzl.

Existe-t-il une preuve collatérale de ceci ?

Oui, et elle est assez frappante. On a publié récemment un volume du «*Journal*» de Herzl ; la *Jewish Chronicle* du 14 juillet 1922 en donne la traduction de quelques passages. Herzl fait le récit de son premier voyage en Angleterre en 1895 ; il rencontre un Juif élevé en chrétien, officier de l'armée anglaise, mais au fond du cœur demeuré Juif nationaliste ; ce Juif nommé Goldsmid suggère à Herzl l'idée que la meilleure façon d'exproprier l'Aristocratie anglaise et de détruire sa puissance pour protéger le peuple anglais contre sa domination, serait de grever les terres de taxes excessives. Herzl juge l'idée excellente - et on la retrouve telle quelle dans le Protocol VI !

La victoire «Libérale» remportée dans les élections anglaises de 1906 (que l'on veuille bien remarquer que c'est la date de réception d'un exemplaire des Protocols au British Museum), victoire essentiellement juive, permit aux Sages de mettre en pratique leur projet d'impôt excessif sur les propriétés foncières, si bien qu'il ne reste plus à la majorité de l'Aristocratie anglaise qu'un parti à prendre : vendre ses terres à des Juifs ou faire épouser des Juives à ses fils.

L'extrait du *Journal* de Herzl que nous venons de citer, est une pièce à conviction des plus significatives pour prouver à la fois l'existence du Complot Mondial Juif et l'authenticité des Protocols ; mais tout lecteur intelligent trouvera dans ce qu'il sait de l'histoire contemporaine et dans sa propre expérience, la confirmation de l'authenticité de chacune des lignes des Protocols, et c'est à la lumière de ce commentaire vécu que nous invitons tous nos lecteurs à étudier la traduction

¹ Bismarck, qui s'était rencontré avec le grand-père de ce dernier, savait que le véritable nom de Rothschild était Meyer, aussi le considérait-il «comme un citoyen israélite de Francfort», par conséquent comme un sujet allemand. Pour envenimer les choses, Rothschild prétendant ne pas comprendre l'allemand, obligea le vainqueur à discuter les termes de la paix en français avec le renégat. Corti, *Maison des Rothschild (House of Rothshild t. II)*

² Discours prononcé le 31 mai 1864. On donna le nom d'«Union et Progrès» à plusieurs associations révolutionnaires et loges maçonniques. «Un culte» n'est-ce pas là une forte réminiscence du Protocol XVI, infra. Cf. Crémieux, *Paris, capitale des religions*.

faite par M. Marsden de ce document terriblement inhumain.

Qui sont les Anciens ou les Sages de Sion ? pourra-t-on demander. Ce sont ceux-là dont les paroles sont citées par les Juifs eux-mêmes comme paroles d'Évangile.

Et ici nous rapporterons un autre fait très significatif. Le successeur actuel de Herzl comme Chef du Mouvement sioniste, le Dr Weizmann, cita l'une de ces paroles à un banquet de départ offert au Chef Rabbin Hertz le 6 octobre 1920. Le rabbin était sur le point de partir pour faire le tour de son empire. C'était comme le pendant juif de la tournée impériale de Sa Majesté le Prince de Galles. Voici comment le Dr Weizmann emprunta les paroles des Sages : «Dieu a efficacement manifesté sa protection aux Juifs en les dispersant dans le monde entier». (*Jewish Guardian*, 8 oct. 1920).

Comparez ce texte avec l'avant-dernier paragraphe du Protocol XI : «Dieu nous a accordé, - à nous, son Peuple Elu la grâce de la dispersion, et cette dispersion qui parut au monde comme notre faiblesse, a constitué toute notre puissance, laquelle nous a conduits au seuil de la souveraineté universelle».

La correspondance remarquable qu'on observe entre ces passages prouve plusieurs choses. Elle prouve tout d'abord que les Anciens Sages existent. Elle prouve que le Dr Weizmann les connaît à fond. Elle prouve que le désir du «Foyer National» en Palestine n'est qu'un camouflage, une partie infinitésimale du réel but des Juifs. Elle prouve que tous les Juifs du monde n'ont aucune intention de s'établir en Palestine ou dans quelque autre pays et que leur prière annuelle pour qu'ils puissent être tous réunis «l'an prochain, à Jérusalem» n'est qu'un de ces attrape-nigauds dont ils sont coutumiers. Elle démontre enfin que les Juifs sont à l'heure actuelle une menace mondiale et que les races aryennes se verront obligées de les loger définitivement hors d'Europe.

COMMENT SE NOMMENT LES ANCIENS ? LES TROIS CENTS

Mais quels sont leurs noms ? C'est un secret qui n'a jamais été révélé. Ils sont «la Main cachée» - Ils ne sont ni le «Comité de Députés» (le Parlement enjuvé de l'Angleterre), ni «l'Alliance Israélite Universelle» qui a son siège à Paris. Mais feu Walter Rathenau de l'*Allgemeiner Electricitaets Gesellschaft* a jeté un peu de clarté sur ce sujet, et il est probable qu'il eut connaissance de leurs noms, car tout porte à croire qu'il fut lui-même l'un des principaux «leaders». Voici d'ailleurs ce qu'il écrivit le 24 décembre 1912 dans la *Weiner Freie Presse* :

«Trois cents hommes (Juifs, naturellement] se connaissant mutuellement, gouvernent les destinées du continent européen, et ils élisent leurs successeurs dans leur entourage»

Les Anciens Sages sont les officiers généraux de ces – non pas trois - mais, trois cents «leaders».

NOTES

I - L'«AGENTUR» ET «THE POLITICAL»

Il y a, dans cette traduction deux mots inusités : *Agentur*, et «*political*», pris comme substantif.

Agentur semble avoir été conservé du texte original pour signifier l'ensemble des agents et des agences employés par les «Anciens», qu'ils soient membres de la tribu, ou les instruments «gentils» de cette dernière.

Par «the political » M. Marsden n'entend pas strictement «le corps politique» mais toute la machinerie de la politique.

II – LE SERPENT SYMBOLIQUE DU JUDAÏSME

Le Protocol III débute par une allusion au Serpent Symbolique. Dans l'Épilogue de l'édition de 1905 des Protocols, Nilus donne de ce symbole l'intéressante explication que voici :

«D'après les annales du sionisme juif secret, Salomon et d'autres savants israélites élaborèrent, dès l'année 929 avant J.-C., la théorie d'un système qui devait aboutir à une conquête pacifique de l'univers entier par Sion.

«A mesure que les temps avançaient, ce système fut repris en détail et complété peu à peu par des hommes qui furent initiés à la question. Ces savants décidèrent de faire pour Sion - et par des moyens pratiques - la conquête du monde. Ils la firent avec l'aide du serpent symbolique, dont la tête représente le gouvernement juif initié au plan des Sages et toujours caché, même à son peuple. Ce serpent détruisit et engloutit toutes les forces gouvernementales non juives à mesure qu'elles s'élevaient. Ainsi doit-il agir à l'avenir, adhérant strictement au plan tracé, jusqu'à ce que le chemin qu'il doit parcourir soit terminé par le retour de sa tête à Sion, jusqu'à ce qu'enfin, ayant enchaîné l'Europe, il étreigne le monde entier. Ceci doit être accompli en employant toutes les forces possibles pour soumettre tous les pays par une conquête «économiste» (c'est-à-dire sur le terrain économique). Le retour de la tête du serpent dans Sion ne pourra avoir lieu qu'à travers les ruines nivelées de la puissance gouvernementale de tous les pays d'Europe, ruines causées par le désordre et les crises économiques que Sion aura introduites partout avec la démoralisation de l'esprit et la corruption des mœurs. A cet état de choses contribueront principalement les Juives travesties en Françaises, Italiennes, Espagnoles. Ce sont les plus sûres propagatrices du libertinage dans la vie des hommes placés à la tête des nations.

«Voici comment on nous trace sur une carte le parcours du Serpent symbolique : sa première étape, en Europe, date de 429 avant J.-C. Ce fut en Grèce, au temps de Périclès, que le reptile se mit à dévorer la puissance de ce pays. La seconde étape fut Rome, au temps d'Auguste, environ 69 ans avant J.-C. La troisième, Madrid, sous Charles-Quint, 1552. La quatrième, Paris, vers 1790 sous le règne de Louis XVI. La cinquième, Londres, à partir de 1814 (après la chute de Napoléon). La sixième, Berlin, en 1871, après la guerre franco-allemande. La septième, Saint-Petersbourg, où l'on voit dessinée la tête du serpent sous la date : 1881.

«Tous ces Etats traversés par le Serpent ont été ébranlés de fait jusque dans leurs bases par le libéralisme constitutionnel et le désordre économique, et l'Allemagne, avec son apparence de force, ne fait pas exception à la règle. Au

point de vue économique, l'Angleterre et l'Allemagne sont épargnées, mais cela ne durera que jusqu'à ce que le Serpent ait achevé la conquête de la Russie, sur laquelle sont actuellement concentrés tous ses efforts. Le reste du parcours du Serpent n'est pas indiqué sur la carte, mais des flèches montrent la direction qu'il doit prendre ensuite du côté de Moscou, Kieff et Odessa.

«Nous savons au juste maintenant jusqu'à quel point ces villes sont devenues des nids de la race juive militante. Constantinople est indiquée comme la huitième et dernière étape du Serpent, jusqu'au retour à Jérusalem. (Cette carte fut tracée bien des années avant l'apparition des «Jeunes Turcs» - c'est-à-dire, avant la Révolution soulevée par les Juifs en Turquie).

III - LES «GOYIM»

Le terme «Goyim», appliqué aux Gentils ou non-juifs, est employé dans tout le cours des Protocoles tel que l'a conservé M. Marsden. C'est un terme injurieux et méprisant qui révèle la mentalité intime du Judaïsme.

IV - SIGNIFICATION CABALISTIQUE DE L'INSCRIPTION MYSTÉRIEUSE TROUVÉE SUR LE MUR DE LA CHAMBRE DU MEURTRE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE RUSSE

Les trois lettres de l'inscription sont la lettre «L» trois fois répétée, en trois langues différentes.

\$La première lettre à droite est un ל (lamed) manuscrit de l'alphabet hébreu antique. C'est la douzième lettre de l'alphabet, dont la valeur numérique est 30 (cabalistiquement ramené au chiffre fondamental : 3+0=3, ce qui explique pourquoi la lettre «L» est répétée trois fois dans l'inscription)¹.

La deuxième lettre est aussi la lettre lamed, mais en transcription Samaritaine².

La troisième lettre λ est la lettre grecque lamda, correspondant à la même lettre lamed.

Il est connu que dans l'ancien hébreu sacré, qui est construit sur les bases de la langue sacrée des temples égyptiens, chaque lettre, outre sa signification simple comme son et comme chiffre, a encore des significations plus profondes et cachées, compréhensibles aux initiés. Fabre d'Olivet caractérise ainsi l'accumulation de significations différentes dans l'alphabet ancien hébreu : «Moïse suivait dans son exposé la méthode des prêtres égyptiens, qui employaient trois méthodes pour exprimer leurs pensées. La première était la façon simple et claire ; la deuxième, symbolique, figurale ; la troisième, sacrée ou hiéroglyphique. Tel était le caractère de cette langue. Suivant leur volonté le même mot prenait le sens vrai, figuré, ou allégorique. Héraclite a exprimé cette différence en trois dénominations : parlant, représentatif, et caché» (ibid.). De plus, à chaque lettre correspondait un certain Nom de Dieu une des clefs mystérieuses (arcanes) du Tarot - le livre sacré dans lequel, sous la forme de combinaisons de différentes images, est concentrée toute la science antique de magie pratique³. Le Nom de Dieu qui correspond à la lettre lamed est le nom Shadaï, (composé de trois lettres), dont l'emblème est Δ et qui dirige la sphère de Saturne. Le chiffre de Saturne est également 3. Ceci explique une fois de plus pourquoi la lettre lamed est répétée trois fois (Cornelius Agrippa, *Philosophie occulte*).

D'un autre côté, d'après la tractation de la Cabbale, la lettre ל (lamed) est le cœur, ou le roi du corps, dans lequel est située l'âme - Rouach. Les cabbalistes tiennent que l'homme est formé de trois parties principales invisibles : Nesham - l'esprit ; Rouach - l'âme ; et Nefesh - l'âme basse ou la subconscience, qui dirige directement les fonctions du corps matériel. Nesham siège dans le cerveau ; Nefesh dans le foie ; et Rouach au milieu, entre le foie et le cerveau, c'est-à-dire dans le cœur. Le cœur, d'après les anciens, est le roi du corps (Melek-Roi), et, nous le répétons, il était placé dans le corps entre le cerveau et le foie - «au milieu»⁴. Ceci est clairement démontré par l'examen cabbalistique du mot «Melek» Roi. Trois mots y sont confondus : «cerveau», représenté par la première lettre du mot : mem ; «cœur», par la première lettre du mot lamed ; et «foie», par la première lettre du mot : caph, la même lettre que ל, mais qui se met à la fin des mots. Comme on voit, la lettre ל (lamed) qui symbolise le cœur, qui se trouve au milieu, entre le foie et le cerveau, est placée dans le mot Melek, au milieu, entre les lettres qui symbolisent ces deux organes⁵. Donc, d'après les anciens, le cœur (lamed) est le roi (Melek) de l'organisme, dans lequel la vie est concentrée. L'atteinte du cœur entraîne la mort de l'organisme, et en langage symbolique cela signifie aussi l'atteinte du roi, qui entraîne la mort du royaume.

Plus loin : en examinant le sens secret des racines, nous trouvons que la racine לל (lamed doublé), qui s'est conservée dans l'arabe, signifie le désespoir d'un homme qu'on déchire en morceaux (Fabre d'Olivet, *La langue Hébraïque restituée*). L'addition d'un troisième ל ne fait que renforcer cette signification, et indique le désespoir de la position sans issue qui s'était formée.

En interprétant l'inscription avec l'aide du Tarot (Eliphas Lévi, *Dogme et Rituel de la Haute Magie* ; Papus : *Tarot des Bohémiens*), nous trouvons que la lettre ל correspond à la douzième carte des Grands Arcanes⁶ et en langue sacrée des

¹ On trouve la manière de lire cabalistiquement les lettres et les mots entiers dans les livres suivants : Kircher, *Œdipus Ægyptiacus* ; Lenain, *La Science cabalistique* ; Dée, *Monas Hieroglyphica* ; H. Khumrath, *Amphithéâtre de l'éternelle Sapience* ; Franck, *La Kabbale*.

² Fabre d'Olivet, *La Langue Hébraïque restituée*.

³ Eliphas Lévi, *Dogme et Rituel de la haute magie*.

⁴ Extrait d'une communication faite à la société Psychologique de Munich, séance du 3 mars 1887 par Mr Leiningen.

⁵ Pour chiffrer le sens véritable, les Cabbalistes ont souvent recours à un Hiéroglyphisme spécial, dont une des formes est la forme synthétique, dans laquelle un mot est caché par plusieurs autres. Par exemple, on prend les premières lettres de plusieurs mots et on les rassemble en un mot, comme dans le cas actuel avec le mot «Melek». - Voir Molitor, *Philosophie de la Tradition*.

⁶ Les Arcanes (*arcanus* : mystérieux), sont les cartes du Tarot : les Grandes Arcanes (22) correspondent aux lettres de

Mages égyptiens, à la lettre «Luzaïne». Cet Arcane représente un homme suspendu par un pied à un bâton, dont les deux bouts s'appuient sur deux arbres, sur chacun desquels six branches sont coupées. Les bras de l'homme sont liés derrière son dos et pliés de façon à former la base d'un triangle dirigé le sommet en bas, le sommet étant formé par la tête du pendu. C'est le signe de la mort violente, et peut aussi signifier le sacrifice (P. Christian, *Histoire de la magie*).

Ainsi, en lisant la signification cabbalistique des trois lettres, nous obtenons :

«ICI LE ROI FUT ATTEINT AU CŒUR EN PUNITION DE SES CRIMES», ou
«ICI LE ROI FUT SACRIFIÉ POUR LA DESTRUCTION DU ROYAUME».

Enfin le trait qui souligne ces trois lettres (en magie le trait horizontal est le symbole du principe passif) indique que ceux qui tuèrent le Roi n'agissaient pas d'eux-mêmes, mais obéissaient à une volonté supérieure.

Celui qui fit cette inscription était versé dans les secrets de la cabbalistique antique juive, contenus dans la Cabbale et dans le Talmud. En commettant l'acte par ordre supérieur, cet homme accomplissait un rituel de magie noire. C'est pour cela qu'il commémora cet acte par une inscription cabbalistique chiffrée, ce qui faisait partie du rituel.

L'inscription prouve donc :

1. Que le Tsar fut tué ;
2. Que l'assassinat du Tsar fut commis par des personnes conduites par des forces ténébreuses ; par des personnes organisées, qui, dans leur lutte contre le pouvoir existant, avaient recours à la cabbalistique antique, dont elles étaient parfaitement au courant.

V. LIGUE DES NATIONS - SÉRIE DES TRAITÉS

Extrait du volume XLIII – 1926 – p. 41-59

N° 1046

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET DU ROYAUME UNI

Convention concernant les droits des Gouvernements des deux pays et de leurs nationaux respectifs en Palestine, signée à Londres, le 3 décembre 1924.

Texte officiel anglais communiqué par le Ministère des Affaires étrangères de Sa Majesté Britannique.

L'enregistrement de cette convention a eu lieu le 6 janvier 1926. Cette convention a été également transmise au secrétariat par le «Department of State» du Gouvernement des E. U. d'Amérique, le 17 fév. 1926.

(Introduction suivie du texte du mandat tel qu'il fut approuvé par le Conseil de la Société des Nations, 28 articles, signés à Londres le 3 juillet 1922).

Et considérant que le mandat conçu dans les termes ci-dessus est entré en vigueur le 25 sept. 1923 ;

Considérant que les Etats-Unis d'Amérique, en participant à la guerre contre l'Allemagne, ont contribué à sa défaite et à celle de ses alliés et à la renonciation des droits et titres de ses alliés sur les territoires qu'ils ont transférés, mais que les Etats-Unis n'ont pas ratifié le Pacte de la Société des Nations inclus dans le Traité de Versailles ;

Considérant que le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement de Sa Majesté Britannique désirent aboutir à une entente précise en ce qui concerne les droits des deux Gouvernements et de leurs nationaux respectifs en Palestine,

A cet effet, Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis d'Amérique ont décidé de conclure une convention et ont désigné pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté (titres).

Le Très Honorable Joseph Austen Chamberlain (titres).

Le Président des Etats-Unis d'Amérique.

Son Excellence l'Honorable Frank B. Kellogg (titres).

Lesquels... sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1 - A condition que les dispositions de la présente convention soient observées, les Etats-Unis déclarent accepter l'administration de la Palestine par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, en vertu du mandat sus-mentionné.

Article 2 - Les Etats-Unis et leurs ressortissants auront la jouissance et le bénéfice de tous les droits et avantages garantis conformément au mandat aux Membres de la Société des Nations et à leurs nationaux, nonobstant le fait que les Etats-Unis ne soient pas un Etat membre de la Société des Nations.

Article 3 - Les droits de propriété acquis aux Américains dans le territoire sous mandat seront respectés et il n'y sera porté atteinte en aucune manière.

Article 4 - Un double rapport annuel, que la Puissance mandataire doit faire en exécution de l'art. 24 du mandat, sera adressé au Gouvernement des Etats-Unis.

Article 5 - Sous réserve des dispositions de lois locales pour le maintien de l'ordre et de la morale publics, les nationaux des Etats-Unis auront la liberté d'établir et maintenir des institutions d'éducation, philanthropiques et religieuses dans le territoire sous mandat, et d'y recevoir des candidats volontaires et d'enseigner dans la langue anglaise.

Article 6 - Les Traités et Conventions d'extradition en vigueur ou qui seraient en vigueur à l'avenir entre les Etats-Unis d'Amérique et la Grande Bretagne, de même que les dispositions des traités qui sont ou seraient en vigueur entre les deux Parties relativement à l'extradition ou aux droits consulaires, s'appliqueront au territoire sous mandat.

l'alphabet sacré, qui fut d'abord égyptien et devint après juif. Leur invention est attribuée au fondateur de la science secrète égyptienne, Hermes Tot on Trismégiste. - Les Petits Arcanes ont été la base des cartes à jouer actuelles.

Article 7 - Les modifications qui pourraient être apportées aux termes du mandat rapportés plus haut, seront sans effet sur aucune des stipulations contenues dans la présente Convention, à moins que ces modifications aient reçu l'assentiment des Etats-Unis.

Article 8 - La présente convention sera ratifiée conformément....

Fait en double exemplaire à Londres, le 3 déc. 1924.

VI - NOTE SUR LE PACTE KELLOGG.

Ce pacte ne fut pas écrit par le Secrétaire d'Etat Frank B. Kellogg ; mais entièrement par un avocat juif de Chicago, nommé Salomon O. Levinsohn. Ce Levinsohn présenta le Pacte à Briand tout d'abord, qui l'envoya à Kellogg, alors Secrétaire d'Etat, Kellogg lui donna son nom, c'est pourquoi il est connu sous le nom de l'acte Kellogg.

APPENDICE

JACOB BRAFMANN ET SON ŒUVRE

Vers le milieu du siècle dernier, un rabbin juif de Russie, Jacob Brafmann, se convertit au Christianisme et passa le reste de ses jours à faire la lumière sur la question juive en général et sur la situation en Russie, tant au point de vue des gentils qu'à celui des Juifs eux-mêmes. *Le Livre du Kahal*¹ et *Les Fraternités Juives* (Vilna 1868) furent publiés aux frais du gouvernement il y a quelque soixante ans ; ces ouvrages sont encore, en bien des points, la meilleure source de renseignements qui se puisse trouver. Nous reproduisons ici l'histoire de Brafmann telle qu'il la donne lui-même dans la préface de son Livre du Kahal (notre traduction est quelque peu allégée)

«Pendant le séjour que Sa Majesté (Alexandre II) fit à Minsk en 1858, je lui soumis un rapport sur le statut social et l'organisation des Juifs en Russie. Je fus appelé à Saint-Pétersbourg au sujet de ce rapport quelque temps après l'avoir remis, par ordre du Saint Synode (29 avril 1859), et fus nommé le 13 mai 1860, professeur d'hébreu au Séminaire de Minsk. On me chargea également de trouver quelque moyen de surmonter les obstacles dressés par les juifs pour faire opposition à la conversion au Christianisme... Très au courant de la question juive, ayant professé la religion judaïque jusqu'à l'âge de trente-quatre ans, je savais où me procurer les documents nécessaires pour mener cette œuvre à bien, et l'archevêque de Minsk m'en fournit les moyens. La tâche me fut facilitée par la coopération de plusieurs Juifs éclairés (Voir *la Gazette de Vilna*, 1866, p. 169). J'obtins de cette façon une documentation des plus précieuses qui me servit non seulement pour l'œuvre en vue mais encore pour faire la lumière sur la question juive en général et sur l'organisation sociale et politique des Juifs en Russie.

«Cette documentation comprenait un millier d'actes du Kahal juif (administration civile), des bethdins (cours de justice talmudiques) exposant la force et l'étendue de leur gouvernement secret. Le Kahal va jusqu'à décréter quelles sont les invitations que les Juifs peuvent accepter et quels plats on doit servir à un banquet de famille juive.

«Les commentaires du Talmud sont évasifs sur l'importante question de savoir si la loi du pays qu'ils habitent lie les Juifs, mais les documents recueillis sous les numéros 5, 16 et 166 établissent que les Juifs doivent s'en tenir aux instructions du Kahal et du beth-din lorsqu'elles sont en contradiction avec la loi du pays et leur propre conscience.

«De même, en ce qui concerne la propriété et les biens des non-juifs, le Talmud est obscur, mais les trente-sept actes cités dans notre cinquième article prouvent de façon concluante que le Kahal est autorisé à vendre aux Juifs le droit (Hasaka, et Meropie) de s'emparer des propriétés ou des biens des gentils. Les mêmes documents prouvent que le Kahal et le beth-din ne sont pas tenus à juger d'après la loi juive, mais peuvent prendre telles décisions qu'il leur agréé...

«C'est ainsi que par des actes secrets, les Juifs circonviennent leurs compétiteurs chrétiens et acquièrent une part prédominante du capital et des propriétés d'un pays.

«Je soumis ces documents en même temps que mes recommandations au Gouverneur Général von Kaufmann qui nomma une commission pour les examiner, ce qui eut pour résultat la suppression du Kahal juif officiel, par la circulaire du 21 août 1867.

«L'authenticité de tous les documents est entièrement établie ; les 290 documents publiés ici couvrent la période de 1794 à 1803. Pour faciliter leur étude, on les a classés en dix-sept catégories dont chacune est précédée d'une courte explication sur les lois et coutumes qui y sont traitées en indiquant leur but réel et leurs effets, sur les Juifs et sur les Gentils».

Comme le sujet de l'autre ouvrage de Brafmann, *Les Fraternités Juives*, a été traité copieusement dans notre chapitre II, nous ne jugeons pas utile d'en faire ici l'analyse.

¹ La première édition parut à Vilna, 1869. L'excellente traduction allemande de Siegfried Passage, *Das Buch Vom Kahal* date de 1928 (Hammer Verlag, Leipzig) 2 vol.

PROTOCOLS OF ELDERS OF ZION

("Protocols" des Anciens de Sion)

(TEXTE)

I. - PREMIÈRE SÉANCE

Nous parlerons bien franchement et discuterons le sens de chaque réflexion, faisant ressortir, par des comparaisons et des déductions, des explications complètes. J'exposerai, par ce moyen, la conception de notre politique, ainsi que celle des Goïm (expression juive pour désigner tous les Gentils). Il faut remarquer que le nombre des hommes aux instincts corrompus est plus grand que celui des gens aux instincts nobles. C'est pourquoi les meilleurs résultats s'obtiennent, dans le gouvernement du monde, en employant la violence et l'intimidation plutôt que les discussions académiques. Tout homme a soif du pouvoir ; chacun aimerait à être un dictateur si seulement il le pouvait, et bien rares sont ceux qui ne consentiraient pas à sacrifier le bien-être d'autrui pour atteindre leurs buts personnels.

2. - LE DROIT ET LA FORCE

Qu'est-ce qui a contenu les sauvages bêtes de proie, que nous appelons hommes ? Par quoi ont-ils été gouvernés jusqu'à ce jour ? Aux premières époques de la vie sociale, ils étaient soumis à la force brutale et aveugle, puis ils se soumièrent à la loi, qui n'est, en réalité, que la même force masquée. Cette constatation me mène à déduire que, de par la loi naturelle, le droit réside dans la force.

3. - LE LIBÉRALISME TUE LA VRAIE LIBERTÉ

La liberté politique n'est pas un fait, mais une idée. Cette idée, il faut savoir comment l'appliquer quand il est nécessaire, afin de la faire servir d'appât pour attirer les forces de la foule à son parti, si ce parti a décidé d'usurper celles d'un rival. Le problème est simplifié si ledit rival s'infecte d'idées de liberté, de soi-disant libéralisme, et si, pour l'amour de telles idées, il cède une partie de son pouvoir.

Notre idée va triompher de façon évidente en ceci : les rênes du Gouvernement étant abandonnées, il s'ensuivra, de par loi de la vie, qu'elles seront immédiatement saisies par une nouvelle main, parce que la force aveugle de la foule ne peut exister un seul jour sans chef. Le nouveau Gouvernement ne fait que remplir la place de l'ancien que son libéralisme a affaibli.

4. - LA PUISSANCE DE L'OR A TUÉ LA RELIGION. L'ANARCHIE NOUS LIVRE LES PEUPLES

De nos jours, la puissance de l'or a supprimé celle des autorités libérales. Il fut un temps où la religion gouvernait. L'idée de liberté est irréalisable, parce que personne ne sait en user avec discrétion.

Il suffit de donner un instant à la foule le pouvoir de se gouverner elle-même pour qu'elle devienne, aussitôt, une cohue désorganisée. Dès ce moment, naissent des dissensions qui ne tardent pas à devenir des conflits sociaux ; les Etats sont mis en flammes et toute leur importance disparaît. Qu'un Etat soit épuisé par ses propres convulsions intérieures, ou qu'il soit livré, par les guerres civiles, à un ennemi étranger, il peut, dans l'un et l'autre cas, être considéré comme définitivement détruit, il est en notre pouvoir.

5. - L'OR EST À NOUS

Le despotisme du capital, qui est entièrement entre nos mains, tendra à cet Etat un brin de paille auquel il sera inévitablement forcé de s'accrocher sous peine de tomber dans l'abîme.

6. - PAS DE MORALITÉ DANS LES MOYENS POUR TUER UN PEUPLE

Si, pour des motifs de libéralisme, quelqu'un était tenté de me faire remarquer que semblables discussions sont immorales, je poserais cette question : Pourquoi n'est-il pas immoral qu'un Etat qui a deux ennemis, l'un au dehors, l'autre au dedans, emploie, pour les combattre, des moyens différents : plans secrets de défense, attaques nocturnes ou avec des forces supérieures ? Pourquoi, en effet, serait-il immoral que l'Etat employât de tels moyens contre celui qui ruine ses fondements et sa prospérité ?

7. - SEMONS L'ANARCHIE DANS LES MASSES

Un esprit logique et sensé peut-il espérer réussir à gouverner les foules par des arguments et des raisonnements, alors qu'il est possible que ces arguments et ces raisonnements soient contredits par d'autres arguments ? Si ridicules qu'ils puissent être, ils sont faits pour séduire cette partie du peuple qui ne peut pas penser très profondément, étant entièrement guidée par des raisons mesquines, des habitudes, des conventions et des théories sentimentales. La populace ignorante et non initiée, ainsi que tous ceux qui se sont élevés de son sein, s'embarrasse dans les dissensions de partis qui entravent toute possibilité d'entente, même sur une base d'arguments solides. Toute décision des masses dépend d'une majorité de hasard, préparée d'avance, qui, dans son ignorance des secrets de la politique, prend des décisions absurdes, semant ainsi dans le Gouvernement les germes de l'anarchie

8. - EN POLITIQUE PAS DE MORALE

La politique n'a rien de commun avec la morale. Un souverain gouverné par la morale n'est pas un habile politique ; il n'est donc pas d'aplomb sur un trône. Celui qui veut gouverner doit recourir à la ruse et l'hypocrisie. En politique, les grandes qualités humaines d'honnêteté et de sincérité deviennent des vices et détrônent un souverain plus immanquablement que son plus cruel ennemi. Ces qualités doivent être les attributs des pays non-juifs, mais nous ne sommes au-

cunement obligés d'en faire nos guides.

9. - LA FORCE FAIT LE DROIT

Notre droit réside dans la force. Le mot «droit» est une idée abstraite qui ne repose sur rien. Il ne signifie pas autre chose que ceci : «Donnez-moi ce dont j'ai besoin pour prouver que je suis plus fort que vous».

Où commence le «droit» ? Où finit-il ? Dans un Etat où le pouvoir est mal organisé, où les lois et la personne du souverain sont annihilées dans un continuel empiètement du libéralisme, j'adopte un nouveau système d'attaque, me servant du droit de la force pour détruire les ordonnances et règlements existants, me saisir des lois, réorganiser les institutions et devenir ainsi le dictateur de ceux qui, de leur propre volonté, ont libéralement renoncé leur puissance et nous l'ont con-
férée.

10. - L'INVINCIBILITÉ DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE OCCULTE

Notre force, étant donnée la situation branlante des pouvoirs civils, sera plus grande qu'aucune autre, parce qu'elle sera invisible jusqu'au jour où elle sera telle qu'aucune ruse ne la saurait muter.

11. - LE LIBÉRALISME DÉTRUIT - LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS.

Du mal temporaire, auquel nous sommes actuellement obligés d'avoir recours, sortira le bienfait d'un gouvernement inébranlable qui rétablira le cours du mécanisme de l'existence normale détruit par le libéralisme. La fin justifie les moyens. Il faut, en dressant nos plans, que nous fassions plus attention à ce qui est nécessaire et profitable qu'à ce qui est bon et moral.

Nous avons devant nous un plan sur lequel est tirée une ligne stratégique dont nous ne pouvons nous écarter sans détruire l'œuvre de siècles entiers.

12.- LA FOULE EST AVEUGLE ET VEULE

Pour élaborer un plan d'action convenable, il faut se mettre en l'esprit la veulerie, l'instabilité et le manque de pondération de la foule incapable de comprendre et de respecter les conditions de sa propre existence et de son bien-être. Il faut se rendre compte que la force de la foule est aveugle, dépourvue de raison dans le discernement et qu'elle prête l'oreille tantôt à droite, tantôt à gauche. Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans le fossé. En conséquence, les parvenus, sortis des rangs du peuple, fussent-ils des génies, ne peuvent pas se poser en chefs des masses sans ruiner la nation.

13. - L'ALPHABET POLITIQUE - IMPUISSANCE DES PARTIS

Seul un personnage élevé pour exercer la souveraineté autocratique peut lire les mots formés par les lettres de l'alphabet politique. Le peuple livré à lui-même, c'est-à-dire à des chefs sortis de ses rangs, est ruiné par les querelles de partis qui naissent de la soif du pouvoir et des honneurs et qui créent les troubles et le désordre.

Est-il possible à la masse de juger avec calme et d'administrer sans jalousie les affaires de l'État qu'il ne lui faudra pas confondre avec ses propres intérêts ? Peut-elle servir de défense contre un ennemi étranger ? C'est impossible, car un plan, divisé en autant de parties qu'il y a de cerveaux dans la masse, perd sa valeur et devient inintelligible et inexécutable.

14. - L'AUTOCRATIE EST LE SEUL GOUVERNEMENT

Seul un autocrate peut concevoir de vastes projets et assigner à toute chose son rôle particulier dans le mécanisme de la machine gouvernementale. C'est pourquoi nous concluons qu'il est utile au bien-être du pays que son gouvernement soit entre les mains d'une seule personne responsable. Sans le despotisme absolu, pas de civilisation possible, car la civilisation ne peut avancer que sous la protection d'un chef, quel qu'il soit, pourvu qu'il ne soit pas entre les mains de la masse.

La foule est barbare et le prouve en toute occasion.

Dès que le peuple s'est assuré la liberté, il se hâte de la transformer en anarchie qui, par elle-même, est le comble de la barbarie.

15. - ALCOOLISME, HUMANISME ET DÉBAUCHE

Considérez ces brutes alcoolisées stupéfiées par la boisson, dont la liberté tolère un usage illimité ! Allons-nous nous permettre et permettre à nos semblables de les imiter ? Chez les chrétiens, le peuple est abruti par l'alcool, la jeunesse est détraquée par les classiques et la débauche prématurée à laquelle l'ont incitée nos agents précepteurs, domestiques, institutrices dans les maisons riches, employés, etc., nos femmes dans les lieux de plaisir ; j'ajoute à ces dernières les soi-disant «femmes du monde», - leurs imitatrices volontaires en matière de luxe et de corruption.

16. - PRINCIPES JUDÉO-MAÇONNIQUE - FORCE ET HYPOCRISIE

Notre devise doit être : «Tous les moyens de la force et de l'hypocrisie».

Seule, la force pure est victorieuse en politique, surtout quand elle se cache dans le talent indispensable aux hommes d'Etat. La violence doit être le principe, la ruse et l'hypocrisie la règle de ces gouvernements qui ne veulent pas déposer leur couronne aux pieds des agents d'un nouveau pouvoir quelconque. Ce mal est le seul moyen d'arriver au bien. Ne nous laissons donc pas arrêter par l'achat des consciences, l'imposture et la trahison, si par eux nous servons notre cause.

En politique, n'hésitons pas à confisquer la propriété, si nous pouvons ainsi acquérir soumission et pouvoir.

17. - LA TERREUR

Notre Etat, suivant la voie des conquêtes pacifiques, a le droit de substituer aux horreurs de la guerre des exécutions moins apparentes et plus expéditives qui sont nécessaires pour maintenir la terreur et produire une soumission aveugle. Une sévérité juste et implacable est le principal facteur de la puissance d'un Etat. Ce n'est pas simplement pour l'avantage qu'on peut en tirer, mais encore par l'amour du devoir et de la victoire que nous devons nous en tenir au programme de violence et d'hypocrisie. Nos principes sont aussi puissants que les moyens que nous employons pour les mettre à exécution. C'est pourquoi nous triompherons certainement, non seulement par ces moyens mêmes, mais par la sévérité de nos doctrines, et nous rendrons tous les Gouvernements esclaves de notre Super-Gouvernement. Il suffira que l'on sache que nous sommes implacables quand il s'agit de briser la résistance.

18. - LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ

Nous fûmes les premiers, jadis, à crier au peuple : «Liberté. Egalité, Fraternité», ces mots si souvent répétés, depuis lors, par d'ignorants perroquets, venus en foule de tous les points du globe autour de cette enseigne. A force de les répéter, ils ont privé le monde de sa prospérité et les individus de la vraie liberté personnelle si bien protégée naguère contre la populace qui voulait l'étouffer.

Les Gentils, soi-disant sages et intelligents, ne discernèrent pas combien étaient abstraits ces mots qu'ils prononçaient et ne remarquèrent point combien ils s'accordaient peu les uns avec les autres et même se contredisaient.

Ils ne virent pas qu'il n'est aucune égalité dans la Nature qui créa elle-même des types divers et inégaux d'intelligence. de caractères et de capacité. De même en est-il pour la soumission aux lois de la Nature. Ces prétendus sages n'ont pas deviné que la foule est une puissance aveugle et que les parvenus sortis de son sein pour gouverner sont également aveugles en politique ; ils n'ont pas compris davantage qu'un homme destiné à régner, fût-il un imbécile, peut gouverner, tandis qu'un autre qui n'a pas reçu l'éducation voulue, fût-il un génie, n'entendra rien à la politique.

Tout ceci a échappé aux Gentils.

19. - NOUS AVONS MINÉ LA MONARCHIE

Ce fut sur cette base, cependant, que fut fondé le régime dynastique. Le père enseignait au fils le sens et le cours des évolutions politiques de telle manière que, sauf les seuls membres de la dynastie, personne n'en eût connaissance et n'en pût dévoiler les secrets au peuple gouverné. Avec le temps, le sens des vrais enseignements, tels qu'ils avaient été transmis dans les dynasties, de génération en génération, se perdit, et cette perte contribua au succès de notre cause.

20.- SUPPRESSION DES PRIVILÈGES DE LA NOBLESSE

Notre appel «Liberté, Egalité, Fraternité» n'amena dans nos rangs, des quatre coins du monde, grâce à nos agents inconscients, des légions entières qui portèrent nos bannières avec extase. Pendant ce temps, ces mots, tels autant de vers rongeurs, dévoraient la prospérité des Chrétiens, détruisaient leur paix, leur fermeté et leur union, ruinant ainsi les fondements des Etats. Comme nous le verrons plus loin, ce fut cette action qui amena notre triomphe. Elle nous donna, entre autres choses, la possibilité de jouer notre as d'atout : l'abolition des privilèges, en d'autres termes, l'existence de l'aristocratie des Gentils, seule protection qu'avaient contre nous les nations et les pays.

21. - L'ARISTOCRATIE JUIVE PLOUTOCRATIQUE

Sur les ruines de l'aristocratie naturelle et héréditaire, nous élevâmes, en lui donnant des bases ploutocratiques, une aristocratie à nous. Nous l'établîmes sur la richesse tenue sous notre contrôle et sur la science promue par nos savants.

22. - CALCUL DES FAIBLESSES ET DES PASSIONS

Notre triomphe fut facilité par le fait que, grâce à nos relations avec des gens qui nous étaient indispensables, nous avons toujours appuyé sur les cordes les plus sensibles de l'esprit humain, exploitant le faible de nos victimes pour les bénéfiques, leurs convoitises, leur insatiabilité, les besoins matériels de l'homme. Chacune de ces faiblesses, prise à part, est capable de détruire toute initiative ; en les flattant, nous mettons la force de volonté du peuple à la merci de ceux qui voulaient le priver de cette initiative.

23. - LA LIBERTÉ MAL COMPRISE NOUS LIVRE LE POUVOIR

Le caractère abstrait du mot «Liberté» permit de convaincre la populace que le Gouvernement n'est qu'un gérant représentant le propriétaire, c'est-à-dire la nation, et qu'on peut s'en débarrasser comme d'une paire de gants usés.

Le seul fait que les représentants de la nation peuvent être déposés les livra à notre pouvoir et mit pratiquement leur choix entre nos mains.

DEUXIEME SEANCE

24. - LES GUERRES ÉCONOMIQUES NOUS ASSURENT LE POUVOIR

Il est indispensable à nos desseins que les guerres n'amènent aucune altération territoriale. Dans ces conditions, toute guerre serait transférée sur le terrain économique. Alors les nations reconnaîtront notre supériorité en voyant les services que nous rendons ; cet état de choses mettra les deux adversaires, tout spécialement formés dès la plus tendre enfance pour disposer de ressources absolument illimitées. Alors nos droits internationaux balayeront les lois du monde entier et gouverneront les pays comme les gouvernements individuels leurs sujets.

25. - FONCTIONNAIRES VENDUS

Nous choisirons parmi le public des administrateurs aux tendances serviles. Ils seront inexpérimentés dans l'art de gouverner. Nous les transformerons facilement en pions sur notre échiquier où ils seront mus par nos savants et sages conseillers, tout spécialement formés dès la plus tendre enfance pour le gouvernement du monde. Ainsi que vous le savez déjà, ces hommes ont étudié cette science de gouverner d'après nos plans politiques, l'expérience de l'Histoire et l'observation des événements actuels. Les Gentils ne profitent pas des observations continuellement fournies par l'Histoire, mais ils s'en tiennent à une routine de théorie, sans se préoccuper des résultats qu'elle ne peut donner. Nous n'accorderons donc aucune importance aux Gentils. Qu'ils s'amusent jusqu'à ce que les temps soient accomplis ; qu'ils vivent dans l'espérance de nouveaux plaisirs, ou dans le souvenir des joies passées. Qu'ils croient que ces lois théoriques que nous leur avons inspirées sont d'une suprême importance. Avec cette idée en perspective et le concours de notre presse, nous augmenterons sans cesse leur confiance aveugle en ces lois. L'élite intellectuelle des Gentils s'enorgueillira de sa science et, sans la vérifier, la mettra en pratique telle que la lui auront présentée nos agents, pour former leurs esprits dans le sens voulu par nous.

26. - DARWIN, MARX, NIETZSCHE EXPLOITÉS PAR LES JUIFS

Ne croyez pas que nos assertions sont des mots en l'air. Considérez le succès de Darwin, Marx et Nietzsche, préparé par nous. L'effet démoralisant des tendances de ces doctrines sur l'esprit des Gentils ne devrait certes pas nous échapper

27. - FACULTÉ D'ADAPTATION À CHAQUE PEUPLE

Pour ne pas risquer de commettre des fautes dans notre politique ou notre administration, il nous est essentiel d'étudier et d'avoir bien présents à l'esprit le courant actuel de la pensée, le caractère et les tendances des nations.

Le triomphe de notre théorie est son adaptabilité au tempérament des nations avec lesquelles nous prenons contact. Elle ne peut réussir que si son application pratique repose sur l'expérience du passé, jointe à l'observation du présent.

28. - LA PRESSE

La Presse est, entre les mains des Gouvernements existants, une grande puissance par laquelle ils dominent l'esprit public. La Presse révèle les réclamations vitales de la populace, informe de ses sujets de plainte, et, parfois, crée le mécontentement. La libre parole est née de la Presse. Mais les Gouvernements n'ont pas su tirer parti de cette force, et elle tomba entre nos mains. Par la Presse, nous acquîmes l'influence, tout en restant dans la coulisse.

29. - L'OR ET NOTRE SANG

Grâce à la Presse, nous accumulâmes l'or, bien qu'il nous en coûtât des flots de sang ; il nous en coûtât le sacrifice de bien des nôtres, mais chacun de nos sacrifices vaut, devant Dieu, des milliers de Gentils.

TROISIÈME SÉANCE

30. - LE SERPENT SYMBOLIQUE

Aujourd'hui, je puis vous assurer que nous ne sommes plus qu'à quelques pas de notre but. Encore une courte distance à franchir, et le cercle du Serpent Symbolique - le signe de notre peuple - sera complet. Quand ce cercle sera fermé, il entourera tous les Etats de l'Europe comme de chaînes indestructibles.

31. - INSTABILITÉ DES CONSTITUTIONS DES PEUPLES - EPOUVANTAIL DE LA TERREUR DANS LES COURS

Bientôt s'écrouleront les échafaudages qui existent actuellement, parce que nous leur faisons continuellement perdre l'équilibre pour les user plus rapidement et les mettre hors de service. Les Gentils s'imaginaient qu'ils étaient suffisamment solides et que leur équilibre serait durable. Mais les supports des échafaudages - c'est-à-dire les chefs d'Etat - sont gênés par leurs serviteurs inutiles, entraînés qu'ils sont par cette force illimitée de l'intrigue qui leur est propre et grâce à la terreur qui règne dans les palais.

N'ayant aucun moyen d'accès au cœur de son peuple, le souverain ne peut se défendre des intrigants avides de pouvoir. Comme le pouvoir vigilant a été séparé par nous de la force aveugle de la populace, tous deux ont perdu leur signification, parce qu'une fois séparés, ils sont aussi impuissants qu'un aveugle sans son bâton.

32. - LUTTE DES PARTIS - LEURS AMBITIONS

Afin d'inciter les amateurs de pouvoir à faire mauvais usage de leurs droits, nous avons dressé tous les pouvoirs les uns contre les autres en encourageant leurs tendances libérales vers l'indépendance. Nous avons favorisé toute entreprise dans ce sens ; nous avons mis des armes formidables aux mains de tous les partis et nous avons fait du pouvoir le but de toute ambition. Nous avons transformé les Gouvernements en arènes pour les guerres de partis.

33. - DISCOURS AUX PARLEMENTS, ATTAQUES DES JOURNALISTES, RUINE DU POUVOIR

Bientôt le désordre flagrant et la banqueroute apparaîtront partout. D'incorrigibles bavards ont converti en parlottes les assemblées parlementaires et administratives. D'audacieux journalistes et des pamphlétaires impudents attaquent continuellement les pouvoirs administratifs. Les abus de pouvoir prépareront définitivement l'effondrement de toutes les institutions, et tout tombera en ruines sous les coups de la populace en fureur.

34. - FICTION DES DROITS ET DU PEUPLE

Les gens sont asservis, à la sueur de leur front, dans la pauvreté, d'une manière plus formidable qu'au temps des lois

du servage. De celui-ci, ils pouvaient se libérer d'une manière ou de l'autre, tandis que rien ne les affranchira de la tyrannie du besoin absolu. Nous avons eu soin d'insérer, dans les Constitutions, des droits qui sont pour la masse purement fictifs. Tous les soi-disant «droits du peuple» ne peuvent exister que sous forme d'idées inapplicables en pratique.

35. - OPPOSITION DU POUVOIR ET DE PEUPLE

Qu'importe à un ouvrier prolétaire, courbé en deux par un dur labeur et opprimé par son sort, qu'un bavard obtienne le droit de parler, ou un journaliste celui de publier une sottise quelconque ? A quoi sert une Constitution au prolétariat s'il n'en retire d'autre avantage que les miettes que nous lui jetons de notre table, en échange de ses votes pour l'élection de nos agents ? Les droits républicains sont une ironie pour le pauvre, car la nécessité du travail quotidien l'empêche d'en retirer aucun avantage, et ils ne font que lui enlever la garantie de salaire fixe et assuré, le rendant dépendant des grèves des patrons et des camarades.

36. - NOBLES ET PARVENUS

Sous nos auspices, la populace extermina l'aristocratie qui dans son intérêt propre, avait pourvu aux besoins du peuple et l'avait défendu, car son intérêt est inséparable du bien-être de la populace. De nos jours, ayant détruit les privilèges de la richesse, le peuple tombe sous le joug de profiteurs rusés et de parvenus.

37. - LA JUDÉO-MAÇONNERIE ET SES FILIALES

Nous tenons à passer pour les libérateurs du travailleur, venus pour le délivrer de cette oppression en lui suggérant d'entrer dans les rangs de nos armées de socialistes, d'anarchistes et de communistes. Nous protégerons toujours ces derniers, feignant de les aider par principe de fraternité et d'intérêt général pour l'humanité, évoqué par notre Maçonnerie socialiste. La noblesse qui, de droit, partageait le travail des classes laborieuses, avait tout intérêt à ce qu'elles fussent bien nourries, saines et fortes.

38. - DÉGÉNÉRESCENCE DES GENTILS

Notre intérêt veut, au contraire, la dégénérescence des Gentils. Notre force consiste à maintenir le travailleur dans un état constant de besoin et d'impuissance, parce qu'ainsi nous l'assujettissons à notre volonté ; et, dans son entourage, il ne trouvera jamais ni pouvoir ni énergie pour se dresser contre nous.

39. - LA FAIM ET LE DROIT DE L'OR

La faim confèrera au Capital des droits plus puissants sur le travailleur que jamais le pouvoir légal du souverain n'en conféra à l'aristocratie.

Nous gouvernerons les masses en tirant parti des sentiments de jalousie et de haine allumés par l'oppression et le besoin. Et, au moyen de ces sentiments, nous nous débarrassons de ceux qui entravent notre marche.

40. - LE MAÎTRE DU MONDE ÉTABLI SUR LES RUINES DE L'ANARCHIE

Quand viendra pour nous le moment de couronner notre «Maître du Monde», nous veillerons à ce que, par les mêmes moyens - c'est-à-dire en nous servant de la populace - nous détruisions tout ce qui serait un obstacle sur notre route.

41. - ENSEIGNEMENT DE NOS ÉCOLES MAÇONNIQUE : LA SCIENCE DE LA VIE

Les Gentils ne sont plus longtemps capables de penser sans notre aide en matière de science. C'est pourquoi ils ne se rendent pas compte de la nécessité vitale de certaines choses que nous aurons soin de réserver pour le moment où notre heure sera venue, à savoir que, dans les écoles, doit être enseignée la seule vraie et la plus importante de toutes les sciences : la science de la vie de l'homme et celle des conditions sociales ; toutes deux exigent une division du travail, et, par suite, la classification des gens en castes et en classes. Il est indispensable que chacun sache que la véritable égalité ne peut exister, étant donnée la différence de nature des diverses sortes de travail, et que ceux qui agissent au détriment de toute une caste, ont, devant la loi, une autre responsabilité que ceux qui commettent un crime ne compromettant que leur honneur personnel.

42. - SECRÈTE ORGANISATION

La vraie science des conditions sociales, aux secrets de laquelle nous n'admettons pas les Gentils, convaincrait le monde que les métiers et le travail devraient être réservés à des castes spéciales, afin de ne pas causer la souffrance humaine provenant d'une éducation qui ne correspond pas au travail que les individus sont appelés à accomplir. S'il étudiait cette science, le peuple, de sa propre et libre volonté, se soumettrait aux pouvoirs régnants et aux classes gouvernementales classées par eux. Étant données les conditions présentes de la science et la ligne que nous lui avons permis de suivre, la populace, dans son ignorance, croit aveuglément tout ce qui est imprimé et les fallacieuses illusions dûment inspirées par nous, et elle est hostile à toutes les classes qu'elle croit au-dessus d'elle, car elle ne comprend pas l'importance de chaque caste.

43. - CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Cette haine sera encore accrue par l'effet que produiront les crises économiques qui arrêteront les marchés et la production. Nous créerons une crise économique universelle par tous les moyens détournés possibles et à l'aide de l'or qui est entièrement entre nos mains. Simultanément, nous jetterons à la rue, dans toute l'Europe, des foules énormes d'ouvriers. Ces masses seront alors heureuses de se précipiter sur ceux que, dans leur ignorance, elles ont jaloués dès l'enfance ; elles répandront leur sang et pourront ensuite s'emparer de leurs biens.

44. - LES JUIFS SERONT PROTÉGÉS

On ne nous fera pas de mal, parce que le moment de l'attaque nous sera connu et que nous prendrons des mesures pour protéger nos intérêts.

45. - NOTRE POUVOIR TUERA LE LIBÉRALISME

Nous avons persuadé les Gentils que le libéralisme les conduirait au règne de la raison. Notre despotisme sera de cette nature, car il sera en situation d'abattre toute rébellion et de supprimer, par une juste rigueur, toute idée libérale dans toutes les Institutions.

46. - LA CHUTE DU POUVOIR ET LA GRAND RÉVOLUTION

Quand la populace s'aperçut qu'au nom de la liberté on lui accordait toute espèce de droits, elle s'imagina être la maîtresse et essaya de s'emparer du pouvoir. Naturellement, comme tout autre aveugle, la masse se heurta à d'innombrables obstacles. Alors ne voulant pas retourner à l'ancien régime, elle déposa sa puissance à nos pieds. Souvenez-vous de la Révolution française, que nous appelons «la Grande» ; les secrets de sa préparation, étant l'œuvre de nos mains, nous sont bien connus.

47. - LE ROI-DESPOTE DU SANG DE SION

A partir de ce moment, nous avons conduit les nations de déception en déception, en sorte qu'elles en viennent à nous désavouer en faveur du Roi-Despote issu du sang de Sion que nous préparons au monde.

48. - FORCE INTERNATIONALE DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Actuellement, en tant que force internationale, nous sommes invulnérables, parce que si un gouvernement des Gentils nous attaque, d'autres nous soutiennent. L'intense abjection des peuples chrétiens favorise notre indépendance - soit qu'à genoux ils rampent devant le pouvoir, ou qu'ils soient sans pitié pour le faible, sans miséricorde pour les fautes et cléments pour les crimes ; soit qu'ils refusent de reconnaître les contradictions de la liberté ; soit enfin qu'ils se montrent patients jusqu'au martyre dans leur indulgence pour la violence d'un audacieux despotisme.

De la part de leurs dictateurs actuels, Présidents du Conseil et Ministres, ils supportent des abus pour le moindre desquels ils auraient assassiné vingt Rois.

49. - EDUCATION FAUSSÉE DU PEUPLE

Comment expliquer un tel état de choses ? Pourquoi les masses sont-elles si illogiques dans leur conception des événements ? Parce que les despotes persuadent le peuple, par l'intermédiaire de leurs agents, que, même s'ils faisaient un mauvais usage du pouvoir et portaient préjudice à l'Etat, ce serait dans un but élevé, c'est-à-dire en vue de la prospérité du peuple, pour la cause de la fraternité, de l'union et de l'égalité internationales.

Certes, ils ne leur disent pas qu'une telle unification ne peut être obtenue que sous notre domination. Aussi, voyons-nous la populace condamner l'innocent et acquitter le coupable, convaincue qu'elle peut toujours faire ce qu'il lui plaît. En raison de cet état d'esprit, la foule détruit tout équilibre et crée partout le désordre.

50. - LA LIBERTÉ

Le mot «Liberté» met la société en conflit avec toutes les puissances, même avec celle de la Nature et avec celle de Dieu. C'est pourquoi, lorsque nous arriverons au pouvoir, il nous faudra effacer le mot «Liberté» du dictionnaire humain, comme étant le symbole du pouvoir bestial qui transforme les hommes en animaux sanguinaires. Mais rappelons-nous que ces animaux s'endorment dès qu'ils sont rassasiés de sang et qu'il est facile alors de les charmer et de les asservir. Si on ne leur donne pas de sang, ils ne dormiront pas et se battront entre eux.

QUATRIEME SÉANCE

51. - L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT RÉPUBLICAIN

Toute République passe par diverses phases. La première ressemble aux premiers jours de fureur d'un homme frappé de cécité, qui balaye et détruit tout à droite et à gauche. La seconde, c'est le règne du démagogue faisant naître l'anarchie pour lui substituer le despotisme. Ce despotisme n'est pas officiellement légal et, partant, irresponsable; il est caché et invisible, tout en se laissant sentir. Il est généralement sous le contrôle de quelque organisation secrète, qui agit derrière un agent, ce qui la rend d'autant plus audacieuse et sans scrupule. Ce pouvoir secret n'hésitera pas à changer ses agents qui le masquent. Ces changements seront profitables à l'organisation qui pourra ainsi se débarrasser de vieux serviteurs auxquels il aurait fallu donner de plus importantes gratifications pour leur long service.

52. - L'ACTION OCCULTE DES LOGES DANS LE MONDE ENTIER

Par qui ou par quoi pourrait être détrôné un pouvoir invisible ? Or, c'est là justement ce qu'est notre Gouvernement. La Loge maçonnique joue, inconsciemment, dans le monde entier, le rôle d'un masque qui cache notre but. Mais l'usage que nous allons faire de ce pouvoir dans notre plan d'action, et jusque dans nos quartiers généraux, reste à jamais ignoré du monde en général.

53. - LIBERTÉ ET FOI EN DIEU - LES DÉTRUIRE

La liberté pourrait être inoffensive et exister dans les gouvernements et les pays sans être préjudiciable à la prospérité du peuple, si elle reposait sur la religion et sur la crainte de Dieu, sur la fraternité humaine, exempte d'idées d'égalité qui

sont en opposition directe aux lois de la création, lesquelles ont prescrit la soumission.

Gouverné par une telle foi, le peuple serait sous la tutelle des paroisses et vivrait paisiblement et humblement sous la direction des pasteurs spirituels et soumis à la Providence divine sur cette terre. C'est pourquoi nous devons arracher de l'esprit des chrétiens jusqu'à la conception même de Dieu et la remplacer par des calculs arithmétiques et des besoins matériels.

54. - LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - LA SPÉCULATION

Pour détourner l'attention des Chrétiens de notre politique, il est essentiel que nous l'attirions du côté du commerce et de l'industrie ; en sorte que toutes les nations luttant pour leurs intérêts propres, ne s'occuperont pas, dans cette agitation universelle, de leur commun ennemi. Mais, pour que la liberté puisse disloquer et ruiner la vie sociale des Gentils, il faut que nous établissions le commerce sur une base spéculative, ce qui aura pour résultat d'empêcher les Gentils de retenir entre leurs mains les richesses tirées de la production du sol ; par la spéculation, elles passeront dans nos coffres.

55. - LE VEAU D'OR

La lutte pour la supériorité et les spéculations continues dans le monde des affaires créera une société démoralisée, égoïste et sans cœur. Cette société deviendra complètement indifférente à la religion et à la politique dont elle aura même le dégoût. La passion de l'or sera son seul guide et elle fera tous ses efforts pour se procurer cet or qui, seul, peut lui assurer les plaisirs matériels dont elle a fait son véritable culte. Alors les classes inférieures se joindront à nous contre nos compétiteurs - les Gentils privilégiés sans alléguer aucun but élevé, ou même l'amour des richesses mais par pure haine des classes supérieures.

CINQUIÈME SÉANCE

56. - GOUVERNEMENT DESPOTIQUE JUIF

Quelle sorte de Gouvernement peut-on donner à des sociétés où la concussion et la corruption ont pénétré partout, où les richesses ne peuvent s'acquérir que par d'astucieuses surprises et par des moyens frauduleux, où les querelles dominent continuellement, où la morale doit être soutenue par le châtiment et par de sévères lois et non par des principes volontairement acceptés ; où les sentiments patriotiques et religieux se noient dans des convictions cosmopolites ?

Quelle autre forme de gouvernement peut-on donner à ces sociétés, si ce n'est la forme despotique que je vais vous décrire ?

Nous voulons organiser un gouvernement central et fort, de façon à obtenir pour nous-mêmes les pouvoirs sociaux. Par de nouvelles lois, nous réglerons la vie politique de nos sujets, comme s'ils étaient autant de rouages d'une machine. De telles lois restreindront graduellement la liberté et tous les privilèges accordés par les Gentils. Notre règne se développera ainsi en un despotisme si puissant qu'il pourra à tout moment et en tout lieu écraser les Gentils mécontents ou récalcitrants.

On nous dira que la sorte de despotisme que je suggère ne s'accordera pas avec le progrès actuel de la civilisation, mais je vais vous prouver le contraire

57. - POUVOIR JUDÉO-MAÇONNIQUE BASÉ SUR LA RUINE DE LA RELIGION

Au temps où le peuple croyait au droit divin de ses souverains, il se soumettait paisiblement au despotisme de ses monarques. Mais, du jour où nous inspirâmes à la populace la notion de ses propres droits, elle regarda les rois comme de simples mortels ; l'onction sacrée disparut à ses yeux, et lorsque nous lui eûmes enlevé sa religion, le pouvoir fut jeté dans les rues comme propriété publique, et nous nous en emparâmes. De plus, parmi nos talents administratifs, nous comptons également celui de régir les masses et les individus au moyen d'une phraséologie et de théories habilement construites, de règles de vie et de toutes sortes de stratagèmes. Toutes ces théories, auxquelles les Gentils ne comprennent rien, sont fondées sur l'analyse et sur l'observation, combinées avec un raisonnement si habile qu'il ne peut être égalé par nos rivaux, pas plus que ceux-ci ne peuvent entrer en compétition avec nous dans la construction de plans d'action politique et de solidarité. A notre connaissance, la seule société capable de lutter avec nous dans cette science serait celle des Jésuites. Mais nous sommes parvenus à la discréditer aux yeux de la foule stupide, comme étant une organisation apparente, tandis que nous sommes restés dans la coulisse, tenant occulte notre organisation.

En outre, qu'est-ce que cela pourra bien faire au monde que celui qui doit devenir son maître soit le chef de l'Eglise catholique ou un despote du sang de Sion ? Mais à nous, le «Peuple choisi», la chose ne peut être indifférente.

58. - DÉUNION ET ÉGOÏSME DES PEUPLES CHRÉTIENS.

Pendant un certain temps, les Gentils pourraient peut-être bien composer avec nous. Mais, sur ce point, nous ne courons aucun danger, étant sauvegardés par les profondes racines de leur haine mutuelle qui ne peuvent être extirpées. Nous avons mis en désaccord les uns avec les autres tous les intérêts personnels et nationaux des Gentils pendant près de vingt siècles, en y mêlant des préjugés de religion et de tribu. De tout cela, il résulte que pas un seul gouvernement ne trouvera d'appui chez ses voisins lorsqu'il fera contre nous appel à leur aide, parce que chacun d'eux pensera qu'une action intentée contre nous pourrait être désastreuse pour son existence individuelle. Nous sommes trop puissants - le monde doit compter avec nous. Les gouvernements ne peuvent même pas faire un traité de peu d'importance sans que nous y soyons secrètement impliqués.

59. - LES JUIFS, PEUPLE ÉLU

Per me reges regunt : «Que les rois règnent par moi».

Nous lisons, dans la *Loi des Prophètes*, que nous avons été choisis pour gouverner la terre. Dieu nous donna le génie pour que nous puissions accomplir cette œuvre. S'il se trouvait un génie dans le camp ennemi, il pourrait, cependant, nous combattre, mais un nouveau venu ne pourrait se mesurer à de vieux lutteurs de notre espèce, et le combat serait entre nous d'une nature si désespérée, que le monde n'en a encore jamais vu de semblable. Il est déjà trop tard pour leur génie.

60. - L'OR VRAIE PUISSANCE GOUVERNEMENTALE

Tous les rouages du mécanisme de l'Etat sont mus par une force qui est entre nos mains, à savoir : l'or.

La science de l'économie politique, élaborée par nos savants, a déjà prouvé que la puissance du capital surpasse le prestige de la couronne.

61. - LE MONOPOLE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le Capital, pour avoir le champ libre, doit obtenir le monopole de l'industrie et du commerce. Ceci est en voie d'être réalisé, dans toutes les parties du monde, par une main invisible. Un tel privilège donnera un pouvoir politique aux industriels qui, s'enrichissant de profits excessifs, opprimeront le peuple.

De nos jours, il est plus important de désarmer le peuple que de le mener à la guerre. Il est plus important d'utiliser pour notre cause les passions brûlantes que de les éteindre, d'encourager les idées des nôtres et de s'en servir pour nos desseins que de les écarter.

62. - LE RÔLE DESTRUCTEUR DE NOTRE PRESSE

Le problème essentiel de notre gouvernement est celui-ci : comment affaiblir la pensée publique par la critique, comment lui faire perdre sa puissance de raisonnement, celle qui engendre l'opposition, et comment distraire l'esprit public par une phraséologie dépourvue de sens ?

63. - LES PARADES ORATOIRES DES JUDÉO-MAÇONS

De tout temps, les nations, comme les individus, ont pris les mots pour des actes. Satisfaits de ce qu'ils entendent, ils remarquent rarement si la promesse a vraiment été tenue. C'est pourquoi, dans le seul but de parader, nous organiserons des institutions dont les membres, par des discours éloquentes, prouveront et glorifieront leur contribution au « Progrès ».

Nous nous donnerons une attitude libérale vis-à-vis de tous les partis et de toutes les tendances, et nous la communiquerons à tous nos orateurs. Ces orateurs seront si loquaces qu'ils fatigueront le peuple de leurs discours, à ce point qu'ils lui rendront tout genre d'éloquence insupportable.

64. - CORRUPTION DE L'OPINION PUBLIQUE

Pour s'assurer l'opinion publique, il faut, tout d'abord, l'embrouiller complètement en lui faisant entendre de tous côtés et de toutes manières des opinions contradictoires, jusqu'à ce que les Gentils soient perdus dans leur labyrinthe. Ils comprendront alors que le meilleur parti à prendre est de n'avoir aucune opinion en matière politique ; matière qui n'a pas été comprise du public, mais qui doit être exclusivement réservée à ceux qui dirigent les affaires. Ceci est le premier secret.

Le second secret, nécessaire au succès de notre gouvernement, consiste à multiplier à un tel degré les fautes, les habitudes, les passions et les lois conventionnelles du pays que personne ne soit plus capable de penser clairement dans ce chaos ; les hommes cesseront ainsi de se comprendre les uns les autres.

Cette politique nous aidera également à semer des dissensions parmi tous les partis, à dissoudre toutes les puissantes collectivités et à décourager toute initiative individuelle pouvant gêner nos projets.

65. - DESTRUCTION DE L'INITIATIVE PERSONNELLE

Il n'est rien de plus dangereux que l'initiative personnelle : s'il y avait un cerveau par derrière, elle pourrait nous faire plus de mal que les millions d'individus que nous avons mis aux prises.

Il nous faut diriger l'éducation des sociétés chrétiennes, de telle façon que, chaque fois que l'initiative est requise pour une entreprise, elles s'avouent désespérément vaincues. La tension produite par la liberté d'action perd de sa force dès qu'elle se heurte à la liberté d'autrui ; de là, les chocs moraux, les déceptions et les échecs.

66. - LE SUPERGOUVERNEMENT JUIF

Par tous ces moyens nous opprimerons tant les Chrétiens qu'ils seront contraints de nous demander de les gouverner internationalement. Dès que nous aurons atteint une telle position, nous pourrions aussitôt absorber toutes les puissances gouvernementales du monde entier et former un supergouvernement universel. Nous remplacerons les gouvernements existants par un monstre que nous appellerons l'administration du Supergouvernement. Ses mains s'étendront au loin comme de longues tenailles et il aura à sa disposition une organisation telle qu'il ne pourra manquer de soumettre toutes les nations.

SIXIÈME SÉANCE

67. - ABSORPTION DES FORTUNES PAR LE MONOPOLE JUIF

Bientôt nous nous mettrons à organiser de grands monopoles, - réservoirs de richesses colossales dans lesquels entreront précisément les grosses fortunes des Gentils, en sorte qu'elles sombreront ensemble, avec le crédit de leur gouvernement, le lendemain de la crise politique.

Que les économistes présents parmi vous aujourd'hui mesurent seulement l'importance de ce dessein.

Nous devons employer toute espèce de moyens possibles pour développer la popularité de notre Supergouvernement le présentant comme le protecteur et le rémunérateur de tous ceux qui, volontairement, se soumettent à nous.

68. - RUINER LA FORTUNE TERRIENNE DE L'ARISTOCRATIE PAR LES IMPÔTS

L'aristocratie des Gentils, comme puissance politique, n'est plus. Il est donc inutile de nous en occuper désormais à ce point de vue ; mais, comme propriétaires fonciers, les aristocrates sont encore dangereux pour nous, parce que leur indépendance est assurée par leurs ressources. Il nous est donc indispensable de dépouiller à tout prix l'aristocratie de ses terres. Pour arriver à ce but, la meilleure méthode est d'élever les impôts et les taxes. Cette méthode maintiendra les revenus des biens fonciers au minimum. Les aristocrates Gentils qui, par les goûts dont ils ont hérité, sont incapables de se contenter de peu, seront bientôt ruinés.

69. - COMMERCE - INDUSTRIE - COUPS DE BOURSE - SPÉCULATION

Il faut qu'en même temps nous protégeons le plus possible le commerce et l'industrie, et tout particulièrement la spéculation, dont le principal rôle est de servir de contrepoids à l'industrie.

Sans la spéculation, l'industrie accroîtrait les capitaux privés et tendrait à relever l'agriculture en affranchissant la terre de dettes et d'hypothèques avancées par les banques agricoles. Il est essentiel que l'industrie draine toutes les richesses de la terre et que la spéculation verse entre nos mains ces mêmes richesses ainsi captées. Par ce moyen, tous les Gentils seront jetés dans les rangs du prolétariat. Alors, les Gentils se courberont devant nous pour obtenir le droit d'exister.

70. - DÉVELOPPER LE LUXE

Afin de ruiner l'industrie des Gentils et d'activer la spéculation, nous encouragerons l'amour du luxe effréné que nous avons déjà développé.

71. - AUGMENTATION DES SALAIRES ET ENCHÉRISSEMENT DES DENRÉES

Nous augmenterons les salaires, ce qui ne soulagera pas les ouvriers, car, en même temps, nous élèverons le prix des objets de première nécessité, sous prétexte de mauvaises récoltes.

72. - L'ANARCHIE PAR L'ALCOOLISME

Nous voulons aussi miner la production dans sa base en semant des germes d'anarchie parmi les ouvriers et en flattant leur goût pour l'alcool. Nous emploierons, en même temps, tous les moyens possibles pour chasser de la terre toute l'intelligence des Gentils.

73. - TROMPER LES OUVRIERS PAR NOS DOCTRINES ÉCONOMIQUES

Pour que les Gentils ne se rendent pas prématurément compte de la véritable situation des affaires, nous la dissimulons sous un désir apparent d'aider les classes ouvrières dans la solution des grands problèmes économiques, dont nos théories économiques facilitent la propagande de toutes les manières possibles.

SEPTIÈME SÉANCE

74. - LE BUT DES GRANDS ARMEMENTS

L'intensification du service militaire et l'augmentation des forces de police sont essentielles à la réalisation des plans ci-dessus mentionnés. Il faut que nous arrangions les choses de façon qu'en dehors de nous il n'y ait dans tous les pays qu'un immense prolétariat dont tous les individus seront autant de soldats et d'agents de police dévoués à notre cause.

75. - FERMENTATION, LUTTES, INIMITIÉS DANS LE MONDE ENTIER

Dans toute l'Europe, et avec l'aide de l'Europe, sur les autres continents, nous devons exciter la sédition, les dissensions et l'hostilité mutuelle. Il y a à cela double avantage : d'abord nous commandons par ces moyens le respect de tous les pays qui savent bien que nous avons le pouvoir de créer les soulèvements à volonté ou de restaurer l'ordre. Tous les pays sont accoutumés à recourir à nous quand la répression devient nécessaire. En second lieu, nous embrouillerons, par des intrigues, tous les fils ourdis par nous dans les ministères de tous les gouvernements, non seulement au moyen de notre politique, mais par des conventions commerciales et des obligations financières.

Pour atteindre ces fins, il nous faudra recourir à beaucoup de ruse et d'artifice pendant les négociations et les débats ; mais dans ce qui s'appelle le « langage officiel », nous semblerons adopter la tactique opposée et paraîtrons honnêtes et conciliants. Ainsi, les gouvernements des Gentils, à qui nous avons appris à ne regarder que le côté brillant des affaires, telles que nous les leur présentons, nous considéreront même comme les bienfaiteurs et les sauveurs de l'humanité.

76. - DOMPTER LES GENTILS PAR DES GUERRES PARTICULIÈRES ET PAR LA GUERRE MONDIALE

Nous devons être à même de répondre à toute opposition par une déclaration de guerre du pays voisin de l'État qui ose se mettre en travers de notre route ; mais si ces voisins, à leur tour, devaient se décider à s'unir contre nous, il faudrait leur répondre en déchaînant une guerre mondiale.

77. - L'ART DU SECRET POLITIQUE ET JUDÉO-MAÇONNIQUE

En politique, le succès capital consiste dans le degré de secret qu'on a su garder pour y atteindre. Les actes d'un diplomate ne doivent pas correspondre à ses paroles.

78. - LA PRESSE, L'OPINION PUBLIQUE ET NOTRE SUCCÈS

Pour favoriser notre plan mondial, qui est près d'aboutir à ses fins désirées, il nous faut influencer les gouvernements des Gentils par ce que l'on nomme l'opinion publique, prédisposée par nous au moyen de la plus grande de toutes les puissances. La presse, qui, à part quelques insignifiantes exceptions, auxquelles il ne vaut pas la peine de s'arrêter, est tout entière entre nos mains.

Bref, afin de démontrer que tous les gouvernements des Gentils d'Europe nous sont asservis, nous manifesterons notre pouvoir à l'un d'eux, au moyen de crimes, de violences, c'est-à-dire par un règne de terreur, et, au cas où ils se révolteraient tous contre nous, nous répondrions avec les fusils américains, chinois ou japonais.

HUITIÈME SEANCE

79. - LE MAQUIS DE LA PROCÉDURE

Nous devons nous assurer tous les moyens dont nos ennemis pourraient se servir contre nous. Nous aurons recours aux expressions les plus obscures et les plus compliquées du dictionnaire de la loi, afin de nous justifier dans le cas où nous serions obligés de prendre des décisions qui pourraient sembler trop hardies ou injustes. Car il sera important d'exprimer de telles décisions d'une manière si énergique, qu'aux yeux du peuple elles puissent paraître de nature excessivement morale, équitable et juste.

80. - LES AUXILIAIRES DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Notre gouvernement devra s'entourer de toutes les puissances de la civilisation au sein de laquelle il aura à agir. Il attirera à lui les publicistes, les avocats, les praticiens, les administrateurs, les diplomates, et, enfin, tous ceux que nous aurons formés dans nos écoles spéciales modernistes.

81. - NOS ECOLES SPÉCIALES ET LEUR BUT

Ces gens connaîtront les secrets de la vie sociale, ils seront maîtres de toutes les langues rassemblées dans le vocabulaire politique ; ils connaîtront à fond le côté intérieur de la nature humaine avec toutes ses cordes les plus sensibles, sur lesquelles ils auront à jouer. Ces cordes constituent le cerveau des Gentils, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités, leurs tendances et leurs vices, les particularités des castes et des classes. Il va sans dire que ces sages conseillers de notre puissance auxquels je fais allusion, ne seront pas choisis parmi les Gentils qui ont coutume de poursuivre leur travail administratif sans garder en vue les résultats qu'ils doivent obtenir et sans savoir pour quelle fin ces résultats sont requis. Les administrateurs des Gentils signent des papiers qu'ils ne lisent pas et servent pour l'amour de l'argent ou par ambition.

82. - ECONOMISTES ET MILLIONNAIRES

Nous entourerons notre gouvernement de toute une armée d'économistes. C'est la raison pour laquelle la science de l'économie est le principal sujet enseigné aux Juifs. Nous aurons autour de nous des milliers de banquiers, de négociants et, ce qui est plus important encore, de millionnaires, parce qu'en réalité l'argent décidera de tout.

83. - CONFIER LES POSTES IMPORTANTS À DES GENS TARÉS

Cependant, tant qu'il ne sera pas sûr de remplir les postes de gouvernement par nos frères juifs, nous confierons ces postes importants à des gens dont les antécédents et la réputation sont si mauvais, qu'ils forment un abîme entre eux et la nation, et à des hommes tels, qu'au cas où ils enfreindraient nos ordres, ils pourraient s'attendre à être jugés et emprisonnés. Et tout ceci dans le but de les obliger à défendre nos intérêts jusqu'à leur dernier souffle.

NEUVIÈME SÉANCE

84. - L'APPLICATION DE NOS PRINCIPES À LA RÉÉDUCATION DES PEUPLES

En appliquant nos principes, faites surtout attention au caractère de la nation particulière au sein de laquelle vous vivez et devez travailler. Il ne faut pas vous attendre à réussir en appliquant partout nos doctrines, jusqu'à ce que la nation en question ait été rééduquée par nos principes ; mais, en procédant avec précaution dans leur application, vous découvrirez qu'avant dix ans le caractère le plus obstiné aura changé, et nous aurons ajouté une nation de plus à celles qui nous ont déjà fait leur soumission.

85. - DESTRUCTION DES POUVOIRS RÉGNANTS

A la formule libérale de notre devise maçonnique : «Liberté, Egalité, Fraternité», nous substituerons non pas les mots de notre devise, mais des mots exprimant simplement une idée, et nous dirons : «Le droit de la Liberté, le devoir de l'Egalité et l'idée de Fraternité», tenant ainsi le taureau par les cornes. En fait, nous avons déjà détruit tous les pouvoirs régnants, excepté le nôtre ; mais, en théorie, ils existent encore.

86. - L'ANTISÉMITISME

Actuellement, si quelques gouvernements se rendent répréhensibles à notre égard, ce n'est que pure formalité, et tout se passe avec notre connaissance et notre plein consentement, car nous avons besoin de leurs débordements antisémites pour maintenir dans l'ordre nos frères inférieurs. Je ne m'étendrai pas sur ce point qui a déjà fait le sujet de nombreuses discussions.

87. - LE DESPOTISME DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Somme toute, nous ne rencontrerons aucune opposition. Notre gouvernement est dans une situation si extraordinairement forte devant la loi que nous pouvons presque le définir par l'énergique expression de dictature. Je peux honnêtement dire que, pour le temps présent, nous sommes des législateurs ; nous tenons des assises et infligeons des peines : nous mettons à mort ou faisons grâce ; nous sommes, pour ainsi dire, le commandant en chef chevauchant à la tête de toutes les armées. Nous gouvernons par la force puissante parce que les restes d'un parti, puissant jadis, sont entre nos mains ; ce parti nous est aujourd'hui assujéti. Nous avons des ambitions illimitées, une convoitise dévorante, une vengeance impitoyable et une haine intense.

88. - La Terreur

Nous sommes la source d'une terreur s'étendant au loin.

89. - LES SERVITEURS DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Nous avons à notre service des gens de toute opinion et de tous les partis : des hommes désireux de rétablir les monarchies, des socialistes, des communistes et des partisans de toutes sortes d'utopies. Nous les avons tous mis sous le harnais ; chacun, à sa manière, mine le reste du pouvoir et essaye de détruire les lois existantes. Par ce procédé, tous les gouvernements sont torturés ; ils hurlent pour réclamer le repos ; et, pour l'amour de la paix, ils sont prêts à tous les sacrifices. Mais nous ne leur laisserons aucune paix jusqu'à ce qu'ils aient reconnu notre Supergouvernement international.

Le peuple réclama, en gémissant, la solution indispensable des problèmes sociaux par des moyens internationaux. Les dissensions de partis mirent ceux-ci entre nos mains, parce que, pour conduire l'opposition, il faut de l'argent, et l'argent est sous notre contrôle

90. - CONFLIT ENTRE LE POUVOIR ET LE PEUPLE

Nous avons redouté l'alliance de la puissance souveraine et expérimentée du Gentil avec la puissance aveugle de la foule, mais nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour supprimer la possibilité d'une telle éventualité. Entre ces deux puissances, nous avons élevé un mur, sous la forme de la terreur qu'elles éprouvent l'une pour l'autre. Ainsi la puissance aveugle de la populace reste pour nous un appui. Nous seuls serons ses chefs et la guiderons vers notre but.

91. - NOS LIENS AVEC LE PEUPLE

Afin que la main de l'aveugle ne puisse se libérer de notre étreinte, nous devons être en contact permanent avec les masses, sinon personnellement, du moins par l'intermédiaire de nos frères les plus fidèles. Lorsque nous serons devenus un pouvoir reconnu, nous nous adresserons personnellement au peuple, sur les places publiques, et nous ferons son éducation politique dans le sens qui nous conviendra.

Comment pourrions-nous contrôler ce qui est enseigné au peuple dans les écoles de campagne ? En tout cas, il est certain que ce qui est dit par le délégué du gouvernement, ou par le souverain lui-même, ne peut manquer d'être connu de toute la nation, la voix du peuple le répandant aussitôt.

92. - L'ORGANISME LIBÉRAL

Afin de ne pas détruire prématurément les institutions des Gentils, nous les avons touchées de notre main expérimentée, et nous avons saisi l'extrémité des ressorts de leur mécanisme. Ceux-ci fonctionnaient autrefois suivant un ordre sévère, mais juste ; nous avons substitué un organisme libéral dérégulé. Nous avons mis la main sur la juridiction, sur les manœuvres électorales, sur la direction de la presse, sur le développement de la liberté individuelle, et, ce qui est plus important encore, sur l'éducation, principal appui de l'existence libre.

93. - CORRUPTION DES GOÏM ET DE LEURS LOIS

Nous avons abêti et corrompu la génération actuelle des Gentils en lui enseignant des principes et des théories que nous savions entièrement faux, mais que nous lui avons nous-mêmes inculqués. Sans amender, en réalité, les lois déjà en vigueur, mais simplement en les contournant et en les interprétant ainsi que ne l'avaient pas prévu ceux qui les ont conçues, nous avons obtenu un résultat extraordinairement utile.

94. - L'INTERPRÉTATION DES LOIS

On put, tout d'abord, constater ces résultats dans le fait que notre interprétation cacha le sens réel des lois, et les rendit, par suite, si inintelligibles qu'il fut impossible au gouvernement de démêler un Code aussi confus.

De là est sortie la théorie de ne pas s'attacher à la lettre de la loi, mais de juger d'après sa conscience.

95. - DESTRUCTION DES VILLES PAR LES VOIES SOUTERRAINES

On nous objectera que les nations pourraient prendre les armes contre nous si nos plans étaient prématurément découverts ; mais, en vue de cette possibilité, nous pouvons nous reposer sur la mise en action d'une force si formidable qu'elle ferait frémir les hommes les plus braves. D'ici là, des chemins de fer métropolitains et des passages souterrains seront construits dans toutes les villes. De ces lieux souterrains, nous ferons sauter toutes les cités du monde, avec leurs institutions et leurs documents.

DIXIEME SEANCE

96. - LES APPARENCES ET LA POLITIQUE JUIVE

Aujourd'hui, je commencerai par répéter ce qui a été dit précédemment, et je vous prie tous de vous souvenir qu'en politique les gouvernements et les nations sont satisfaits par le côté apparent de toute chose. Et comment auraient-ils le temps d'en examiner le côté intérieur, alors que leurs représentants ne songent qu'aux plaisirs ?

Il est de la plus haute importance pour notre politique de ne pas perdre de vue le détail ci-dessus mentionné qui nous sera d'un grand secours lorsque nous discuterons des questions telles que la répartition des pouvoirs, la liberté de la parole, la liberté de la presse et de la religion, le droit d'association, l'égalité devant la loi, l'inviolabilité de la propriété et du domicile, la question de l'impôt (l'idée d'un impôt secret) et la force rétroactive des lois. Toutes les questions analogues sont d'une nature telle qu'il ne serait pas prudent de les discuter ouvertement devant le peuple ; cependant au cas où il deviendrait nécessaire d'en parler à la foule, il ne faut pas les énumérer, mais faire, sans entrer dans le détail, des exposés concernant les principes de droit moderne, comme étant reconnus par nous.

L'importance des réticences réside dans le fait qu'un principe non ouvertement proclamé nous laisse la liberté d'action, tandis que ce même principe, une fois déclaré, peut être considéré comme établi.

97. - LE SUCCÈS S'IMPOSE TOUJOURS

La nation tient en grand respect la puissance d'un génie politique ; elle supporte ses actes les plus hardis et les commente ainsi : «Quelle escroquerie, mais qu'elle a été bien faite, et avec quel courage !»

Nous comptons, en attirant toutes les nations, travailler à construire les fondations d'un nouvel édifice dont nous avons fait les plans. Pour cela, il nous faut acquérir le concours d'agents hardis et audacieux, capables de surmonter tous les obstacles qui entraveraient notre marche.

98. - LE SUCCÈS JUIF PAR LE MENSONGE ET LE VOTE DU PEUPLE

Quand nous ferons notre «coup d'État,» nous dirons au peuple : «Tout a très mal marché jusqu'ici, vous avez tous souffert ; nous détruisons, maintenant, la cause de vos souffrances, à savoir : les patries ; les frontières et les valeurs financières nationales. Certes, vous serez libres de nous condamner, mais votre jugement sera-t-il juste, si vous le prononcez sans avoir expérimenté ce que nous pouvons faire pour votre bien ?»

Alors, dans un élan d'espoir et d'exultation, ils nous porteront en triomphe sur leurs épaules. La puissance du vote - dont nous avons investi les membres les plus insignifiants de l'humanité en organisant des réunions et des conventions réglées d'avance - jouera alors son dernier rôle, cette puissance, au moyen de laquelle «nous sommes montés sur le trône» s'acquittera de sa dernière dette envers nous en témoignant de son anxiété de voir le résultat de notre proposition avant de prononcer son jugement.

99. - LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Pour obtenir la majorité absolue, il faudra que nous amenions tout le monde à voter, sans distinction de classes. On n'obtiendrait pas cette majorité par les seules classes instruites ou par une société divisée en castes.

100. - PUISSANCE JUIVE DÉTRUISANT LA FAMILLE SOUS LE DESPOTISME

Après avoir ainsi rempli l'esprit de l'homme de sa propre importance, nous détruirons la vie de famille des Gentils et son influence éducatrice ; nous empêcherons les hommes de valeur de percer, et, sous notre direction, la populace les tiendra sous le joug et ne leur permettra pas même d'exposer leurs plans.

La foule a l'habitude de nous écouter, nous qui payons son attention et son obéissance. Nous créerons, par ces moyens, une force si aveugle qu'elle ne sera jamais capable de prendre aucune décision sans l'avis de nos agents, placés par nous pour la guider.

La foule se soumettra donc à ce système, parce qu'elle saura que ses gages, ses gains et tous autres bénéfices lui viendront par ces guides.

101. - UNITÉ DE CONCEPTION ET DE COMMANDEMENT

Le système de gouvernement doit être l'œuvre d'une seule tête, parce qu'il serait impossible de le consolider s'il était l'œuvre combinée de nombreuses intelligences. C'est pourquoi, il ne nous est permis de connaître que le plan d'action, mais nous ne devons, en aucune façon, le discuter, sous peine d'en détruire l'efficacité, les fonctions de ses différentes parties et le sens pratique de chacun de ses points. Si de tels plans étaient mis en discussion et altérés par des passages répétés au scrutin de vote, ils seraient déformés par suite des conceptions erronées des électeurs qui n'auraient pas approfondi leur signification. Il est donc nécessaire que nos plans soient décisifs et logiquement conçus. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas lancer à la foule, ni même à une petite coterie, pour qu'elle soit mise en pièces, la grande œuvre de notre chef. Ces plans ne bouleverseront pas pour l'instant les institutions existantes. Ils ne changeront que leurs théorie économique, et, partant, toute la marche de leurs procédures qui suivront alors inévitablement le chemin prescrit par nos plans.

102. - MINER LES INSTITUTIONS DES ETATS DES GOÏM

Les mêmes institutions existent dans tous les pays ; leurs noms seuls diffèrent : les Chambres, les Ministères, le Sénat, un Conseil privé, des Départements législatif et administratif.

Je n'ai pas à vous expliquer le mécanisme qui relie ces diverses institutions, il vous est déjà bien connu. Retenez seulement que chacune des institutions susnommées correspond à quelque fonction importante du gouvernement. (J'applique le mot «importante» non pas aux institutions, mais à leurs fonctions).

Toutes ces institutions se sont partagé toutes les fonctions du gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir administratif, le

pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Et leurs fonctions sont devenues semblables à celles des différents organes du corps humain.

Si nous portons atteinte à quelque partie que ce soit de la machine gouvernementale, l'Etat tombera malade, comme le ferait un corps humain, et il mourra.

103. - LE POISON DU LIBÉRALISME

Lorsque nous eûmes injecté le poison du libéralisme dans l'organisation de l'Etat, sa complexion politique changea ; les Etats furent infectés d'une maladie mortelle : la décomposition du sang. Il ne reste plus qu'à attendre la fin de leur agonie

104. - ETATS CONSTITUTIONNELS - LUTTE DES PARTIS - DÉMAGOGIE - PRÉSIDENTS CRÉATURES DES JUIFS

Le libéralisme donna naissance aux gouvernements constitutionnels qui prirent la place de l'autocratie, - la seule forme de gouvernement saine pour les Gentils. - Toute Constitution, comme vous le savez par vous-mêmes, n'est autre chose qu'une école de dissensions, de mauvaise entente, de querelle et d'agitations inutiles de partis ; en résumé, c'est l'école de tout ce qui affaiblit la force du gouvernement. La tribune comme la presse, tendirent à rendre les gouvernants inactifs et faibles, et, par conséquent, inutiles et superflus ; c'est pourquoi ils furent déposés dans bien des pays.

L'institution d'une ère républicaine devint alors possible, et nous remplaçâmes le souverain par sa caricature en la personne d'un président tiré par nous de la foule et choisi parmi nos créatures et nos esclaves.

C'est de cette manière que nous avons posé la mine sous les Gentils, ou, mieux, sous les nations des Gentils.

105. - RESPONSABILITÉ DES PRÉSIDENTS

Dans un avenir prochain, nous rendrons le Président responsable.

Nous appliquerons hardiment alors, et sans scrupule, les plans dont notre «dummy» (celui qui fait «le mort» au whist) sera responsable. Que nous importe si les rangs des coureurs de places s'éclaircissent, s'il s'élève des troubles parce qu'on ne peut trouver de Président, troubles qui finiront par désorganiser le pays

106. - PRÉSIDENTS TARÉS - LES CHAMBRES - LA LOI MARTIALE

Pour arriver à de tels résultats, nous prendrons nos mesures, afin qu'on nomme des Présidents ayant à leur passif un scandale comme le «Panama», ou quelque autre affaire louche du même genre. Un Président de cet acabit sera le fidèle exécuteur de nos plans, parce qu'il craindra d'être découvert, et sera dominé par cette peur qui s'empare toujours d'un homme parvenu au pouvoir et qui désire vivement conserver les privilèges et les honneurs que lui confère sa haute charge. La Maison des Représentants élira, protégera et masquera le Président ; mais nous retirerons à cette Chambre son pouvoir d'introduire et de modifier les lois.

Nous donnerons ce pouvoir au Président responsable, qui sera comme une marionnette entre nos mains. Le pouvoir du Président deviendra, en pareil cas, une cible exposée à toutes sortes d'attaques, mais nous lui donnerons un moyen de défense dans son droit d'appel au peuple par-dessus la tête des députés de la nation, c'est-à-dire qu'il en appellera directement au peuple composé de nos esclaves aveugles, la majorité de la populace.

De plus, nous conférerons au Président le pouvoir de proclamer la loi martiale. Nous expliquerons cette prérogative par le fait que le Président, étant le chef de l'armée, doit la tenir sous son autorité pour protéger la nouvelle Constitution républicaine ; il doit sa protection à cette Constitution dont il est le représentant responsable

107. - LA JUDÉO-MAÇONNERIE LÉGISLATIVE

Il est clair que, dans de telles conditions, la clef de la situation intérieure sera entre nos mains, et nul autre que nous ne contrôlera la législation.

108. - LA NOUVELLE CONSTITUTION DÉMOCRATIQUE

De plus, quand nous instaurerons la nouvelle Constitution républicaine, sous prétexte de secret d'État, nous priverons la Chambre de son droit de discuter l'opportunité des mesures prises par le Gouvernement. Par cette nouvelle Constitution, nous réduirons également au minimum le nombre des représentants de la nation, diminuant ainsi du même coup, d'un nombre équivalent, les passions politiques, et la passion de la politique. Si, en dépit de tout, ils se montraient récalcitrants, nous supprimerions les derniers représentants en faisant appel à la nation. Le Président aura la prérogative de nommer le président et le vice-président de la Chambre des députés et du Sénat. Nous substituerons aux sessions permanentes des Parlements des sessions de quelques mois seulement. En outre, le Président, comme chef du pouvoir exécutif, aura le droit de convoquer et de dissoudre le Parlement, et, en cas de dissolution, de différer la convocation d'un nouveau Parlement. Mais, afin que le Président ne soit pas tenu pour responsable des conséquences de ces actes, à proprement parler illégaux, avant que nos plans soient parvenus à maturité, nous convaincrons les ministres et les autres hauts personnages officiels qui entourent le Président, de dénaturer ses ordres en lançant des instructions à leur guise, ce qui les obligera à assumer une responsabilité qui incombait au Président. Nous recommanderions, tout particulièrement, de confier cette fonction au Sénat, au Conseil d'État ou au Conseil des Ministres, mais non à des individus. Sous notre direction, le Président interprétera les lois qui pourraient être comprises de plusieurs manières.

De plus, il annulera les lois au cas où cela nous paraîtrait opportun. Il aura également le droit de proposer de nouvelles lois temporaires et même des modifications dans l'œuvre constitutionnelle du Gouvernement, invoquant pour cela les exigences de la prospérité du pays

109. - PRÉPARATION À L'AUTOCRATIE JUIVE

De telles mesures nous permettront de retirer graduellement tous les droits et toutes les concessions que nous aurions pu être tout d'abord contraints d'accorder en nous arroyant le pouvoir. Nous aurons été obligés de les introduire dans la Constitution des gouvernements pour dissimuler l'abolition progressive de tous les droits constitutionnels, lorsque l'heure viendra de substituer notre autocratie à tous les gouvernements existants.

110. - PROCLAMATION DU SOUVERAIN UNIVERSEL JUIF

Il est possible que notre autocrate soit reconnu avant l'abolition de Constitutions, autrement dit, la reconnaissance de notre gouvernement partira du moment où le peuple, déchiré par les discordes, et souffrant de la faillite de ses dirigeants (faillite préparée par nous), vociférera : «Déposez-les, et donnez-nous un chef mondial qui puisse nous unir et détruire toutes les causes de dissension, c'est-à-dire les frontières, les nationalités, les religions, les dettes d'État, etc., un chef qui puisse nous donner la paix et le repos que nous ne pouvons trouver sous le gouvernement de nos souverains et de nos représentants».

111. - INOCULATION DE MALADIES CONTAGIEUSES ET AUTRES FLÉAUX PAR LES LOGES

Mais vous le savez parfaitement bien vous-mêmes, pour que la multitude en arrive à hurler cette requête, il faut que dans tous les pays on trouble continuellement les relations qui existent entre le peuple et les gouvernements, les hostilités, les guerres, les haines, et même le martyre de la faim et du besoin, des maladies inoculées, et cela à un tel degré que les Gentils ne voient d'autre issue à leurs malheurs qu'un appel à notre argent et à notre complète souveraineté.

Mais si nous donnons à la nation le temps de se ressaisir, il est peu probable que pareille opportunité se représente.

ONZIÈME SEANCE

112. - LES BASES DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

Le Conseil d'Etat sanctionnera la puissance du souverain. En tant que corps législatif officiel, il sera, pour ainsi dire, un Comité destiné à lancer les ordres des gouvernants.

Voici donc un programme de la Constitution nouvelle que nous préparons au monde. Nous ferons les lois, définirons les droits constitutionnels et administratifs : 1° au moyen d'édits de la Chambre législative, proposés par le Président ; 2° au moyen d'ordres généraux et d'ordres du Sénat et du Consul d'État, et au moyen des décisions du Cabinet, et, 3°, lorsque le moment opportun se présentera, au moyen d'un coup d'État.

113. - MOYENS ET DÉTAILS DE NOTRE RÉVOLUTION

Ayant ainsi déterminé les grands traits de notre plan d'action, nous allons discuter les détails qui peuvent nous être nécessaires pour accomplir la révolution dans tous les rouages de la machine de l'Etat, suivant le sens que j'ai déjà indiqué. Par ces détails, j'entends la liberté de religion, l'élection des représentants du peuple, et bien d'autres droits qui auront à disparaître de la vie courante des hommes. S'ils ne disparaissent pas tous entièrement, ils devront être radicalement transformés dès le lendemain du jour où sera proclamée la Constitution nouvelle. Ce serait seulement à ce moment précis qu'il n'y aurait plus aucun danger pour nous à faire connaître toutes les innovations, et cela pour la raison suivante : tout changement apparent, en un autre temps, pourrait être dangereux, parce que s'il était introduit par la force, et mis en vigueur strictement et sans discernement, il tendrait à exaspérer le peuple qui redouterait de nouveaux changements dans des conditions semblables. D'autre part, si ces changements devaient nous obliger à accorder plus de concessions encore, le peuple dirait que nous reconnaissons nos erreurs, et cela pourrait ternir la gloire de l'infailibilité du nouveau pouvoir. Il pourrait également dire que nous avons été effrayés et contraints de céder. Et si tel était le cas, le monde ne nous remercierait jamais, parce qu'il considère comme son droit d'obtenir toujours des concessions. Si l'une ou l'autre de ces impressions agissait sur l'esprit du public, ce serait un immense danger pour le prestige de la Constitution nouvelle.

Il est essentiel pour nous que, dès cette proclamation, tandis que le peuple souffrira encore du brusque changement et sera dans un état de terreur et d'indécision, il se rende compte que nous sommes si puissants, si invulnérables, si pleins de force, qu'en aucun cas nous ne prendrons ses intérêts en considération. Nous tiendrons à ce qu'il soit convaincu que non seulement nous ignorons ses opinions et ses désirs, mais que nous serons prêts à tout moment et en tous lieux à réprimer énergiquement toute manifestation ou toute velléité d'opposition. Nous ferons entendre au peuple que nous avons pris tout ce que nous désirions et que nous ne lui permettrons jamais de partager le pouvoir avec nous. Alors, la crainte lui fermera les yeux, et il attendra patiemment la suite des événements.

114. - GENTILS TRAITÉS EN TROUPEAU DE MOUTONS

Les Gentils sont comme un troupeau de moutons, - nous sommes les loups. Et savez-vous ce que font les moutons lorsque les loups pénètrent dans la bergerie ? Ils ferment les yeux. Nous les amènerons à faire de même, car nous leur promettrons de leur rendre toutes leurs libertés, après avoir asservi tous les ennemis du monde et obtenu la soumission de tous les partis. J'ai à peine besoin de vous dire combien de temps ils auront à attendre le retour de leurs libertés.

115. - LE MENSONGE APPARENT QUI CACHE LES LOGES

Pour quelle raison avons-nous été conduits à imaginer notre politique et à l'implanter chez les Gentils ? Nous la leur avons inculquée sans leur en laisser comprendre le sens intime. Qu'est-ce qui nous a poussés à adopter une telle ligne de conduite, sinon ce fait que, race disséminée, nous ne pouvions atteindre notre objet par des moyens directs, mais seulement par des moyens détournés ? Telle fut la cause réelle de notre organisation de la Maçonnerie, dont ces pour-cieux de Gentils n'ont pas approfondi le sens, ni même soupçonné le but. Ils sont attirés par nous dans la multitude de

nos Loges, qui paraissent être uniquement maçonniques pour jeter de la poudre aux yeux de leurs camarades

Par la miséricorde de Dieu, son peuple élu fut dispersé, et cette dispersion, qui parut au monde comme notre faiblesse, constitue toute notre puissance, laquelle nous a conduits au seuil de la souveraineté universelle.

Il nous reste peu de chose à ajouter à ces fondations pour atteindre notre but.

DOUZIEME SEANCE

116. - LA LIBERTÉ D'APRÈS LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Le mot liberté, qui peut être interprété de diverses manières, nous le définirons ainsi : «La Liberté est le droit de faire ce qui est permis par la loi». Une telle définition nous sera utile en ce sens qu'elle nous réserve de déterminer où il y aura et où il n'y aura pas de liberté, pour la simple raison que la loi permettra seulement ce qui peut satisfaire nos désirs.

117. - LA PRESSE SOUS LE POUVOIR JUDÉO-MAÇONNIQUE

Envers la Presse, nous nous conduirons de la manière suivante : - Quel est actuellement le rôle joué par la Presse ? Elle sert à déchaîner sur les peuples les plus violentes passions, ou, quelquefois, des luttes égoïstes de partis qui peuvent être nécessaires à nos desseins. Elle est souvent creuse, injuste, fausse, et la plupart ne comprennent en rien ses intentions véritables. Nous la mettrons sous le joug et la conduirons avec des rênes solides ; nous devons également nous assurer le contrôle de toutes les firmes de publications. Il ne serait d'aucune utilité pour nous de contrôler les journaux, si nous restions exposés aux attaques des brochures et des livres. Nous ferons du produit de la publicité, actuellement si coûteuse, une ressource avantageuse pour notre gouvernement, en introduisant un droit de timbre spécial et en contraignant les éditeurs et les imprimeurs à nous verser une caution afin de garantir notre gouvernement contre toute espèce d'attaques de la part de la Presse. En cas d'attaque, nous répondrions de tous côtés par des amendes. Ces mesures, timbres, cautions, amendes seront une importante source de revenus pour le Gouvernement. Certainement, des organes de partis ne regarderont pas à payer de fortes amendes, mais après une seconde attaque sérieuse contre nous, nous les supprimerons totalement. Nul ne pourra impunément toucher au prestige de notre infaillibilité politique. Pour interdire une publication, nous trouverons le prétexte suivant : - la publication qui vient d'être supprimée excitait, dirons-nous, l'opinion publique, sans aucune raison ou aucun fondement. Je vous prie de bien remarquer que, parmi les publications agressives, se trouveront celles qui auront été créées par nous dans ce dessein ; mais ces dernières n'attaqueront notre politique que sur les points où nous nous serons proposé un changement.

118. - CENSURE DES JOURNAUX, DES REVUES, DES LIVRES, DES ORGANES D'INFORMATION

Aucune information n'atteindra la société sans passer par notre contrôle. Ceci est déjà pour nous un point acquis par le fait que toutes les nouvelles sont reçues de toutes les parties du monde par un petit nombre d'agences qui les centralisent. Lorsque nous serons arrivés au pouvoir, ces agences nous appartiendront entièrement et ne publieront que les nouvelles qu'il nous plaira de laisser paraître.

Si, dans les conditions actuelles, nous avons réussi à obtenir, sur la société des Gentils, un contrôle tel qu'elle n'entrevoie les affaires du monde qu'à travers des lunettes colorées que nous lui avons mises devant les yeux ; si, dès maintenant, aucune barrière ne peut nous empêcher de pénétrer les secrets d'Etat, ainsi que les nomme la stupidité des Gentils, quelle ne sera pas notre situation, lorsque nous serons officiellement reconnus comme les dirigeants du monde, dans la personne de notre Empereur mondial ?

Revenons à l'avenir de la Presse. Celui qui voudra devenir éditeur, libraire ou imprimeur, devra obtenir un certificat et une licence qui, en cas de désobéissance, lui seraient retirés. Les canaux par lesquels la pensée humaine trouve son expression seront mis entre les mains de notre Gouvernement, qui les utilisera comme organe éducateur et qui empêchera ainsi le public d'être dérouté par le «progrès» idéalisateur et par le libéralisme.

119. - LE PROGRÈS D'APRÈS LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Qui d'entre nous ne sait que cet insigne bienfait mène tout droit à l'utopie d'où naquirent l'anarchie et la haine de l'autorité ? Et cela pour la simple raison que le «progrès», ou plutôt l'idée d'un progrès libéral, donne aux hommes des pensées différentes d'émancipation, sans leur assigner aucune limite. Tous les soi-disant libéraux sont des anarchistes, sinon dans leurs actes, du moins dans leurs idées. Chacun d'eux court après le fantôme de la liberté, pensant qu'il peut faire tout ce qu'il lui plaît, c'est-à-dire tombant dans un état d'anarchie, pour autant qu'il fait de l'opposition par pur amour de l'opposition.

120. - TOUJOURS LA PRESSE

Discutons maintenant sur la publication des livres. Nous les taxerons de la même manière que les quotidiens, - autrement dit par le moyen de timbres de régie et de cautions. Mais, sur des livres de moins de 300 pages, nous doublerons l'impôt. Nous rangerons cette sorte de livre parmi les brochures, de manière à restreindre la publication des périodiques qui constituent la forme la plus virulente du poison imprimé. Ces mesures obligeront également les écrivains à publier de si longs ouvrages qu'ils seront peu lus du public, surtout en raison de leur prix élevé. Nous-mêmes publierons des livres bon marché, afin d'instruire et de fixer l'esprit public dans le sens qui nous convient. L'impôt réduira la production de la littérature sans sujet spécial, purement récréative ; et le fait qu'ils seront responsables devant la loi mettra les auteurs entre nos mains. Celui qui voudrait nous attaquer avec sa plume ne trouverait pas d'éditeur.

Avant d'imprimer un ouvrage quelconque, l'éditeur ou l'imprimeur devra obtenir des autorités un permis de publier ledit ouvrage. Ainsi nous connaissons d'avance toute conspiration contre nous, et nous pourrions la frapper à la tête en prévenant le complot et en publiant une explication.

La littérature et le journalisme sont les deux puissances d'éducation les plus importantes ; pour cette raison, notre Gouvernement achètera le plus grand nombre de périodique. Nous neutraliserons ainsi la mauvaise influence de la Presse indépendante, et nous acquerrons un empire énorme sur l'esprit humain. Si nous permettons dix périodiques privés, nous en lancerons trente nous-mêmes, et ainsi de suite.

Mais le public ne doit pas avoir de ces mesures le plus léger soupçon ; aussi, les périodiques par nous publiés devront paraître de vues et d'opinions contradictoires, inspirant ainsi confiance et présentant une forme attrayante à nos ennemis sans défiance, qui tomberont de la sorte dans notre piège et seront désarmés.

Au premier rang, nous placerons la Presse officielle. Elle veillera constamment à la défense de nos intérêts, et par suite, son influence sur le public sera relativement insignifiante. Au second rang, nous placerons la Presse semi-officielle, dont le devoir sera d'attirer les tièdes et les indifférents. Au troisième rang, nous placerons la Presse qui se donnera l'air de nous faire opposition et qui, dans l'une de ses publications, semblera notre adversaire. Nos véritables ennemis croiront à la sincérité de cette opposition et nous laisseront voir leurs cartes.

Tous les journaux défendront des partis différents, - aristocratique, républicain, révolutionnaire et même anarchiste, - mais, bien entendu, aussi longtemps seulement que dureront les Constitutions. Ces journaux, comme le dieu indien Vichnou, auront des centaines de mains dont chacune tâtera le pouls de la changeante opinion publique.

Quand le pouls s'accélénera, ces nains inclineront l'opinion publique vers notre cause, car un sujet nerveux est facilement conduit et subit aisément toutes sortes d'influences.

Si quelques bavards s'imaginent qu'ils répètent l'opinion de l'organe de leur parti, ils ne répètent, en réalité, que notre propre opinion ou celle que nous désirons. En pensant qu'ils suivent leur journal, ils suivront, en réalité, le drapeau que nous ferons flotter devant eux. Pour que notre armée de journaux puisse exécuter ce programme dans son esprit, à savoir : soutenir les différents partis, il nous faudra organiser notre Presse avec grand soin.

Sous le nom de «Commission centrale de la Presse», nous organiserons des meetings littéraires où nos agents, inaperçus, donneront le mot d'ordre et le mot de passe. En discutant et en contredisant notre politique, toujours superficiellement, bien entendu, sans toucher effectivement à aucune de ses parties essentielles, nos organes mèneront des débats simulés avec les journaux officiels, afin de nous donner un motif de définir nos plans avec plus d'exactitude que nous ne le pouvons faire dans nos programmes préliminaires. Mais ceci uniquement lorsqu'il y aura profit pour nous. Cette opposition de la Presse nous servira également à faire croire au peuple que la liberté de la parole existe encore. A nos agents, elle donnera l'opportunité de montrer que nos adversaires portent contre nous des accusations dénuées de sens, puisqu'ils seront incapables de découvrir une base réelle pour réfuter notre politique.

De telles mesures, échappant à l'attention publique, seront les plus sûrs moyens de guider l'esprit du peuple et d'inspirer confiance en notre Gouvernement.

Grâce à ces mesures, nous pourrons exciter ou calmer l'esprit public sur les questions politiques, lorsque cela nous deviendra nécessaire ; nous pourrons le persuader ou le dérouter en imprimant de vraies ou de fausses nouvelles, des événements exacts ou contradictoires, suivant la convenance de nos desseins. Les informations que nous publierons dépendront de la disposition actuelle du peuple à accepter telle sorte de nouvelles, et nous examinerons toujours soigneusement le terrain avant d'y mettre le pied.

Les restrictions que nous imposerons - comme je l'ai dit - aux publications privées nous permettront de rendre certaine la défaite de nos ennemis, parce qu'ils n'auront aucun organe de presse à leur disposition, au moyen duquel ils pourraient donner libre cours à leurs opinions. Nous n'aurons même pas à faire une réfutation totale de leurs affirmations.

Les ballons d'essai que nous lancerons dans le troisième rang de notre Presse seront, s'il est nécessaire, réfutés par nous d'une manière semi-officielle.

121. - LES LIENS ENTRE LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA PRESSE ACTUELLE

Déjà il existe dans le journalisme français un système d'entente maçonnique pour donner les mots d'ordre. Tous les organes de la Presse sont liés par des secrets professionnels mutuels, à la manière des anciens augures. Aucun de ses membres ne dévoilera sa connaissance du secret, si l'ordre n'a pas été donné de le rendre public. Pas un seul éditeur n'aura le courage de trahir le secret qui lui a été confié, car nul n'est admis dans le monde littéraire s'il ne porte la marque de quelque acte ténébreux dans son passé. Au moindre signe d'insoumission, la tache serait aussitôt révélée. Tant que ces marques restent connues du petit nombre seulement, le prestige du journaliste attire l'opinion publique à travers le pays tout entier. Le peuple le suit et l'admire.

122. - LES BESOINS DES PROVINCES

Nos plans doivent principalement s'étendre à la province. Il nous est indispensable d'y créer des idées et des opinions telles qu'à un moment donné nous les puissions lancer contre la capitale, en les présentant comme les vues neutres des provinces.

Evidemment, la source et l'origine de ces idées ne seraient pas changées, - elles seraient nôtres.

Il est pour nous de toute nécessité qu'avant notre prise de possession du pouvoir les grandes villes soient, pendant quelque temps, sous l'influence de l'opinion des provinces, c'est-à-dire qu'elles connaissent l'opinion de la majorité, opinion par nous préparée. Il nous est nécessaire que les capitales, au moment critique et psychologique, n'aient pas le temps de discuter un fait accompli, mais qu'elles l'acceptent simplement parce qu'il a été approuvé par une majorité dans les provinces.

123. - L'INFAILLIBILITÉ DU NOUVEAU RÉGIME

Lorsque nous arriverons à la période du nouveau régime, - c'est-à-dire pendant la période transitoire qui précédera notre souveraineté, - nous ne permettrons à la Presse de publier aucun compte rendu d'affaires criminelles ; il faut que le

peuple pense que le nouveau régime est si satisfaisant que le crime même n'existe plus.

Là où le crime sera commis, il ne devra être connu que de la victime et de ceux qui, par hasard, en auront été les témoins, mais de ceux-là seuls.

TREIZIÈME SÉANCE

124 - SOUMISSION POUR LE PAIN QUOTIDIEN

Le besoin du pain quotidien obligera les Gentils à tenir leurs langues et à rester nos humbles serviteurs. Ceux des Gentils que nous pourrions occuper dans notre Presse discuteront, sous nos ordres, les faits que nous ne jugerions pas à propos de discuter dans notre Gazette officielle. Et, tandis que tous les genres de discussion et de débats auront lieu de la sorte, nous ferons passer les lois dont nous aurons besoin, puis nous les présenterons au public comme un fait accompli.

Nul n'osera demander que ce qui a été décidé soit abrogé, tout spécialement parce que nous aurons tout coloré de notre intention d'aider au progrès. Alors, la Presse détournera l'attention du public par de nouvelles propositions. Vous savez vous-mêmes que nous avons toujours appris au peuple à rechercher de nouvelles émotions.

125. - LES PROBLÈMES POLITIQUES - SUPRÉMATIE DE L'ÉTAT

Des aventuriers politiques, sans cervelle, précipiteront la discussion de nouveaux problèmes, semblables à ceux qui, même de nos jours, ignorent ce dont ils parlent. Les problèmes politiques ne sont pas destinés à être connus du commun des mortels ; ils ne peuvent être compris, comme je l'ai dit plus haut, que des Gouvernements qui ont, depuis des siècles, dirigé les affaires. De tout ceci, vous pouvez conclure que nous n'en déférerons à l'opinion publique que pour faciliter le travail de notre machinerie. Vous pouvez également remarquer que nous cherchons l'approbation sur les diverses questions non par des actes, mais par des paroles. Nous affirmons continuellement que dans toute la mesure possible, nous sommes guidés par l'espoir et la certitude de servir le bien public.

126. - PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Afin de détourner les gens agités des questions politiques, nous leur fournirons de nouveaux problèmes, concernant le commerce et l'industrie, par exemple. Qu'ils s'excitent sur ces questions tant qu'ils voudront ! Les masses ne consentent à s'abstenir et à se détacher de ce qu'elles croient être l'action politique que si nous leur procurons de nouveaux amusements : le commerce, par exemple, que nous essayons de leur faire passer comme question politique. Nous-mêmes avons amené les masses à prendre part à la politique pour nous assurer leur appui dans notre campagne contre les gouvernements des Gentils.

127. - JEUX ET MAISONS PUBLIQUES

Pour les empêcher de se découvrir une nouvelle ligne de conduite en politique, nous les distrairons également par toutes sortes de divertissements : jeux, passe-temps, passions, maisons publiques.

Nous allons bientôt lancer des annonces dans les journaux, invitant le peuple à prendre part à des concours de tout genre : artistiques, sportifs, etc. Ces nouveaux divertissements distrairont définitivement l'esprit public des questions qui pourraient nous mettre en conflit avec la populace. Comme le peuple perdra graduellement le don de penser par lui-même il hurlera avec nous, pour cette raison bien simple que nous serons les seuls membres de la société à même d'avancer des idées nouvelles ; ces voies inconnues seront ouvertes à la pensée par des intermédiaires qu'on ne pourra soupçonner être des nôtres.

128. - FOLLES THÉORIES POUR LES GOÏM - VÉRITÉ UNIQUE POUR LES JUIFS

Le rôle des idéalistes libéraux sera définitivement terminé quand notre Gouvernement sera reconnu. Jusque là, ils nous rendront grand service, et c'est pourquoi nous essayerons d'incliner l'esprit public vers toutes sortes de théories fantastiques qui pourraient paraître avancées ou libérales. C'est nous qui avons, avec un succès complet, tourné les têtes sans cervelle des Gentils vers le socialisme, par nos théories progressistes on ne trouverait pas parmi les Gentils un seul homme capable de s'apercevoir que, hors les cas où il s'agit de découvertes matérielles ou scientifiques, il a toujours derrière le mot «progrès», un leurre quelconque. Car il n'existe qu'un seul enseignement vrai dans lequel le «progrès» n'a point de place. Le Progrès, comme toute idée fausse, sert à cacher la vérité pour que personne ne la sache que nous, le Peuple élu de Dieu, pour en être le gardien.

129. - LES GRANDS PROBLÈMES QUI ONT ASSERVI LE MONDE AUX JUIFS

Lorsque nous aurons le pouvoir, nos orateurs discuteront les grands problèmes qui ont bouleversé l'humanité que nous mènerons, enfin, sous notre joug béni.

Qui se doutera alors que tous ces problèmes furent lancés à notre instigation, pour servir un plan politique que nul n'aura saisi durant tant de siècles ?

QUATORZIÈME SÉANCE

130. - ABOLITION DES RELIGIONS, SAUF CELLE DE MOÏSE

Quand nous serons les maîtres de la terre, nous ne tolérerons aucune religion que la nôtre, c'est-à-dire une religion n'admettant qu'un seul Dieu à qui notre destin est lié par l'élection qu'il fit de nous, et par qui est également déterminé le destin du monde.

Il faut, pour cette raison, que nous abolissions toutes les professions de foi. Si, momentanément, le résultat obtenu est de faire des athées, notre but n'en sera pas contrarié, mais cela servira d'exemple aux générations futures qui écouteront notre enseignement sur la religion de Moïse, religion dont la doctrine ferme et bien réfléchie nous imposa le devoir de mettre toutes les nations sous nos pieds.

En agissant ainsi, nous insisterons également sur les vérités mystiques de l'enseignement mosaïque, desquelles dépend, dirons nous, toute valeur éducative.

131. - ASSERVISSEMENT AUX JUIFS

Puis, nous publierons, en toute occasion, des articles dans lesquels nous comparerons notre avantageuse autorité à celle du passé. L'état de bénédiction et de paix qui existera alors, bien qu'il sera le fruit de longs siècles de perturbation, mettra encore en relief le bienfait de notre nouveau Gouvernement. Nous exposerons, sous les couleurs les plus vives, les erreurs commises par les Gentils dans leur administration. Nous soulèverons un tel dégoût pour l'ancien régime que les nations préféreront la paix dans l'esclavage aux droits que lui donnerait la liberté si haut exaltée, mais qui les a si cruellement torturés, qui a épuisé les sources de l'existence humaine et vers lesquels poussait seule, à vrai dire, une troupe d'aventuriers qui ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

Les inutiles changements de Gouvernement auxquels nous avons poussé les Gentils, pour ruiner leur édifice gouvernemental, auront tellement fatigué les peuples, qu'ils préféreront tout endurer de nous dans la crainte d'avoir à souffrir, de nouveau, les tourments et les malheurs qu'ils auront subis. Nous attirerons une attention spéciale sur les erreurs historiques des Gouvernements des Gentils, erreurs qui les conduisirent à martyriser l'humanité durant tant de siècles, parce qu'ils n'entendaient rien à ce qui concerne le vrai bonheur de la vie humaine, étant constamment à la recherche de plans fantastiques de bien-être social. Car les Gentils ne se sont pas aperçus que leurs plans, au lieu d'améliorer les rapports des hommes entre eux, n'ont servi qu'à les rendre de plus en plus mauvais. Cependant, ces rapports mutuels sont la base même de l'existence humaine. Toute la force de nos principes et des mesures que nous prendrons pour les appliquer consistera en ce que nous les interpréterons en les mettant en contraste lumineux avec le régime tombé des anciennes conditions sociales.

132. - LES MYSTÈRES DE LA RELIGION JUIVE

Nos philosophes exposeront tous les désavantages des religions des Gentils, mais personne ne jugera jamais notre religion de son vrai point de vue, parce que personne n'en aura jamais une connaissance complète, à part les nôtres, qui ne se hasarderont, dans aucun cas, à en dévoiler les mystères.

133. - ECRITS IMMORAUX ET LITTÉRATURE DE L'AVENIR

Dans les pays soi-disant dirigeants, nous avons fait circuler une littérature malsaine, ordurière et dégoûtante. Nous continuerons à laisser prévaloir cette littérature pendant un court espace de temps, après l'établissement de notre Gouvernement, afin qu'elle fasse ressortir d'une manière plus frappante le contraste des enseignements que nous donnerons du pinacle où nous serons élevés. Nos savants, instruits tout exprès pour diriger les Gentils, feront des discours, tireront des plans, ébaucheront des mots et écriront des articles au moyen desquels nous influencerons les esprits, les inclinant vers la science et les idées qui nous conviendront.

QUINZIÈME SÉANCE

134. - RÉVOLUTIONS MONDIALES ET SIMULTANÉES

Quand nous aurons obtenu le pouvoir, par des coups d'Etat préparés par nous, de façon à ce qu'ils se produisent simultanément dans tous les pays, et aussitôt après que les Gouvernements respectifs de ces derniers auront été officiellement proclamés incapables de gouverner le peuple, - il pourra s'écouler un temps considérable, tout un siècle peut-être, - nous ferons tous nos efforts pour empêcher les conspirations de se tramer contre nous.

135. - EXÉCUTIONS SOMMAIRES - PROHIBITION DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Pour atteindre ce but, nous emploierons l'impitoyable moyen des exécutions contre tous ceux qui pourraient prendre les armes contre l'établissement de notre pouvoir.

L'institution d'une nouvelle société secrète quelconque tombera aussi sous le coup de la peine de mort ; quant aux sociétés secrètes qui existent actuellement et qui nous sont connues, celles qui servent et ont servi notre cause, nous les dissoudrons et enverrons leurs membres en exil au bout du monde.

136. - LE SORT DES FRANCS-MAÇONS NON-JUIFS

C'est de cette manière que nous agirons avec les Francs-Maçons Gentils qui pourraient en savoir plus long qu'il ne nous convient. Nous tiendrons dans une perpétuelle crainte de l'exil tels Francs-Maçons auxquels, pour une raison quelconque, nous ferions miséricorde. Nous ferons passer une loi qui condamnera tous les anciens membres des sociétés secrètes à être exilés d'Europe, où sera le centre de notre Gouvernement.

Les décisions de notre Gouvernement seront irrévocables et nul n'aura le droit d'en appeler.

137. - AUTOCRATIE JUIVE PAR LA TERREUR

Pour mettre sous la botte la société des Gentils, dans laquelle nous avons si profondément enraciné la discorde et les dogmes de la religion protestante, des mesures impitoyables devront être introduites. De telles mesures montreront aux nations que notre puissance ne peut être bravée. Nous ne devons tenir aucun compte des nombreuses victimes qui de-

vront être sacrifiées afin d'obtenir la prospérité future.

Obtenir la prospérité, même au moyen de nombreux sacrifices, est le devoir d'un Gouvernement qui comprend que les conditions de son existence ne consistent pas seulement dans les privilèges dont il jouit, mais aussi dans la pratique de son devoir.

Fortifier le prestige de son pouvoir est la condition principale de sa stabilité, et ce prestige ne peut s'obtenir que par une puissance majestueuse et inébranlable qui se montrerait inviolable et entourée d'un pouvoir mystique, par exemple, le pouvoir décrété par Dieu.

Telle fut, jusqu'à nos jours, l'autocratie russe, notre seule ennemie dangereuse, si nous ne comptons pas le Saint-Siège. Rappelez-vous le temps où l'Italie était inondée de sang ; elle ne toucha pas un cheveu de la tête de Sylla, bien que ce fût lui qui fit couler son sang.

Grâce à sa force de caractère, Sylla devint un dieu aux yeux du peuple, et son audacieux retour en Italie le rendit inviolable. La populace ne touchera pas celui qui l'hypnotise par son courage et sa force d'âme.

138. - MULTIPLICATION MONDIALE DES LOGES DE FRANCS-MAÇONS

Tant que nous n'aurons pas atteint le pouvoir, nous tâcherons de créer et de multiplier les Loges de Francs-Maçons dans toutes les parties du monde. Nous attirerons dans ces loges tous ceux qui peuvent revêtir la mentalité publique ou qui en sont déjà revêtus, car ces Loges seront les principaux lieux où nous recueillerons nos renseignements en même temps qu'elles seront des centres de propagande.

139. - DIRECTION CENTRALE DES LOGES PAR LES SAGES DE SION

Nous centraliserons toutes ces Loges sous une direction unique, connue de nous seuls et constituée par nos Sages. Ces Loges auront également leurs propres représentants, afin de masquer les véritables dirigeants. Et ces dirigeants auront seuls le droit de désigner les orateurs et de tracer l'ordre du jour. Dans ces Loges, nous resserrerons les liens de toutes les classes socialistes et révolutionnaires de la société. Les plans politiques les plus secrets nous seront connus, et, dès qu'ils seront formés, nous en dirigerons l'exécution.

140. - L'ESPIONNAGE ET LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Presque tous les agents de la police internationale et secrète seront des membres de nos Loges.

Les services de la police sont d'une extrême importance pour nous, car ils peuvent masquer nos entreprises, inventer des explications plausibles du mécontentement des masses, aussi bien que punir ceux qui refusent de se soumettre.

141. - LA JUDÉO-MAÇONNERIE DIRIGEANT TOUTES LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

La plupart de ceux qui entrent dans les sociétés secrètes sont des aventuriers qui, pour une raison ou pour une autre, veulent se frayer un chemin dans la vie et qui ne sont point d'esprit sérieux.

Avec de tels hommes, il nous sera facile de poursuivre notre but et nous leur ferons mettre notre machine en mouvement.

Si le monde entier en est bouleversé, c'est qu'il nous était nécessaire de le bouleverser ainsi, afin de détruire sa trop grande solidité. Si, au milieu de ce bouleversement, éclatent des conspirations, cela voudra dire que l'un de nos plus fidèles agents est à la tête desdites conspirations. Il est bien naturel que nous soyons le seul peuple à diriger les entreprises maçonniques. Nous sommes le seul peuple qui sache les conduire. Nous connaissons le but final de toute action, tandis que les Gentils ignorent la plupart des choses concernant la Maçonnerie et ne peuvent même pas voir les résultats immédiats de ce qu'ils font. Généralement, ils ne pensent qu'aux avantages immédiats du moment et sont contents si leur orgueil est satisfait par l'accomplissement de leurs intentions, et ils ne perçoivent pas que l'idée originale ne leur revient pas, mais fut inspirée par nous.

142. - LA POURSUITE DU SUCCÈS PAR LES GOÏM

Les Gentils fréquentent les Loges maçonniques par pure curiosité, ou dans l'espoir de recevoir leur part des avantages qu'elles procurent ; et quelques-uns d'entre eux, afin de pouvoir discuter leurs idées idiotes devant un auditoire. Les Gentils sont à l'affût des émotions que donnent le succès et les applaudissements ; nous les leur distribuons sans compter. C'est pourquoi nous les laissons remporter leurs succès et tournons à notre avantage les hommes possédés par la vanité et qui s'assimilent inconsciemment nos idées, convaincus de leur propre infaillibilité et persuadés qu'eux seuls ont des idées et ne sont pas soumis à l'influence d'autrui.

Vous ne vous doutez pas combien il est facile d'amener le plus intelligent des Gentils à un degré ridicule de naïveté, en flattant sa vanité, et, d'autre part, combien il est facile de le décourager par le plus petit échec, ou simplement en cessant de l'applaudir ; on le réduit ainsi à un état de sujétion servile par la perspective de quelque nouveau succès. Autant les nôtres méprisent le succès et sont seulement anxieux de voir leurs plans réussir, autant les Gentils aiment le succès et, pour son amour, sont prêts à lui sacrifier la réussite de tous leurs plans. Ce trait caractéristique des Gentils nous permet de faire aisément d'eux ce que nous voulons. Ceux qui paraissent être des tigres sont aussi stupides que des moutons et leurs têtes sont pleines de vide.

Nous les laisserons donc chevaucher, dans leurs rêves, sur le coursier des vains espoirs de détruire l'individualité humaine par des idées symboliques de collectivisme.

143. - COLLECTIVISME

Ils n'ont pas encore compris et ne comprendront jamais que ce rêve fou est contraire à la loi fondamentale de la nature, qui, depuis le commencement du monde, créa les êtres différents les uns des autres, afin de donner à chacun son

individualité.

Le fait que nous avons été capables d'amener les Gentils à une idée aussi erronée ne prouve-t-il pas, avec une clarté frappante, quelle conception étroite, en comparaison de la nôtre, ils se font de la vie humaine ? Là réside notre plus grand espoir de succès.

144. - TERRORISER ET EXÉCUTER SANS COMPTER LES VICTIMES

Combien clairvoyants étaient nos anciens Sages lorsqu'ils nous disaient que, pour atteindre un but réellement grand, nous ne devons pas nous arrêter devant les moyens, ni compter le nombre des victimes devant être sacrifiées à la réalisation de la cause ! Nous n'avons jamais compté les victimes de la race de ces brutes de Gentils, et bien que nous ayons dû sacrifier un assez grand nombre des nôtres, nous avons déjà donné à notre peuple une situation dans le monde telle qu'il ne l'eût jamais rêvée. Un nombre relativement restreint de victimes de notre côté a sauvé notre nation de la destruction.

145. - VICTIMES MAÇONNIQUES - LIBÉRALISME POUR LES GOÏM

Tout homme doit inévitablement finir par la mort. Il vaut mieux hâter cette fin pour ceux qui entravent le progrès de notre cause, plutôt que pour ceux qui la font avancer. Nous mettons à mort les Francs-Maçons de telle manière que nul, en dehors de la Fraternité, n'en peut avoir le moindre soupçon. Les victimes elles-mêmes ne peuvent s'en douter à l'avance. Toutes meurent, quand il est nécessaire, d'une mort apparemment naturelle. Connaissant ces faits, la Fraternité n'ose protester contre ces exécutions.

Par ces moyens, nous avons coupé à sa racine même toute protestation contre nos ordres pour autant que les Francs-Maçons eux-mêmes sont en jeu. Nous prêchons le libéralisme aux Gentils, mais, d'autre part, nous tenons notre propre nation dans une entière sujétion.

146. - LA LOI ET LA PUISSANCE DES GENTILS PERDENT TOUTE CONSIDÉRATION

Sous notre influence, les lois des Gentils furent obéies aussi peu que possible. Le prestige de leurs lois a été miné par nos idées libérales que nous avons introduites parmi eux. Les questions les plus importantes, aussi bien politiques que morales, sont résolues, par les Cours de Justice, de la manière que nous leur prescrivons. L'administrateur de la Justice des Gentils envisage ces questions à la lumière qu'il nous plaît de les lui présenter. Nous y parviendrons grâce à nos agents et à des hommes avec lesquels nous paraissions n'avoir aucune relation : opinions de la Presse et autres moyens ; même des sénateurs et d'autres personnages officiels, suivent aveuglément nos avis.

Le cerveau du Gentil, étant d'un caractère purement bestial, est incapable d'analyser et d'observer quoi que ce soit, et, plus encore, de prévoir les conséquences que peut avoir un cas présenté sous un certain jour.

147. - LE PEUPLE ÉLU

C'est, précisément, dans cette différence de mentalité entre les Gentils et nous-mêmes que nous pouvons aisément voir le signe de notre élection par Dieu et de notre nature surhumaine ; il nous suffit de la comparer au cerveau instinctivement bestial des Gentils. Ils ne font que voir les faits, mais ne les prévoient pas, et sont incapables d'inventer quoi que ce soit, à l'exception, peut-être, de choses matérielles. De tout cela, il ressort clairement que la nature elle-même nous a destinés à conduire et à gouverner le monde.

148. - LES LOIS JUIVES SERONT COURTES ET CLAIRES

Quand l'heure viendra pour nous de gouverner ouvertement, le moment sera venu aussi de montrer la douceur de notre régime et d'amender toutes les lois. Nos lois seront brèves et concises, ne demandant aucune interprétation ; tout le monde pourra les connaître dans leurs moindres détails.

149. - L'OBÉISSANCE

Leur trait essentiel sera d'exiger l'obéissance absolue à l'autorité, et ce respect de l'autorité sera porté à ses limites extrêmes. Alors cessera tout abus de pouvoir.

150. - CHÂTIMENTS EXTRÊMES CONTRE LES ABUS DE POUVOIR

Chacun sera responsable devant l'unique pouvoir suprême, nommément celui du souverain.

L'abus de pouvoir, de la part de qui que ce soit, exception faite pour le souverain, sera si sévèrement puni qu'on perdra l'envie d'essayer sa force à cet égard.

Nous surveillerons attentivement chacune des décisions prises par notre Corps administratif, d'où dépendra le travail de la machine gouvernementale, parce que si l'administration se relâche, le désordre surgira partout. Pas un seul acte illégal, pas un seul abus de pouvoir ne restera impuni.

Tous les actes de dissimulation ou de négligence volontaire de la part des agents de l'administration, disparaîtront dès qu'on aura vu les premiers exemples de châtement.

Le prestige de notre puissance exigera que des châtements convenables soient infligés, c'est-à-dire qu'ils soient durs, même dans le cas de la plus insignifiante atteinte portée à ce prestige, en vue d'un gain personnel. L'homme qui, par une peine même trop sévère expie son crime, sera comme le soldat mourant sur le champ de bataille de l'administration pour la cause de l'autorité, des principes et de la loi ; cause qui n'admet aucune déviation de la voie commune en faveur d'intérêts personnels, même pour ceux qui conduisent le char de l'Etat. Ainsi, nos juges sauront que, en essayant de montrer leur indulgence, ils violeront la loi de la justice faite pour imposer un châtement exemplaire, en raison des fautes commises, et non pour permettre au juge de montrer sa clémence. Cette heureuse qualité ne devra s'exercer que dans la vie

privée et non dans l'exercice officiel des fonctions de juge, sans quoi la portée éducatrice de la vie politique perd toute son efficacité.

151. - LA LIMITE D'ÂGE POUR LES JUGES

Les magistrats, à cinquante-cinq ans, cesseront toutes fonctions pour les raisons suivantes :

1° Parce que des hommes âgés s'attachent plus fortement à des idées préconçues et sont moins capables d'obéir à des ordres nouveaux ;

2° Parce qu'une telle mesure nous permettra d'opérer de fréquents changements dans la magistrature qui, ainsi, sera docilement soumise à toute pression de notre part. Tout homme désirant conserver son poste devra, pour se l'assurer, nous obéir aveuglément.

152. - LE LIBÉRALISME DÉFENDU AUX JUGES ET AUX AUTRES HAUTS FONCTIONNAIRES

En général, nos juges seront choisis parmi ceux qui comprennent que leur devoir est de punir et d'appliquer les lois, et non de s'attarder à des rêves de libéralisme qui pourraient porter atteinte à notre plan d'éducation, comme c'est le cas pour les juges Gentils actuels. Notre système de renouveler les magistrats nous aidera, en outre, à détruire toutes les combinaisons qu'ils pourraient former entre eux ; aussi travailleront-ils uniquement dans l'intérêt du Gouvernement dont leur sort dépendra. La génération future des juges sera formée de manière à empêcher, instinctivement, toute action qui pourrait entamer les relations existantes de nos sujets entre eux. Actuellement, les juges des Gentils sont indulgents pour tous les genres de crimes, car ils ne se font pas une idée exacte de leur devoir, pour cette simple raison que les gouvernants, lorsqu'ils nomment les juges, ne leur inculquent pas cette idée. Les gouvernants des Gentils, lorsqu'ils nomment leurs sujets à des postes élevés, ne se soucient pas de leur en expliquer l'importance et de leur faire comprendre dans quel but les postes en question ont été créés ; ils agissent comme les animaux lorsque ceux-ci envoient leurs petits à la recherche d'une proie. Ainsi les Gouvernements des Gentils sont ruinés par leurs propres serviteurs. Nous tirerons une morale de plus des résultats du système adopté par les Gentils ; elle nous servira à édifier notre Gouvernement.

Nous déracinerons toute tendance libérale de chacune des institutions de propagande importantes dans notre Gouvernement, institutions dont peut dépendre la formation de tous ceux qui seront nos sujets. Ces postes importants seront exclusivement réservés à ceux qui furent spécialement formés par nous pour l'administration.

153. - L'OR DU MONDE

Observera-t-on que de retraiter prématurément nos fonctionnaires serait trop dispendieux pour notre Gouvernement, je répondrai alors que, tout d'abord, nous essayerons de découvrir pour de tels fonctionnaires une occupation privée propre à compenser pour eux la perte de leur emploi, ou que, d'ailleurs, notre Gouvernement étant alors en possession de tout l'argent du monde, les dépenses ne seront pas à considérer.

Notre autocratie sera logique dans tous ses actes ; aussi toute décision prise par le bon plaisir de notre Gouvernement sera toujours traitée avec respect et obéie sans condition.

154. - L'AUTOCRATIE DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE

Nous ne tiendrons aucun compte des murmures et des mécontentements, et nous punirons tout indice de mauvaise humeur si sévèrement, que chacun tirera de là un exemple applicable à soi-même.

155. - LE DROIT D'APPEL SUPPRIMÉ

Nous supprimerons le droit d'appel et le réserverons à notre seul usage, parce que nous ne devons pas laisser se développer parmi le peuple l'idée que nos juges sont capables de se tromper dans leurs décisions.

Au cas où un jugement exigerait la révision, nous déposerions immédiatement le juge en question, et le châtierions publiquement, afin qu'une telle erreur ne se reproduisît pas.

Je répète ce que j'ai déjà dit : l'un de nos principes les plus importants sera de surveiller nos fonctionnaires administratifs, et ceci dans le but exprès de satisfaire la nation, parce qu'elle peut, de plein droit, exiger qu'un Gouvernement ait de bons fonctionnaires.

156. - L'AIR PATRIARCAL DU GOUVERNEMENT DE NOTRE CHEF MONDIAL

Notre Gouvernement aura l'apparence d'une mission patriarcale dévolue à la personne de notre souverain. Notre nation et nos sujets le regarderont comme un père qui prend soin de satisfaire tous leurs besoins, de surveiller tous leurs actes et de régler les relations de ses sujets les uns avec les autres, aussi bien que leurs relations avec le Gouvernement.

157. - APOTHÉOSE DU ROI JUIF DU MONDE

Ainsi le sentiment de respect envers le souverain pénétrera si profondément dans la nation qu'elle ne pourra plus se passer de sa sollicitude et de sa direction. Elle ne pourra vivre en paix sans lui et, finalement, le reconnaîtra comme son maître absolu.

Le peuple aura pour lui un sentiment de respect si profond qu'il sera proche de l'adoration, spécialement lorsqu'il se convaincra que ses fonctionnaires exécutent aveuglément ses ordres et que, seul, il règne sur eux. Ils se réjouiront de nous voir organiser leurs vies dit comme si nous étions des parents désireux d'inculquer à leurs enfants un vif sentiment du devoir et de l'obéissance.

158. - LE DESPOTISME DU DROIT JUIF

En ce qui concerne notre politique secrète, toutes les nations sont des enfants comme le sont leurs Gouvernements. Ainsi que vous pouvez le voir vous-mêmes, je fonde notre despotisme sur le Droit et le Devoir. Le droit du Gouvernement d'exiger que le peuple remplisse son devoir est, en lui-même, une obligation du souverain qui est le père de ses sujets. Le droit de la force lui est accordé, afin qu'il conduise l'humanité dans la direction voulue par les lois de la nature, c'est-à-dire vers l'obéissance.

Toute créature en ce monde est en sujétion, soumise tantôt à un homme, tantôt aux circonstances, tantôt à sa propre nature, en tous les cas à quelque chose de plus puissant qu'elle-même. Soyons donc les plus puissants dans l'intérêt de la cause commune.

Nous devons, sans hésitation, sacrifier les individus qui auraient violé l'ordre existant, parce qu'un châtement exemplaire est la solution du grand problème de l'éducation.

159. - LE ROI DES JUIFS PATRIARCHE DU MONDE

Le jour où le roi d'Israël posera sur sa tête sacrée la couronne que lui offrira l'Europe entière, il deviendra le Patriarche du monde.

Le nombre des victimes qui devront être sacrifiées par notre Roi n'excédera jamais le nombre de celles qui ont été immolées par les Souverains Gentils dans leur poursuite de la grandeur et dans leurs rivalités.

Notre Souverain sera en communication constante avec le peuple ; il lui adressera, du haut des tribunes, des discours qui seront immédiatement transmis au monde entier.

SEIZIÈME SÉANCE

160. - TRANSFORMATION JUDÉO-MAÇONNIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

En vue de détruire toute espèce d'entreprise collective autre que la notre, nous annihilons tout œuvre collective dès sa naissance ; en d'autres termes, nous transformerons les universités et les reconstruirons sur de nouveaux plans.

Les chefs et les professeurs des universités seront spécialement préparés au moyen de programmes d'action perfectionnés et secrets, dont ils seront instruits et ne pourront s'écarter sans châtement. Ils seront désignés avec soin et dépendront entièrement du Gouvernement. De notre programme, nous excluons tout l'enseignement de la loi civile, comme celui de tout autre sujet politique. A un petit nombre d'hommes, choisis parmi les initiés pour leurs capacités évidentes, seront dévoilées ces sciences. Les universités n'auront pas le droit de lancer dans le monde des blancs-becs regardant les nouvelles réformes constitutionnelles comme si elles étaient des comédies ou des tragédies, ou se préoccupant de la question politique que leurs pères eux-mêmes ne comprennent pas.

Une mauvaise connaissance de la politique pour une foule de gens est la source d'idées utopiques, et en fait de mauvais citoyens. Vous pouvez vous en rendre compte vous-mêmes d'après le système d'éducation des Gentils. Nous y avons introduit tous ces principes afin de pouvoir, avec succès, détruire leur structure sociale, ainsi que nous y sommes parvenus. Lorsque nous serons au pouvoir, nous supprimerons des programmes d'éducation tous les sujets qui pourraient troubler le cerveau de la jeunesse ; nous en ferons des enfants désobéissants, aimant leur maître et reconnaissant dans sa personne le pilier principal de la paix et du bien public.

Aux classiques et à l'étude de l'Histoire ancienne, qui contiennent plus de mauvais exemples que de bons, nous substituerons l'étude des problèmes de l'avenir. Nous effacerons de la mémoire humaine le passé qui pourrait nous être défavorable, ne laissant subsister que les faits où s'affirment indubitablement les erreurs des Gouvernements Gentils. Les sujets traitant des questions de la vie pratique, de l'organisation sociale et des relations des hommes entre eux, comme aussi des conférences contre les exemples mauvais et égoïstes, qui sont corrupteurs et font du mal, et d'autres questions semblables où le raisonnement n'intervient pas, seront au premier plan de notre système d'éducation. Ces programmes seront spécialement tracés pour les classes et les castes différentes dont l'éducation sera tenue strictement séparée.

Il est de la plus haute importance d'insister sur ce système spécial.

161. - LES ECOLES DE CASTES

Chaque classe ou caste sera instruite séparément, suivant sa situation particulière et son travail. Un génie a toujours su et saura toujours comment pénétrer dans une caste plus élevée, mais à part ce cas tout à fait exceptionnel, il n'est pas utile de mélanger l'éducation des différentes castes et d'admettre à des rangs supérieurs des hommes qui prendraient la place de ceux qui sont nés pour les occuper. Vous savez vous-mêmes combien il fut désastreux pour les Gentils d'émettre l'idée absolument idiote que nulle différence ne doit être faite envers les classes sociales.

162. - L'ECOLE AU SERVICE DE NOTRE SOUVERAIN MONDIAL

Afin que le souverain s'assure une place solide dans le cœur de ses sujets, il est nécessaire que, durant son règne, on enseigne à la nation, aussi bien dans les écoles que dans les lieux publics, l'importance de son activité et les bonnes intentions de ses entreprises.

163. - ABOLITION DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Nous abolirons toute espèce d'éducation privée. Les jours de congé, les étudiants et leurs parents auront le droit de se réunir dans leurs collèges, comme si ceux-ci étaient des clubs. A ces réunions, les professeurs prononceront des discours, qui passeront pour des conférences libres, sur des sujets tels que les rapports des hommes entre eux, les lois et les malentendus qui sont généralement le résultat d'une fausse conception de la situation sociale des hommes, et, finalement, ils exposeront les nouvelles théories philosophiques qui n'ont pas encore été révélées au monde.

164. - DOCTRINES JUIVES DEVENUES DOGMES DE FOI

De ces théories, nous ferons des dogmes de foi, nous en servant comme d'un marchepied pour notre foi.

Quand j'aurai fini de vous exposer tout mon programme et quand nous aurons discuté tous nos plans pour le présent et pour l'avenir, je vous lirai le plan de cette nouvelle doctrine philosophique.

165. - DÉTRUIRE LA LIBERTÉ DE PENSÉE

Nous savons, par l'expérience de plusieurs siècles, que les hommes vivent et sont guidés par des idées, et qu'ils sont influencés par ces idées grâce à l'éducation ; celle-ci peut leur être donnée à tout âge avec le même résultat, mais naturellement, par des moyens différents.

Par une éducation systématique, nous nous chargerons de faire disparaître tout ce qui pourrait rester de cette indépendance de la pensée, dont nous nous sommes si largement servis, depuis un certain temps, pour aboutir à nos fins.

166. - L'ÉDUCATION SUPERFICIELLE - LES LEÇONS DE CHOSES

Nous avons déjà établi un plan pour subjuguier les esprits, au moyen de l'enseignement intuitif (l'enseignement par les yeux), auquel on attribue la propriété de rendre les Gentils incapables de penser par eux-mêmes ; en sorte que, tels des animaux obéissants, ils attendent la démonstration d'une idée avant de chercher à la saisir. L'un de nos meilleurs agents, en France, est Bouroy¹ ; il a déjà introduit dans ce pays le nouveau système de l'éducation intuitive.

DIX-SEPTIÈME SEANCE

167. - LÉGISTES ET AVOCATS

La profession de légiste rend ceux qui l'exercent, froids, cruels et obstinés ; elle leur enlève tout principe et les oblige à voir la vie sous un aspect inhumain, mais purement légal. Ils ont pris l'habitude de considérer les événements au seul point de vue de savoir ce qu'il y a à gagner en les défendant au lieu de considérer quel serait l'effet de cette défense sur le bien-être général.

Un praticien ne refuse jamais de défendre un cas, quel qu'il soit. Il s'efforcera d'obtenir l'acquiescement, à n'importe quel prix, en s'attachant à de petits détours de la jurisprudence pour démoraliser la Cour.

Nous limiterons donc le champ d'action de cette profession en mettant les avocats sur le même pied que les magistrats chargés de faire exécuter la loi. Les avocats, comme les juges, n'auront pas le droit d'interviewer leurs clients et ne recevront leurs dossiers que lorsque lesdits clients leur auront été assignés par le tribunal ; ils n'étudieront ces dossiers que sur des rapports et des documents, et ils ne défendront leurs clients qu'après qu'ils auront été examinés par le tribunal, appuyant leur défense sur ce premier examen. Leurs honoraires seront fixes, sans égard au succès ou à l'insuccès de leur défense. Ils deviendront ainsi de simples rapporteurs au service de la défense, faisant contrepoids au plaignant qui sera un rapporteur pour le compte de l'accusation.

La procédure légale se trouvera ainsi considérablement abrégée. Par ce moyen, nous obtiendrons aussi une défense honnête et impartiale, que ne guideront pas les intérêts matériels, mais l'intime conviction de l'avocat. Ceci aura encore l'avantage d'empêcher tout pot-de-vin ou corruption qui peuvent actuellement se glisser dans les tribunaux de quelques pays.

168. - DISCRÉDIT SUR LE CLERGÉ NON JUIF

Nous avons pris grand soin de discréditer le clergé des Gentils aux yeux du peuple, et nous avons ainsi réussi à nuire à sa mission qui aurait pu contrarier gravement nos desseins. L'influence du clergé sur le peuple diminue chaque jour.

169. - LIBERTÉ DE CONSCIENCE - EFFONDREMENT DU CHRISTIANISME - RUMEUR INFÂME

Aujourd'hui, la liberté religieuse est reconnue partout, et nous ne sommes éloignés que de quelques années du temps où le christianisme s'effondrera de toutes pièces. Il sera plus facile encore d'en finir avec les autres religions, mais il est trop tôt pour discuter sur ce point.

Nous réduirons le clergé et ses enseignements à un rôle si infime, et nous rendrons son influence si antipathique au peuple, que ses enseignements auront un effet contraire à celui qu'ils avaient jadis.

170. - PLAN JUDÉO-MAÇONNIQUE CONTRE LE VATICAN

Quand le moment sera venu pour nous de détruire complètement la Cour pontificale, une main inconnue indiquant le Vatican, donnera le signal de l'assaut.

Lorsque, dans sa fureur, le peuple se jettera sur le Vatican, nous apparaîtrons comme des protecteurs pour arrêter l'effusion du sang. Par cet acte, nous pénétrerons jusqu'au cœur même de cette Cour pontificale, d'où rien au monde ne pourra nous chasser, jusqu'à ce que nous ayons détruit la puissance du Pape.

171. - LE ROI DES JUIFS VRAI PAPE ET PATRIARCHE DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE

Le Roi d'Israël deviendra le vrai Pape de l'univers, le Patriarche de l'Église internationale.

Mais, jusqu'à ce que nous ayons réussi à faire la rééducation de la jeunesse, au moyen de nouvelles religions transitoires, pour aboutir à la nôtre propre, nous n'attaquerons pas ouvertement les églises existantes, mais nous les combattons par la critique qui a déjà répandu des dissensions parmi elles et qui continuera à le faire.

¹ Les traductions allemande, américaine et polonaise donnent : Bourgeois

172. - BUTS DÉSORGANISATEURS DE LA PRESSE JUIVE

D'une manière générale, notre Presse dénoncera les gouvernements, les institutions des Gentils, religieuses ou autres, par toutes sortes d'articles peu scrupuleux, écrits dans l'intention de les discréditer à un point tel que, seule, notre sage nation est capable d'atteindre,

173. - ORGANISATION DE LA POLICE

Notre Gouvernement ressemblera au dieu hindou Vichnou. Chacune de nos cent mains détiendra un ressort du mécanisme social de l'État.

Nous saurons tout sans avoir recours à l'aide de la police officielle, que nous avons tellement corrompue pour nuire aux Gentils, qu'elle ne sert qu'à empêcher le Gouvernement de voir les faits clairement. D'après notre programme, un tiers de la population sera amené à surveiller le reste, par pur sentiment du devoir, et pour obéir au principe du service volontaire rendu au Gouvernement.

Il n'y aura rien de déshonorant alors d'être un espion ; au contraire, ce sera regardé comme honorable. D'autre part, les porteurs de fausses nouvelles seront sévèrement punis, pour empêcher l'abus du privilège de l'espionnage.

Nous choisirons nos agents dans les hautes et dans les basses classes de la société ; nous en prendrons parmi les administrateurs, les éditeurs, les imprimeurs, les libraires, les employés, les ouvriers, les cochers, les valets de pied, etc. Cette force policière n'aura aucune puissance d'action indépendante et n'aura le droit de prendre aucune mesure de son propre chef ; par conséquent, le devoir de cette impuissante police consistera uniquement à servir de témoin et à faire des rapports. La vérification de ces rapports et de ces arrestations éventuelles sera l'affaire d'un groupe d'inspecteurs de police responsables ; les arrestations seront effectuées par des gendarmes et par la police municipale. Si un délit ou un crime politique ne sont pas rapportés, celui qui aurait dû les signaler sera puni pour avoir volontairement caché ce crime ou ce délit, si l'on peut prouver la dissimulation.

174. - LE KAHAL, MODÈLE D'ESPIONNAGE

Nos Frères sont tenus d'agir de la même manière, c'est-à-dire devront, de leur propre initiative, dénoncer à l'autorité compétente tous les apostats et tous les faits qui seraient contraires à notre loi. Dans notre Gouvernement universel, ce sera donc un devoir, pour tous les sujets, de servir leur souverain en agissant comme je viens de le dire

175. - L'ABUS DE POUVOIR DES FONCTIONNAIRES

Une organisation comme la nôtre déracinera tous les abus de pouvoir et tous les genres si variés de vénalité et de corruption ; elle détruira, en réalité, toutes les idées dont nous avons contaminé la vie des Gentils par nos théories sur les droits surhumains.

Comment pourrions-nous atteindre notre but de créer le désordre dans les institutions administratives des Gentils sinon par de tels moyens ?

Parmi les plus importants de ces moyens de corrompre leur institutions, il faut compter l'emploi des agents qui sont susceptibles, étant donnée leur activité destructive, de contaminer les autres en leur révélant et leur développant leurs tendances corrompues, comme l'abus de pouvoir ou l'achat sans pudeur des consciences,

DIX-HUITIÈME SÉANCE

176. - MESURES DE POLICE SOVIÉTIQUE

Quand viendra pour nous le moment de prendre des mesures de police spéciales en mettant en vigueur le système russe actuel de l'«Okhrana» (le poison le plus dangereux qui puisse attaquer le prestige de l'Etat), nous soulèverons, grâce au concours de bons orateurs, des désordres fictifs parmi le peuple, ou nous l'exciterons à manifester un mécontentement prolongé. Ces orateurs rencontreront beaucoup de sympathies, et, grâce à eux encore, on nous excusera de perquisitionner chez les gens et de les soumettre à certaines restrictions, employant pour cela les serviteurs que nous avons dans la police des Gentils.

177. - SURVEILLANCE À EXERCER SUR LES CONSPIRATEURS

Comme la plupart des conspirateurs le sont par amour de l'art, ou par celui de bavarder, nous n'y toucherons pas, jusqu'au moment où nous verrons qu'ils sont prêts d'agir, et nous nous bornerons à introduire parmi eux ce que nous appellerons un élément de délation. Il faut se rappeler qu'une puissance perd de son prestige chaque fois qu'elle découvre une conspiration publique dirigée contre elle-même. Il y a dans une telle révélation un aveu de faiblesse, et, ce qui est plus dangereux encore, l'aveu de ses propres erreurs. Il faut qu'on sache que nous avons détruit le prestige des Gentils régnants au moyen d'un nombre considérable de meurtres secrets préparés par nos agents, moutons aveugles de notre bergerie, qu'on persuade facilement de commettre un crime, si ce crime revêt un caractère politique.

Nous obligerons les Gouvernements à convenir de leurs propres faiblesses en employant ouvertement des mesures de police spéciales, comme l'«Okhrana», et nous ébranlerons ainsi le prestige de leur puissance.

178. - GARDE DU ROI DES JUIFS

Notre Souverain sera protégé par des gardes absolument secrètes, car jamais nous ne permettrons qu'on puisse penser qu'il est incapable de détruire à lui tout seul une conspiration quelconque ourdie contre lui et qui l'oblige à se cacher. Si nous laissons prévaloir une telle idée, comme elle prévaut parmi les Gentils, nous signerions, par le fait même, l'arrêt de mort de notre Souverain, ou du moins celui de sa dynastie.

A s'en tenir aux seules apparences, notre chef n'emploiera sa puissance que dans l'intérêt de ses sujets et jamais

pour son propre bien ou celui de sa dynastie.

En adoptant scrupuleusement cette mise en scène, ses sujets eux-mêmes honoreront et protégeront son pouvoir qu'ils vénéreront, sachant que le salut de l'Etat est attaché à l'existence d'un tel pouvoir dont dépendra l'ordre public.

Garder le roi ouvertement serait admettre la faiblesse de son pouvoir.

Notre chef sera toujours au milieu de son peuple ; on le verra entouré d'une foule curieuse d'hommes et de femmes qui occuperont toujours, comme par hasard, les rangs les plus rapprochés de lui et qui tiendront à distance la populace sans autre but apparent que celui de maintenir l'ordre pour l'amour de l'ordre. Cette attitude apprendra aux autres à savoir se posséder. Lorsqu'un pétitionnaire essayera de se frayer un passage à travers la foule pour présenter sa demande, les gens des premiers rangs prendront la pétition et la remettront au Souverain, en présence du pétitionnaire. Chacun saura ainsi que toutes les pétitions lui parviennent et qu'il s'occupe lui-même de toutes les affaires.

Un pouvoir n'a de prestige que si les sujets peuvent se dire entre eux : «Si seulement le roi savait cela !» ou «Quand le roi le saura».

Le mystère qui entoure la personne du Souverain s'évanouit aussitôt qu'on voit une garde de police autour de lui. Devant une telle garde, un assassin n'a besoin que d'un peu d'audace pour se croire plus fort qu'elle ; il prend ainsi conscience de sa force et n'a plus qu'à guetter le moment favorable pour se lancer contre le roi.

Nous ne prêchons pas cette doctrine aux Gentils, et vous pouvez voir vous-mêmes les résultats qu'ils ont obtenus avec les gardes officielles.

179. - ARRESTATIONS AU PREMIER SOUPÇON DES CRIMINELS POLITIQUES

Notre Gouvernement arrêtera ceux, qu'à tort ou à raison, il soupçonnera coupables de crimes politiques. Il serait regrettable que, dans la crainte de commettre une erreur judiciaire, on donnât à de tels criminels l'occasion d'échapper. Nous ne leur témoignerons, certes, aucune pitié. Il sera peut-être possible, dans certains cas exceptionnels, d'admettre des circonstances atténuantes, lorsqu'il s'agira de crimes de droit commun ; mais il n'y aura pas d'excuse pour le crime politique, c'est-à-dire pour des gens mêlés à la politique que, seuls, les gouvernants ont le droit de comprendre. Et, à dire vrai, tous les souverains ne sont pas aptes à comprendre la vraie politique.

DIX-NEUVIÈME SEANCE

180. - LE DROIT DE PRÉSENTER DES PÉTITIONS OU DES PROPOSITIONS

Nous interdirons aux individus de se mêler de politique ; mais, d'autre part, nous encouragerons toute espèce de rapport ou de pétition concernant l'amélioration de la vie sociale et nationale, soumis à l'approbation du Gouvernement. Car, par ce moyen, nous serions tenus au courant des erreurs de notre Gouvernement, d'une part, et des idéals de nos sujets de l'autre. Aux demandes qui seraient ainsi présentées, nous répondrions, soit en les acceptant, ou en faisant valoir contre elles un argument frappant, pour bien prouver que leur réalisation est impossible, parce qu'elles reposent sur une mesquine conception des affaires.

181. - RÉPRESSION DES DÉSORDRES ET DES ÉMEUTES

On pourrait comparer les effets de la sédition à ceux que produisent, sur l'éléphant, les aboiements d'un roquet. Si le Gouvernement est bien organisé, non pas au point de vue de sa police, mais à un point de vue social, le chien aboie sans se rendre compte de la force de l'éléphant ; mais, que celui-ci montre une bonne fois sa force, et le chien se taira sur l'heure et il agitera sa queue dès qu'il apercevra l'éléphant

182. - CRIMINELS POLITIQUES DÉSHONORÉS

Pour enlever au crime politique son auréole de bravoure nous placerons ceux qui l'auront commis au rang des autres criminels ; ils iront de pair avec les voleurs, les assassins et autres malfaiteurs du même genre odieux. L'opinion publique ne fera plus alors de différence entre les crimes politiques et les crimes vulgaires et les chargera d'égal opprobre.

Nous avons fait tous nos efforts pour empêcher les Gentils d'adopter cette méthode particulière de traiter les crimes politiques. Nous avons employé pour cela la presse, le public, la parole et des manuels classiques d'Histoire habilement conçus. Nous avons inspiré l'idée qu'un condamné pour crime politique était un martyr, puisqu'il mourait pour l'idée du bien commun. Une telle réclame a multiplié le nombre des libéraux et grossi les rangs de nos agents de milliers de Gentils.

VINGTIÈME SEANCE

183. - PRINCIPE DE LA SCIENCE FINANCIÈRE ET DES IMPÔTS

Je vais traiter aujourd'hui de notre programme financier que j'ai gardé pour la fin de mon rapport, parce que c'est la question la plus difficile, celle qui sera la dernière clause de nos plans. Avant de discuter ce point, je veux vous rappeler ce que j'ai déjà dit plus haut, à savoir : que toute notre politique repose sur des chiffres.

Quand nous arriverons au pouvoir, notre Gouvernement autocratique évitera, dans son propre intérêt, de faire peser de trop lourds impôts sur le peuple et ne perdra jamais de vue le rôle qu'il doit jouer : celui de père protecteur.

184. - L'IMPÔT CROISSANT SUR LES FORTUNES

Mais, comme l'organisation du Gouvernement absorbera des sommes d'argent considérables, il est de toute nécessité de se procurer les fonds indispensables pour y subvenir. Il nous faudra donc employer de grandes précautions en élaborant cette question et voir que la charge des impôts soit justement répartie.

Notre Souverain sera, grâce à une fiction légale, propriétaire de tous les biens, ce qui est facilement réalisable. Il pourra lever les sommes nécessaires pour régulariser la circulation de l'argent dans le pays.

Dès lors, le meilleur moyen de faire face aux dépenses du Gouvernement sera l'établissement d'un impôt progressif sur la propriété. Ainsi les impôts seront couverts sans opprimer ni ruiner le peuple, et la charge qui incombera à chacun sera proportionnée à ce qu'il possédera.

Il faudra que les riches comprennent qu'il est de leur devoir de céder au Gouvernement une part du surplus de leurs richesses, puisque le Gouvernement leur garantit la possession paisible du reste de leurs biens et leur donne le droit de s'enrichir par des moyens honnêtes. Je dis «honnêtes» parce que le contrôle de la propriété rendra le vol impossible au point de vue légal.

Comme cette réforme sociale est la principale garantie de la paix et qu'elle ne souffre aucun délai, nous devons la mettre au premier plan de notre programme.

Chaque fois que les impôts ont pesé sur les pauvres, la révolution s'en est suivie, au grand préjudice du Gouvernement qui, en essayant de tirer de l'argent des pauvres, risque fort de n'en pas obtenir des riches.

L'impôt sur le capital diminuera l'accroissement de la fortune privée à laquelle, jusqu'ici, nous avons, à dessein, permis d'augmenter, pour qu'elle soit un contrepoids au Gouvernement des Gentils et à leurs finances.

Un impôt progressif, réparti suivant la fortune de chacun produira un revenu beaucoup plus important que ne le fait le système actuel de répartition égale pour tous. Ce système nous est, en ce moment des plus favorables ; il engendre le mécontentement parmi les Gentils. (Remarquer que cette conférence eut lieu en 1901) (Note du texte).

La puissance de notre Souverain reposera principalement sur ce fait qu'il sera la garantie de l'équilibre du pouvoir et de la paix perpétuelle du monde. Pour obtenir une telle paix, il est naturel que les capitalistes cèdent une partie de leurs revenus pour sauvegarder le Gouvernement dans son action.

Les dépenses du Gouvernement doivent être fournies par ceux qui peuvent le mieux les supporter et dont on peut tirer de l'argent.

Cette mesure éteindra la haine des pauvres pour les riches, en qui ils reconnaîtront les auxiliaires financiers indispensables de l'Etat et les soutiens de la paix et du bien public ; car les classes pauvres comprendront que les riches fournissent les moyens de leur procurer les avantages sociaux.

Pour que les classes intelligentes qui, seules, payeront l'impôt, n'aient pas lieu de se plaindre outre mesure du nouveau système de répartition, nous leur soumettrons des comptes détaillés, dans lesquels nous indiquerons de quelle manière on emploie leur argent, sans qu'il soit fait mention, de ce qui sera attribué aux besoins particuliers du Souverain et aux nécessités de l'administration.

Le Souverain n'aura aucune propriété personnelle, puisque tout lui appartiendra dans l'Etat, car si l'on admettait que le Souverain pût posséder une propriété privée, il semblerait que tout dans l'Etat ne fût pas sa propriété.

Les parents du Souverain - sauf son héritier qui sera entretenu par l'Etat - devront servir l'Etat, soit comme fonctionnaires, soit dans un emploi quelconque, afin de conserver le droit de posséder ; le privilège d'être de sang royal ne leur vaudrait pas celui de vivre aux frais de l'Etat.

185. - IMPÔT PROGRESSIF DU TIMBRE

Il y aura un droit de timbre progressif sur toutes les ventes, les achats et les successions. Toute transaction qui ne porterait pas le timbre requis sera considérée comme illégale, et le premier propriétaire aura à payer à l'Etat un pourcentage sur ledit droit à compter du jour de la vente.

Toutes les reconnaissances de transactions devront être remises, chaque semaine, au contrôleur local des contributions, avec les noms et prénoms du nouveau et de l'ancien propriétaires, ainsi que leurs adresses permanentes.

Il sera nécessaire d'employer la même méthode pour toute transaction dépassant un certain chiffre, c'est-à-dire dépassant le chiffre moyen des dépenses quotidiennes. La vente des objets de première nécessité ne sera timbrée qu'avec un timbre ordinaire de valeur fixe.

Comptez seulement combien de fois le montant de cette taxe dépassera le revenu des Gouvernements des Gentils.

186. - LE TRÉSOR PUBLIC

L'Etat devra avoir en réserve un capital donné et, au cas où le produit des impôts excéderait cette somme, le surplus des rentrées serait remis en circulation. Ce reliquat sera employé à toutes sortes de travaux publics.

La direction de tels travaux serait confiée à un ministre d'Etat ; les intérêts des classes ouvrières seraient ainsi intimement liés à ceux de l'Etat et du Souverain. Une partie du reliquat servirait encore à distribuer des primes aux inventeurs et aux producteurs.

Il est absolument essentiel de ne pas laisser dormir l'argent dans les banques de l'Etat, du moins au-delà de la somme nécessaire pour faire face à une dépense spéciale. L'argent est fait pour circuler, et toute congestion monétaire est fatale à la marche des affaires publiques ; l'argent est, en effet, comme l'huile, dans les rouages de l'Etat ; si l'huile devient trop épaisse, le mécanisme s'encrasse et la machine s'arrête.

Le fait d'avoir substitué pour une large part, le papier à la monnaie courante vient de créer le malaise dont nous parlons et dont il est facile de saisir les conséquences.

187. - LA COUR DES COMPTES

Nous instituerons aussi une Cour des Comptes qui permettra au Souverain de connaître exactement les dépenses et les revenus du Gouvernement. Toute la comptabilité sera scrupuleusement tenue à jour, - excepté pour le mois courant et celui qui précède.

La seule personne qui ne saurait avoir d'intérêt à voler l'Etat est le Souverain, puisqu'il en est le propriétaire. C'est

pourquoi son contrôle coupera court à toute possibilité de coulage et de gaspillage.

188. - SUPPRESSION DES FRAIS DE REPRÉSENTATION

Toutes réceptions purement protocolaires, qui sont pour le Souverain une telle perte de son temps si précieux, seront supprimées, afin de lui laisser davantage de loisirs pour s'occuper des affaires de l'Etat. Dans notre Gouvernement, le Souverain ne sera pas entouré de courtisans, qui, en général, font la cour au monarque par amour du faste mais qui n'ont, au fond du cœur, que leur intérêt propre et non le désir du bien public.

189. - L'ARRÊT DANS LA VIE ÉCONOMIQUE

Nous n'avons réussi à faire éclore toutes les crises économiques, si habilement préparées par nous dans les pays des Gentils, qu'en retirant l'argent de la circulation. L'Etat se trouve obligé, pour ses emprunts, de faire appel aux grosses fortunes, qui sont congestionnées par le fait que l'argent a été retiré au Gouvernement. Ces emprunts constituent une lourde charge pour les Etats qui sont obligés de payer des intérêts et qui se trouvent ainsi obérés.

La concentration de la production par le capitalisme a sucé jusqu'à la dernière goutte toute la force productrice, et, avec elle, toute la richesse de l'Etat.

190. - LA CIRCULATION DE L'ARGENT

L'argent ne peut, actuellement, satisfaire tous les besoins des classes ouvrières, parce qu'il n'y en a pas assez pour circuler partout.

Il faut que l'émission de la monnaie courante corresponde à l'importance de la population : et, du premier jour de leur naissance, les enfants doivent être comptés comme des unités de plus à satisfaire. La révision de la quantité de monnaie mise en circulation doit être faite de temps à autre : c'est une question vitale pour le monde entier.

191. - LA VALUTATION

Vous savez, je pense, que l'étalon d'or a été la perte de tous les Etats qui l'ont adopté, parce qu'il ne peut satisfaire tous les besoins des populations, d'autant plus que nous avons fait tous nos efforts pour obtenir son accaparement et le faire retirer de la circulation

192. - LA FUTURE MONNAIE

Notre Gouvernement mettra en circulation la quantité de monnaie en proportion avec la force ouvrière du pays, et cette monnaie sera en papier ou même en bois.

Nous émettons une quantité de monnaie suffisante pour que chacun de nos sujets puisse en avoir suffisamment, ajoutant à chaque naissance et diminuant à chaque décès la somme correspondante.

Les comptes du Gouvernement seront tenus par des gouvernements locaux séparés et par des bureaux provinciaux.

193. - L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE CHEZ LES GOÏM

Pour qu'il ne puisse y avoir de retards dans le paiement des dépenses de l'Etat, le Souverain lui-même donnera des ordres fixant les dates des paiements. Ainsi disparaîtra le favoritisme qui existe, dans certains ministères des finances, à l'égard d'autres ministères.

Les comptes des revenus et des dépenses seront tenus ensemble pour qu'ils puissent toujours être comparés.

Les plans que nous ferons pour réformer les institutions financières des Gentils seront présentés de telle manière qu'ils n'attireront jamais leur attention. Nous indiquerons la nécessité de réformes comme provenant de l'état de désordre auquel ont atteint les finances des Gentils. Nous montrerons que la première raison de ce mauvais état des finances provient de ce qu'au début de l'année financière on commence par faire une évaluation approximative du budget dont l'importance augmente chaque année, parce que, tel qu'il est, il suffit à peine pour aller jusqu'à la fin du premier semestre ; on propose une révision, on ouvre de nouveaux crédits, qui, généralement, sont absorbés au bout de trois mois ; on vote alors un budget supplémentaire, et, pour boucler le budget, il faut encore voter des crédits pour sa liquidation. Le budget de l'année est basé sur le chiffre des dépenses de l'année précédente ; or, il y a, chaque année, un écart de 50% entre la somme nominale et la somme perçue, ce qui fait qu'au bout de dix ans le budget annuel a triplé. C'est à cette façon de procéder, tolérée par les Gouvernements insouciantes des Gentils, que leurs réserves ont été tarées. Aussi, lorsque sont venus les emprunts, leurs caisses se sont vidées et ils ont été sur le point de faire banqueroute.

Vous comprendrez aisément que nous n'adopterons pas cette manière de conduire les affaires financières que nous avons conseillée aux Gentils.

194. - LES EMPRUNTS D'ÉTAT ACTUELS

Chaque emprunt prouve la faiblesse du Gouvernement et son incapacité de comprendre ses propres droits. Tout emprunt, comme l'épée de Damoclès, est suspendu sur la tête des gouvernants qui, au lieu de lever directement l'argent dont ils ont besoin en établissant des impôts spéciaux, s'en vont, chapeau bas, chez nos banquiers.

Les emprunts étrangers sont comme des sangsues : on ne peut les détacher du corps de l'Etat il faut qu'elles tombent d'elles-mêmes, ou bien que le Gouvernement réussisse à s'en débarrasser. Mais les Gouvernements des Gentils n'ont aucun désir de secouer ces sangsues, bien au contraire, ils en accroissent le nombre, se condamnant ainsi à mort par la perte de sang qu'ils s'infligent. A tout prendre, un emprunt étranger est-il autre chose qu'une sangsue ? Un emprunt est une émission de valeurs d'Etat qui comporte l'obligation de payer les intérêts de la somme empruntée suivant un taux donné. Si l'emprunt est émis à 5%, au bout de vingt ans l'Etat aura déboursé sans aucune nécessité, une somme égale au montant de l'emprunt, et cela pour le simple paiement des intérêts. Au bout de quarante ans, cette somme aura été

déboursée deux fois, et trois fois au bout de soixante ans, l'emprunt lui-même demeurant impayé.

D'après ce calcul, il est évident que de tels emprunts, sous le régime actuel des impôts (1901) arrache ses derniers centimes au pauvre contribuable, et cela pour payer les intérêts aux capitalistes étrangers, auxquels l'État emprunte l'argent. L'Etat ferait bien mieux de recueillir les sommes nécessaires en levant un impôt qui ne le grèverait pas d'intérêt à payer.

Tant que les emprunts furent nationaux, les Gentils faisaient tout simplement passer l'argent des pauvres dans la poche des riches ; mais, lorsqu'à force de corruption, nous eûmes acheté les agents nécessaires, les emprunts étranger furent substitués aux emprunts nationaux, et toute la richesse des Etats se rua dans nos coffres, si bien que les Gentils en vinrent à nous payer une sorte de tribut.

Par leur négligence dans la conduite des affaires de l'Etat ou par la vénalité de leurs ministres, ou par leur ignorance des choses financières, les souverains des Gentils ont rendu leurs pays à tel point débiteurs de nos banques, qu'ils ne pourront jamais payer leurs dettes. Vous devez comprendre quelles peines nous a coûté l'établissement d'un tel état de choses.

195. - LES FUTURS EMPRUNTS D'ETAT

Dans notre Gouvernement, nous aurons grand soin qu'il ne puisse se produire d'arrêt dans la circulation de l'argent ; nous n'aurons donc pas de ces emprunts d'Etat, sauf un seul consistant en bons du Trésor, émis à 1% ; ce faible pourcentage n'exposant pas l'État à être saigné par les sangsues.

Le droit d'émettre des valeurs appartiendra exclusivement aux sociétés commerciales. Celles-ci n'auront aucune difficulté à payer les intérêts sur leurs bénéfices parce qu'elles empruntent de l'argent pour leurs entreprises commerciales, tandis que l'État ne peut tirer aucun bénéfice de ses emprunts, puisqu'il ne les fait que pour dépenser l'argent qu'il en reçoit.

196. - VALEURS INDUSTRIELLES

L'État achètera, lui aussi, des valeurs commerciales ; il deviendra, à son tour, un créancier au lieu d'être débiteur et de payer tribut comme il le fait de nos jours. Ceci mettra fin à l'indolence et à la paresse qui nous rendaient service tant que les Gentils étaient indépendants, mais qui seraient honnies dans notre Gouvernement

197. - INCAPACITÉ DES GENTILS DANS LE DOMAINE DE LA FINANCE ET DE L'IMPÔT

LES MAÎTRES ET LES FAVORIS CHEZ LES GENTILS DOIVENT RECEVOIR LES CONSEILS DES AGENTS JUDÉO-MAÇONNIQUES

Le vide qui existe dans le cerveau purement bestial des Gentils est suffisamment prouvé par le fait qu'ils ne comprennent pas qu'en nous empruntant de l'argent, ils auront, un jour ou l'autre, à soustraire des ressources du pays le capital emprunté avec ses intérêts. Il aurait été plus simple de prendre, tout de suite, l'argent des leurs, auxquels ils n'auraient pas eu à payer d'intérêts. Voilà qui prouve notre génie et le fait que notre peuple a été choisi par Dieu. Nous avons si bien présenté les choses que les Gentils ont cru qu'il y avait pour eux un bénéfice à tirer des emprunts.

Nos calculs, que nous exposerons en temps voulu et qui ont été élaborés au cours des siècles, tandis que les Gentils gouvernaient, différeront des leurs par leur extrême clarté et convaincront le monde des avantages de nos plans nouveaux. Ces plans mettront fin aux abus qui nous ont permis de nous rendre maître des Gentils et que nous ne tolérerons pas sous notre règne. Notre budget sera compris de telle façon qu'il sera impossible au Souverain, comme au plus petit employé, de distraire la moindre somme d'argent sans être vu, ou de lui donner un tout autre emploi que celui qui a été prévu.

Il est impossible de gouverner avec succès si l'on n'a pas un plan fixe bien défini. Les chevaliers et les héros eux-mêmes périssent s'ils s'aventurent dans un chemin sans savoir où il conduit et s'ils partent en voyage sans s'être convenablement approvisionnés.

Les souverains des Gentils, encouragés par nous à abandonner leurs devoirs, pour ne penser qu'à paraître, à recevoir fastueusement et à se divertir de toute manière, nous ont servi d'écran pour dissimuler nos intrigues.

Les rapports de leurs partisans, envoyés pour représenter le Souverain en public, étaient faits, en réalité, par nos agents. Ces rapports étaient toujours rédigés de façon à plaire aux souverains à l'esprit borné.

On ne manquait pas de les assaisonner de projets variés d'économie future. Ils auraient pu demander : « Comment pourrait-on économiser ? Serait-ce par de nouveaux impôts ? » Mais ils ne posaient aucune question semblable aux lecteurs de nos rapports.

Vous savez vous-mêmes à quel chaos financier ils ont abouti, par leur propre négligence ; ils ont fait banqueroute, en dépit de tous les durs efforts de leurs sujets.

VINGT-ET-UNIÈME SÉANCE

198. - EMPRUNTS NATIONAUX

Je veux maintenant reprendre le sujet de notre dernier entretien et vous donner une explication détaillée sur les emprunts nationaux. Je ne parlerai plus des emprunts étrangers, parce qu'ils ont rempli nos coffres de l'argent des Gentils, et encore parce que notre Gouvernement universel n'aura pas de voisins à qui emprunter d'argent.

Nous avons employé la corruption des hauts fonctionnaires et la négligence des souverains des Gentils pour faire verser à l'Etat deux et trois fois l'argent par nous avancé, et dont, en réalité, il n'avait pas besoin. Qui pourrait en faire autant à notre égard ? Je passe donc aux détails sur les emprunts nationaux.

En annonçant l'émission d'un emprunt national, le Gouvernement ouvre une souscription. Pour que les valeurs émises soient à la portée de tous, elles sont à très bas prix. Les premiers souscripteurs peuvent acheter au-dessous du pair. Le

second jour, le prix augmente, pour donner l'impression que tout le monde se les arrache.

Quelques jours plus tard, les coffres du Trésor sont pleins de l'argent souscrit surabondamment. (Pourquoi continue-t-on de prendre l'argent lorsque l'emprunt est couvert et au-delà ?) La souscription est, évidemment, bien supérieure à la somme inscrite pour l'emprunt ; c'est là qu'est tout le succès : le public a toute confiance dans le Gouvernement !

199. - DETTES D'ÉTAT ET IMPÔTS

Mais, quand la farce est jouée, il ne reste plus que le fait d'une énorme dette à payer. Et, pour en servir les intérêts, il faut que le Gouvernement ait recours à un nouvel emprunt qui n'annule pas la dette de l'Etat, mais qui l'augmente, tout au contraire. Lorsqu'il ne lui est plus possible d'emprunter, l'Etat lève de nouveaux impôts pour arriver à payer les intérêts de ses emprunts. Ces impôts ne sont pas autre chose que des dettes qui couvrent d'autres dettes.

200. - CONVERSIONS ET ABAISSEMENT DE L'INTÉRÊT DES EMPRUNTS NATIONAUX

Nous arrivons alors aux conversions d'emprunts, mais ces conversions ne font que diminuer la somme d'intérêts à payer, sans éteindre la dette. De plus, on ne peut les faire qu'avec le consentement des créanciers. Lorsqu'on annonce ces conversions, on laisse le droit aux créanciers de les accepter ou non, et, dans ce dernier cas, ils peuvent retirer leur argent.

Si tout le monde retirait son argent, l'Etat se trouverait pris dans ses propres filets et ne pourrait satisfaire toutes les demandes. Par bonheur pour les Gouvernements, les Gentils n'entendent pas grand chose aux questions financières, et ils ont toujours préféré consentir à une diminution de leurs valeurs et à une réduction des intérêts, plutôt que de risquer de nouveaux placements : c'est ainsi qu'ils ont souvent aidé l'Etat à se libérer de ses dettes s'élevant, dans certains cas, à plusieurs millions.

Les Gentils n'oseraient pas opérer de même pour les emprunts étrangers, sachant très bien que nous exigerions alors tous nos capitaux.

201. - INSOLVABILITÉ DE L'ÉTAT

En agissant de la sorte, le Gouvernement admettrait ouvertement son insolvabilité, ce qui montrerait au peuple que ses intérêts n'ont rien de commun avec ceux de l'Etat. J'attire tout particulièrement votre attention sur ce point, comme sur le suivant.

202. - CONSOLIDATION DES EMPRUNTS NATIONAUX - RENTES PERPÉTUELLES

Tous les emprunts nationaux sont, actuellement, consolidés par ce qu'on appelle des emprunts provisoires, dont l'échéance est de courte durée. Ces emprunts sont couverts au moyen de dépôts dans les banques d'Etat ou à la Caisse d'épargne. Cet argent étant à la disposition de l'Etat pendant un temps considérable, il est employé à payer les intérêts des emprunts étrangers, et le Gouvernement remplace l'argent qu'il prend dans ces banques par des valeurs d'Etat. Ce sont ces valeurs qui couvrent tous les déficits dans les coffres des Gouvernements des Gentils.

203. - SUPPRESSION DES BOURSES DE VALEURS

Toutes ces opérations frauduleuses disparaîtront lorsque notre Souverain montera sur le trône universel. Nous détruirons également le marché des valeurs, parce que nous ne permettrons pas que notre prestige puisse être ébranlé par la hausse ou la baisse de nos fonds, dont la valeur nominale sera fixée par la loi, sans possibilité de fluctuation. La hausse est la cause de la baisse, et c'est par les hausses que nous sommes arrivés à discréditer les fonds publics des Gentils.

204. - TAXATION DU PRIX DES VALEURS COMMERCIALES

Nous substituerons aux Marchés des Valeurs d'énormes administrations d'État, dont le service consistera à taxer, suivant les ordres reçus, les entreprises commerciales. Ces administrations seront à même de lancer sur le marché des millions d'actions commerciales ou de les acheter en un seul jour. Toutes les affaires commerciales seront ainsi entre nos mains.

Vous pouvez imaginer quelle force sera la nôtre !

VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

205. - LE MYSTÈRE DES TEMPS - PLAN JUIF ET POLITIQUE FINANCIÈRE

Dans tout ce que je vous ai dit jusqu'ici, j'ai cherché à vous faire un tableau exact du mystère des événements actuels et de ceux du passé, tous voguent au gré des flots du Destin, et nous en verrons le résultat dans un avenir prochain. Je vous ai montré nos plans secrets mis à exécution dans nos rapports avec les Gentils, puis notre politique financière. Je n'ai plus que quelques mots à ajouter.

206. - L'OR MILLÉNAIRE, BASE DE LA PROSPÉRITÉ FUTURE

La plus grande force des temps présents est concentrée entre nos mains : c'est l'or. En deux jours, nous pouvons en faire sortir de nos trésors secrets n'importe quelle somme.

Est-il nécessaire, après cela, de prouver que notre Gouvernement est voulu par Dieu ? Est-il admissible qu'avec d'aussi vastes richesses nous ne soyons pas capables de prouver que tout l'or accumulé pendant tant de siècles ne nous soit une aide pour faire triompher notre vraie cause pour le bien, c'est-à-dire pour la restauration de l'ordre sous notre Gouvernement.

Peut-être faudra-t-il employer la violence, mais cet ordre sera définitivement établi. Nous prouverons que nous

sommes les bienfaiteurs qui avons rendu au monde torturé la paix et la liberté perdues. Nous donnerons au monde l'occasion de ressaisir cette paix et cette liberté, mais à une condition expresse, celle d'adhérer strictement à nos lois. De plus, nous rendrons évident à tous que la liberté ne consiste pas dans la dissolution, ni dans le droit de faire tout ce qui plaît ; que la position de la puissance d'un homme ne lui confère pas le droit de proclamer des principes destructeurs comme la liberté de religion, l'égalité ou autres idées analogues. Nous démontrerons clairement que la liberté individuelle ne donne pas le droit de s'agiter ou d'exciter les autres par des discours ridicules adressés aux masses en délire. Nous enseignerons au monde que la vraie liberté consiste seulement dans l'inviolabilité de la personne et de la propriété de ceux qui adhèrent à toutes les lois de la vie sociale, que la position d'un homme dépendra de sa conception des droits d'autrui et que sa dignité lui défend d'avoir sur lui-même des idées fantastiques.

207. - FORCE JUIVE AU-DESSUS DES PEUPLES ET DE DIEU

Notre domination sera glorieuse parce qu'elle sera forte et qu'elle gouvernera et guidera, sans se mettre à la remorque des chefs de la populace ou d'orateurs, quels qu'ils soient, clamant des paroles insensées qu'ils appellent de grands principes et qui ne sont, en réalité, que des utopies. Notre puissance sera l'organisatrice de l'ordre, principe du bonheur public. Le prestige de cette puissance lui attirera une adoration mystique, en même temps que l'assujettissement de toutes les nations. Une vraie puissance ne doit céder devant aucun droit, pas même devant celui de Dieu. Personne n'osera s'en approcher avec l'intention de la diminuer, ne fût-ce que d'un fil.

VINGT-TROISIÈME SÉANCE

208. - LIMITATION DE LA PRODUCTION DES OBJETS DE LUXE

Pour que les hommes s'habituent à nous obéir, il faut qu'ils soient élevés dans la simplicité ; c'est pourquoi nous réduirons la production des objets de luxe. De cette façon, nous imposerons aussi les bonnes mœurs que viennent corrompre les rivalités engendrées par le luxe.

209. - RÉTABLISSEMENT DE L'INDUSTRIE DOMESTIQUE

Nous encourageons le travail manuel pour faire du tort aux manufactures privées.

La nécessité de telles réformes se manifeste dans ce fait que les grands usiniers incitent souvent leurs ouvriers contre le Gouvernement, peut-être même sans s'en douter,

210. - CHÔMAGE

Le peuple employé dans les industries locales ne sait pas ce que c'est que le « chômage » ; c'est ce qui l'attache à l'ordre existant et lui fait soutenir le Gouvernement ; mais il n'y a pas de plus grand danger pour le Gouvernement que le chômage.

Pour nous, le chômage aura terminé son œuvre lorsque, par lui, nous aurons obtenu le pouvoir.

L'ivrognerie sera également prohibée comme un crime de lèse-humanité et punie comme tel, car l'alcool ravale l'homme au niveau de la bête.

Les nations ne se soumettent aveuglément qu'à un pouvoir fort, absolument indépendant, ayant en main une épée pour se défendre contre toute insurrection sociale. Pourquoi exigeraient-elles que leur Souverain soit un ange ? Il faut qu'il soit la personnification de la force et de la puissance

¹212. - LE MONDE ACTUEL PÉRIRA DANS L'ANARCHIE, LE ROI DES JUIFS LE RESSUSCITERA

Un chef doit surgir : il supprimera les Gouvernements existants que faisait vivre une foule dont nous avons amené la démoralisation en la jetant dans les flammes de l'anarchie. Le chef en question commencera par éteindre ces flammes qui jaillissent sans cesse de tous côtés.

Pour obtenir un tel résultat, il devra détruire toutes les sociétés capables d'allumer l'incendie, même s'il doit pour cela répandre son propre sang. Il devra former une armée bien organisée qui combattra, sans trêve, l'infection de l'anarchie, véritable poison pour un Gouvernement.

213. - ROI DES JUIFS, L'ÉLU DE DIEU

Notre Souverain sera l'élu de Dieu, avec la mission de détruire toutes les idées provenant de l'instinct et non de la raison, de la brutalité et non de l'humanité. Ces idées sont l'ordre du jour, couvrant de la bannière du droit et de la liberté leurs rapines et leurs violences.

De telles idées ont détruit toutes les organisations sociales, préparant ainsi le règne du roi d'Israël.

Mais leur rôle sera fini lorsque commencera le règne de notre Souverain. C'est alors qu'il faudra les balayer pour purifier de toute souillure le chemin de notre Roi.

Nous pourrions alors dire aux nations : « Priez Dieu et courbez-vous devant Celui qui est marqué du sceau des prédestinés et dont Dieu Lui-même guide l'étoile, afin que nul autre que Lui ne puisse libérer l'humanité de tout péché ».

VINGT-QUATRIÈME SÉANCE

214. - COMMENT AFFERMIR LA DOMINATION DU ROI DE LA MAISON DE DAVID

¹ Le n° 211 manque dans l'original.

Nous allons parler, maintenant, de la manière dont nous affermirons la dynastie de David pour qu'elle puisse durer jusqu'à la fin des temps.

Notre procédé consistera particulièrement dans les mêmes principes qui valurent à nos Sages le gouvernement des affaires du monde, c'est-à-dire la direction de l'éducation de toute la race humaine.

Plusieurs membres de la famille de David prépareront des Rois et leurs successeurs, qui seront élus non par droit d'hérédité, mais d'après leur valeur. Ces successeurs seront initiés à nos mystères politiques secrets et à nos plans de gouvernement, en prenant toute précaution pour que nul autre ne puisse les connaître.

De telles mesures seront nécessaires, afin que tout le monde sache que, seuls, sont capables de gouverner, ceux qui ont été initiés aux mystères de l'art politique. Ce n'est qu'à ces hommes seuls qu'on apprendra comment il faut appliquer nos plans dans la pratique, en se servant de l'expérience des siècles passés. On les initiera aux conclusions à déduire de toutes les observations qu'ils pourront faire sur notre système politique et économique et à toutes les sciences sociales. En un mot, on leur dira le véritable esprit des lois qui ont été établies par la nature elle-même pour gouverner l'humanité.

215. - SUPPRESSION DE L'HÉRÉDITÉ NATURELLE

Les successeurs directs du Souverain sont écartés si, pendant leur éducation, on s'aperçoit qu'ils sont frivoles ou trop sensibles, ou s'ils montrent quelque autre tendance susceptible de nuire à leur puissance ou de les rendre incapables de gouverner et d'être même un danger pour le prestige de la couronne.

Nos Sages ne confieront les rênes du Gouvernement qu'à des hommes capables de régner avec fermeté, au risque peut-être d'être cruels.

En cas de maladie ou de perte d'énergie, notre Souverain sera obligé de passer les rênes du Gouvernement à tel membre de sa famille qui se serait montré plus capable que lui.

Les plans du Roi pour le présent et, plus encore, pour l'avenir, ne seront même pas connus de ceux que l'on appellera ses conseillers les plus intimes.

216. - LE ROI DES JUIFS ET SES TROIS CONSEILLEURS

Seul notre Souverain et ses Trois Initiateurs connaîtront l'avenir.

217. - LE ROI DES JUIFS, INCARNATION DU DESTIN

Le peuple croira reconnaître le Destin lui-même et toutes ses voies humaines dans la personne du Souverain qui gouvernera avec une fermeté inébranlable, exerçant son contrôle sur lui-même et sur l'humanité. Personne ne connaîtra les intentions du Souverain quand il donnera ses ordres ; nul n'osera donc entraver sa course mystérieuse.

Il faut, naturellement, que notre Souverain ait un cerveau capable d'exécuter nos plans. Il ne montera donc sur le trône que lorsque ses facultés intellectuelles auront été vérifiées par nos Sages.

Pour s'assurer l'amour et la vénération de tous ses sujets, notre Souverain devra souvent leur adresser la parole en public. Les deux puissances, celle du peuple et celle du Souverain, s'harmoniseront au contact, au lieu de rester séparées, comme chez les Gentils, où l'une regardait l'autre avec terreur.

Il nous fallait maintenir ainsi ces deux puissances dans cet état de terreur mutuelle, pour qu'une fois séparées, elles tombassent dans nos mains.

218. - VALEUR MORALE DU ROI DES JUIFS

Le Roi d'Israël ne devra pas être dominé par ses passions, particulièrement par la sensualité. Il ne laissera pas dominer les instincts animaux qui affaibliraient ses facultés mentales. La sensualité, plus que toute autre passion, détruit, fatalement, toutes les facultés de l'intelligence et de la prévoyance ; elle dirige les pensées des hommes vers le plus mauvais côté de la nature humaine.

La Colonne de l'Univers, en la personne du Gouverneur du Monde, issu de la Sainte Race de David, doit renoncer à toutes passions pour le bien de son Peuple.

Notre Souverain doit être irréprochable.

(Signé par les Représentants de Sion du 33^e degré)

FIN DE L' «EPILOGUE DE NILUS DANS SON ÉDITION DE 1905

Selon le testament de Montefiore, Sion n'épargne ni l'argent, ni les moyens capables de la conduire à ses fins. De nos jours, tous les gouvernements du monde entier sont consciemment ou inconsciemment soumis aux ordres de ce grand Supergouvernement de Sion, parce que toutes les valeurs sont entre ses mains, car tous les pays sont débiteurs des Juifs pour des sommes qu'ils ne pourront jamais payer. Toutes les affaires : l'industrie, le commerce, comme la diplomatie, sont dans les mains de Sion. C'est au moyen de ses capitaux qu'elle a asservi toutes les nations. A force de maintenir l'éducation sur des bases purement matérialistes, les Juifs ont chargé tous les Gentils de lourdes chaînes avec lesquelles ils les ont attachés à leur «Supergouvernement».

La fin de la liberté nationale est proche, donc la liberté individuelle touche à sa fin, parce que la vraie liberté ne saurait exister là où Sion peut se servir du levier puissant de son or pour gouverner la populace et dominer la portion la plus digne et la plus raisonnable de la société.

«...*Que ceux qui ont des oreilles pour entendre, entendent*».

Il y aura bientôt quatre ans que les *Protocols of the Elders of Zion* sont en ma possession. Dieu seul sait combien j'ai

tenté d'efforts infructueux pour les mettre en lumière, et même pour prévenir ceux qui sont au pouvoir en leur révélant les causes de l'orage suspendu au-dessus de l'apathique Russie qui semble avoir malheureusement perdu toute notion de ce qui se passe autour d'elle.

Et c'est seulement maintenant, alors que je crains qu'il soit trop tard, que j'ai réussi à publier mon ouvrage, espérant pouvoir mettre en garde ceux qui ont encore des oreilles pour entendre et des yeux pour voir.

On ne peut plus en douter, le règne triomphal du roi d'Israël se dresse devant notre monde dégénéré comme Satan, avec sa puissance et ses terreurs ; le Roi né du sang de Sion - l'Antéchrist - est près de monter sur le trône de l'Empire universel.

Les événements se précipitent dans le monde avec une effroyable rapidité ; les querelles, les guerres, les rumeurs, les famines, les épidémies et les tremblements de terre - tout ce qui, hier encore, était impossible, est aujourd'hui un fait accompli. On dirait que les jours s'enfuient si rapidement dans l'intérêt du peuple choisi. Ce n'est pas le moment d'entrer minutieusement dans les détails de l'histoire de l'humanité au point de vue des «mystères d'iniquité» révélés, pour prouver historiquement l'influence qu'ont eue sur les malheurs universels les «Anciens d'Israël», pour prédire l'avenir certain et déjà proche de l'humanité, ou pour dévoiler l'acte final de la tragédie mondiale.

Seule la lumière du Christ et celle de Sa Sainte Eglise universelle peuvent sonder les abîmes sataniques et révéler l'étendue de leur perversité.

Je sens en mon cœur que l'heure a sonné où il serait urgent de convoquer un Huitième Concile Œcuménique qui réunirait les pasteurs et les représentants de toute la Chrétienté. On oublierait de part et d'autre les querelles et les divisions séculaires pour ne songer qu'à l'avènement de l'Antéchrist¹.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	1
PREMIÈRE PARTIE	
CHAP. I. - LA DÉCLARATION DE BALFOUR	1
CHAP. II. - LA COMMUNAUTÉ JUIVE : SON ESPRIT ET SON ORGANISATION	2
CHAP. III. - NOUVEAUX LIENS ENTRE COMMUNAUTÉS	6
CHAP. IV. - GINZBERG, L'INTERPRÈTE DES ASPIRATIONS JUIVES	8
CHAP. V. - SIONISTES ET ANTI-SIONISTES	11
CHAP. VI. - DIX ANNÉES DE SIONISMES	16
DEUXIÈME PARTIE	
CHAP. I. - COMMENT LES PROTOCOLS VINRENT EN RUSSIE	21
CHAP. II. - COMMENT ON SUPPRIMA UNE ÉDITION AMÉRICAINE DES PROTOCOLS	22
CHAP. III. - NOUVELLES TENTATIVES DE RÉFUTATION	26
CHAP. IV. - TEXTE ET COMMENTAIRE	32
NOTES	33
APPENDICE. JACOB BRAFMANN ET SON ŒUVRE	36
LES PROTOCOLS DES SAGES DE SION	37

¹ Les pronostics de Serge Nilus sont d'autant plus remarquables que cet Epilogue fait partie de l'édition de 1905.